



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

06



# 2023

## RAPPORT D'ACTIVITÉS

[www.departement06.fr](http://www.departement06.fr)

 #AlpesMaritimes

  DEPARTEMENT06

DES ACTIONS POUR

**VOUS**  
AVANT  
TOUT!

PAR LE DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Sommaire

<b>Édito du Président</b> .....	<b>4</b>
<b>Les Alpes-Maritimes en chiffres</b> .....	<b>6</b>

## **L'Institution départementale**

Le Conseil départemental .....	8
Les compétences .....	10
La gouvernance du Conseil départemental .....	12
L'assemblée départementale .....	13
Les chiffres clés budget 2023 .....	16
Les chiffres clés des ressources humaines .....	19
La communication institutionnelle .....	20

## **Les missions et politiques départementales**

### **Focus**

Plan GREEN Deal .....	26
Plan SMART Deal .....	34
Les Maisons des 1000 premiers jours .....	40
Plan mémoriel .....	42

**1**

**Les solidarités  
humaines**

L'enfance et la famille .....	46
L'autonomie .....	49
L'insertion .....	54
La santé .....	58
L'action sociale en territoire .....	62
Seniors en action .....	64

**2**

**Les actions  
éducatives,  
sportives et  
culturelles**

L'éducation et l'enseignement supérieur .....	68
Les sports et la jeunesse .....	71
La culture, le patrimoine culturel et les événements culturels .....	76

**3**

**L'aménagement  
du territoire**

L'environnement .....	86
L'emploi, le tourisme et l'attractivité du territoire .....	94
Le logement .....	100
La solidarité territoriale .....	102
La transformation numérique et relation usagers .....	106

**4**

**Le développement  
des infrastructures**

Les infrastructures routières, déplacements et mobilité .....	112
Les ports départementaux .....	118
Le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes .....	120

<b>Le rapport financier</b> .....	<b>122</b>
-----------------------------------	------------



## Édito

Pour les élus comme pour le public, le rapport annuel d'activité du Département est un recueil complet des politiques mises en œuvre par le Conseil départemental au service des Maralpins. Il permet à nos concitoyens d'évaluer, par eux-mêmes, ce qui a été fait concrètement pour eux.

Ce rapport donne la mesure de nos efforts permanents de gestion rigoureuse du budget et du travail fidèle de désendettement qui s'est poursuivi en 2023. Une sincérité budgétaire constante qui nous permet non seulement de remplir nos compétences légales au premier rang desquelles l'action sociale pour laquelle nous avons consacré cette année plus de 600 millions d'euros, mais aussi de disposer de capacités d'investissement exceptionnelles. En 2023, 58 millions d'euros supplémentaires ont été investis dans la reconstruction des vallées, pour achever tous les travaux engagés dans la Roya, suite au passage des Tempêtes Alex et Aline. En parallèle, des projets structurants pour le territoire ont été menés à bien comme la création de l'échangeur de la Paoute ou la modernisation des tunnels de la Mescla et du Reveston.

La maîtrise de la situation budgétaire nous a également permis d'investir massivement en matière de santé à l'image de l'Institut Mozart, et de renforcer notre solidarité territoriale pour accompagner les communes et intercommunalités, au plus près de leurs besoins.



J'ai toujours souhaité faire des Alpes-Maritimes, une terre d'avenir. Ce rapport témoigne donc de la montée en puissance de nos grandes politiques transversales, SMART Deal et GREEN Deal, pour un environnement et une qualité de vie préservés.

Au-delà d'une synthèse formelle de la gestion et du fonctionnement de la collectivité, ce document ressource est la preuve irréfutable de l'engagement total du Conseil départemental pour un développement harmonieux du territoire et pour le bien-être de ses habitants, quels que soient leur âge et leur lieu de résidence.

Plus que jamais, le Département est une collectivité essentielle, indépassable, qui protège les Maralpins et investit pour leurs enfants.

Un grand merci à Monsieur le Directeur général des services, Christophe Picard, à ses adjoints et à l'ensemble des 4 300 agents de la collectivité qui y œuvrent chaque jour. Il y a pour moi une vraie fierté à mesurer l'énergie déployée par les femmes et les hommes de notre Maison.

C'est grâce à l'implication de tous que nous préparons un avenir meilleur pour les Alpes-Maritimes.

**Charles Ange Ginésy,  
Président du Département des Alpes-Maritimes**



# Les Alpes-Maritimes en chiffres



TERRITOIRE



ORGANISATION  
TERRITORIALE



POPULATION

**4 294 km<sup>2</sup>**

de superficie

**3 143 m**

de dénivelé entre le massif  
du Mercantour et le littoral

**120 km**

de linéaire côtier

**2**

arrondissements

**9**

circonscriptions

**27**

cantons

**163**

communes

**1 117 561**

habitants

**260,26**

habitants/km<sup>2</sup>

**490 900**

actifs



## ÉCONOMIE EMPLOI

**28 273**

créations d'entreprises

**4,376**

milliards d'euros  
d'exportations

**3,966**

milliards d'euros  
d'importations



## EDUCATION

**827**

établissements scolaires  
publics et privés

**196 066**

élèves  
dont

**52 799**

collégiens



## TOURISME

**11,6**

millions de visiteurs

**2<sup>e</sup>**

aéroport de France

**14,2**

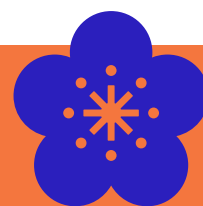
millions de passagers

**35**

ports (18 402 places)

**15**

stations de ski



## ENVIRONNEMENT

**6 500 km**

d'itinéraires de  
randonnées balisés

**19**

parcs naturels  
départementaux

**1**

parc maritime  
départemental

# Le Conseil départemental

Le Conseil départemental est composé de 54 conseillers départementaux, élus par binôme « homme-femme » pour 6 ans et représentant les 27 cantons du Département.





**26. Vence**

Mme Anne SATTONNET,  
M. Charles Ange GINESY (Président)

**1. Antibes 1**

Mme Françoise THOMEL  
M. Kevin LUCIANO

**2. Antibes 2**

Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP  
M. Jacques GENTE

**3. Antibes 3**

Mme Sophie NASICA,  
M. Jean-Pierre DERMIT

**4. Beausoleil**

Mme Sabrina FERRAND,  
M. Xavier BECK

**5. Cagnes-sur-Mer**

Mme Carine PAPY,  
M. Roland CONSTANT

**6. Cagnes-sur-Mer 2**

Mme Pierrette ALBERICI,  
M. Joseph SEGURA

**7. Cannes 1**

Mme Joëlle ARINI,  
M. Frank CHIKLI

**8. Cannes 2**

Mme Alexandra MARTIN,  
M. David LISNARD

**9. Le Cannet**

Mme Fleur FRISON-ROCHE,  
M. Didier CARRETERO

**10. Contes**

Mme Céline DUQUESNE,  
M. Sébastien OLHARAN

**11. Grasse 1**

Mme Michèle OLIVIER,  
M. Jérôme VIAUD

**12. Grasse 2**

Mme Marie-Louise GOURDON,  
M. Mathieu PANCIATICI

**13. Mandelieu-la Napoule**

Mme Michèle PAGANIN,  
M. David KONOPNICKI

**14. Menton**

Mme Gabrielle BINEAU,  
M. Patrick CESARI

**15. Nice 1**

Mme Valérie SERGI,  
M. Auguste VEROLA

**16. Nice 2**

Mme Françoise MONIER,  
M. Bernard ASSO

**17. Nice 3**

Mme Pascale GUIT NICOL,  
M. Yannick BERNARD

**18. Nice 4**

Mme Caroline MIGLIORE,  
M. David CLARES

**19. Nice 5**

Mme Catherine MOREAU,  
M. Franck MARTIN

**20. Nice 6**

Mme Martine OUAKNINE,  
M. Jean-Pierre LAFITTE

**21. Nice 7**

Mme Fatima KHALDI-  
BOUOUGHROUM,  
M. Jean-Jacques CARLIN

**22. Nice 8**

Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO,  
M. Bernard CHAIX

**23. Nice 9**

Mme Gaëlle FRONTONI,  
M. Philippe SOUSSI

**24. Tourrette-Levens**

Mme Christelle D'INTORNI,  
M. Eric CIOTTI

**25. Valbonne**

Mme Vanessa LELLOUCHE,  
M. Gérald LOMBARDO

**27. Villeneuve-Loubet**

Mme Marie BENASSAYAG,  
M. Michel ROSSI

# Les compétences

Le Département est au cœur de l'action sociale des solidarités humaines et territoriales. Il est également en charge des collèges, des infrastructures routières départementales, et participe au développement du territoire.



## ACTION SOCIALE

Garantir l'égalité des chances en faveur du bien-être, de l'épanouissement et de l'autonomie des enfants maralpins.

Soutenir le retour à l'emploi et le juste droit à l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Garantir la qualité de vie et l'autonomie des seniors et des personnes en situation de handicap, par des aides financières, humaines et matérielles.

Soutenir l'accès aux services de santé sur son territoire en luttant contre la désertification médicale et encourager l'excellence et l'innovation en santé.



## EDUCATION

Construire et entretenir les collèges, pour améliorer le bâti et offrir les meilleures conditions d'accueil aux collégiens.

Garantir une restauration de qualité, favoriser les filières courtes, lutter contre le gaspillage alimentaire.

Équiper les collégiens et les établissements en outils numériques pour accompagner les collégiens vers l'avenir.



## ENTRETIEN ET MODERNISATION DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

Proposer une offre multimodale reliant les pôles de développement économiques et touristiques pour permettre à chacun de choisir son mode de déplacement limitant les émissions de gaz à effet de serre et les impacts sur l'environnement tout en garantissant la sécurité et le confort des usagers.

Moderniser le réseau routier vers une plus grande résilience aux aléas climatiques.

Gérer les ports départementaux.



Soutenir les communes financièrement et techniquement dans la réalisation de leurs projets.

Promouvoir une agriculture durable avec une politique agricole ambitieuse et adaptée aux enjeux environnementaux.

Protéger : préservation des espaces, paysages et sites naturels.

Soutenir l'aménagement numérique du territoire et accompagner les Maralpins vers le numérique.

Aider les associations.

Soutenir le tourisme.



Favoriser l'accès à une culture diversifiée au plus près des Maralpins.

Soutenir le tissu associatif essentiel aux territoires et qui favorisent l'attractivité.

Valoriser et préserver le patrimoine culturel (civil, religieux et fortifié).

Redynamiser les réseaux de lecture publique.

Valoriser le patrimoine écrit et sonore des archives.

Valoriser le sport pour tous en soutenant les acteurs du sport, sportifs de haut niveau, associations, collectivités.

Animer une politique sportive ambitieuse participant à l'attractivité et au rayonnement du territoire.



# La gouvernance du Conseil départemental

**Le Président** détient le pouvoir exécutif du Département et dirige les services de l'administration départementale. Il prépare et met en œuvre les décisions du Conseil départemental. Il élabore le budget, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la collectivité.

**L'assemblée départementale**, composée de l'ensemble des 54 conseillers départementaux dont 15 vice-présidents titulaires de délégations, définit les grandes orientations de la politique départementale. Elle s'est réunie 4 fois en 2023 et a adopté 90 délibérations.

**La commission permanente**, également composée de l'ensemble des conseillers départementaux, met en œuvre les politiques votées par l'assemblée départementale et assure le fonctionnement courant de l'administration. Elle s'est réunie 4 fois en 2023 et a adopté 126 délibérations.



---

# L'assemblée départementale

## Président

---

M. Charles Ange GINESY

## Vice-Présidents

---

M. Xavier BECK	Administration générale, ressources humaines et évaluation des politiques publiques
Mme Anne SATTONNET	Risques naturels, aménagement du territoire et patrimoine départemental
M. David LISNARD	Tourisme
Mme Gaëlle FRONTONI	Mémoire, patrimoine culturel et anciens combattants
M. Auguste VEROLA	Enfance et culture
Mme Marie BENASSAYAG	Mer et mobilités douces
M. Jérôme VIAUD	GREEN Deal - environnement et croissance verte
Mme Valérie SERGI	Handicap
M. Patrick CESARI	Infrastructures et mobilités routières et relations avec Monaco
Mme Michèle PAGANIN	Ruralité et politiques agricoles
M. Bernard CHAIX	Insertion, emploi et commerces
Mme Joëlle ARINI	Education, collèges et accès aux savoirs
M. Jacques GENTE	Santé et seniors
Mme Carine PAPY	Jeunesse et sports
M. David KONOPNICKI	SMART Deal - transition numérique et innovation

---

---

## Chargés de mission

---

<b>M. Bernard ASSO</b>	Enseignement supérieur, recherche, affaires internationales et cinéma
<b>M. Sébastien OLHARAN</b>	Reconstruction des vallées
<b>M. Kevin LUCIANO</b>	Chargé de mission (auprès du Président)

## Autres membres

---

<b>Mme Pierrette ALBERICI</b>	<b>M. Jean-Jacques CARLIN</b>
<b>Mme Gabrielle BINEAU</b>	<b>M. David CLARES</b>
<b>M. Yannick BERNARD</b>	<b>M. Roland CONSTANT</b>
<b>Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP</b>	<b>Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM</b>
<b>M. Didier CARRETERO</b>	<b>M. Franck MARTIN</b>
<b>M. Frank CHIKLI</b>	<b>Mme Caroline MIGLIORE</b>
<b>M. Eric CIOTTI</b>	<b>Mme Françoise MONIER</b>
<b>M. Jean-Pierre DERMIT</b>	<b>Mme Catherine MOREAU</b>
<b>Mme Christelle D'INTORNI</b>	<b>Mme Martine OUAKNINE</b>
<b>Mme Céline DUQUESNE</b>	<b>Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO</b>
<b>Mme Sabrina FERRAND</b>	<b>M. Joseph SEGURA</b>
<b>Mme Fleur FRISON-ROCHE</b>	<b>M. Philippe SOUSSI</b>
<b>Mme Pascale GUIT NICOL</b>	
<b>M. Jean-Pierre LAFITTE</b>	<b>Mme Marie-Louise GOURDON</b>
<b>M. Gérald LOMBARDO</b>	<b>M. Mathieu PANCIATICI</b>
<b>Mme Vanessa LELLOUCHE</b>	
<b>Mme Alexandra MARTIN</b>	
<b>Mme Sophie NASICA</b>	
<b>Mme Michèle OLIVIER</b>	
<b>M. Michel ROSSI</b>	
<b>Mme Françoise THOMEL</b>	

---

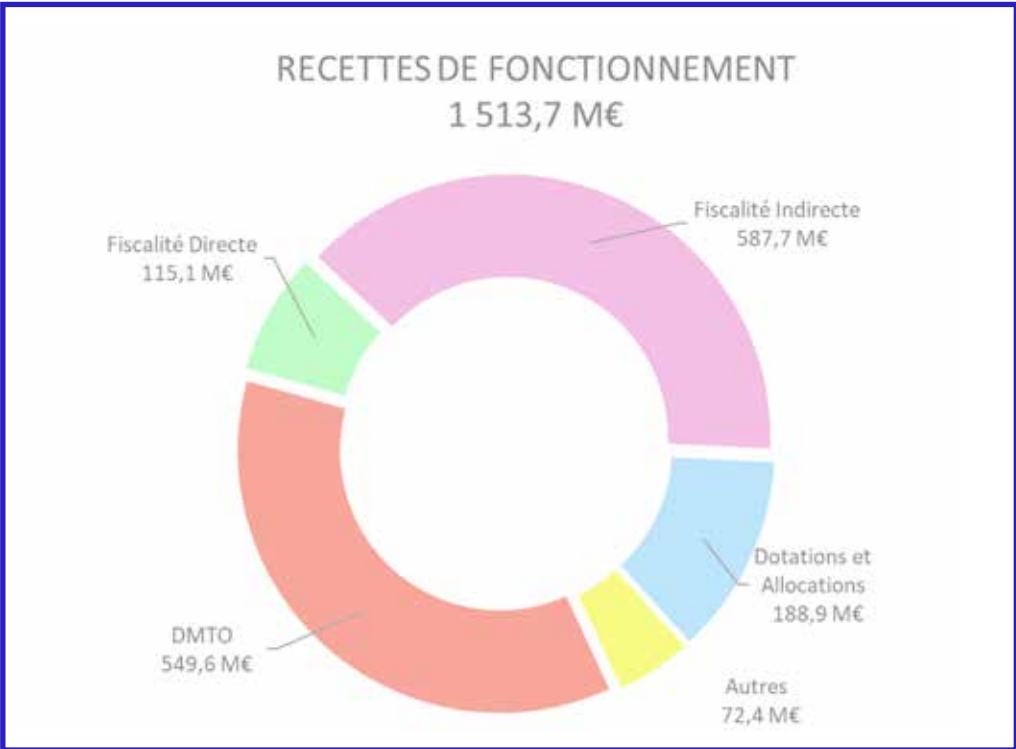
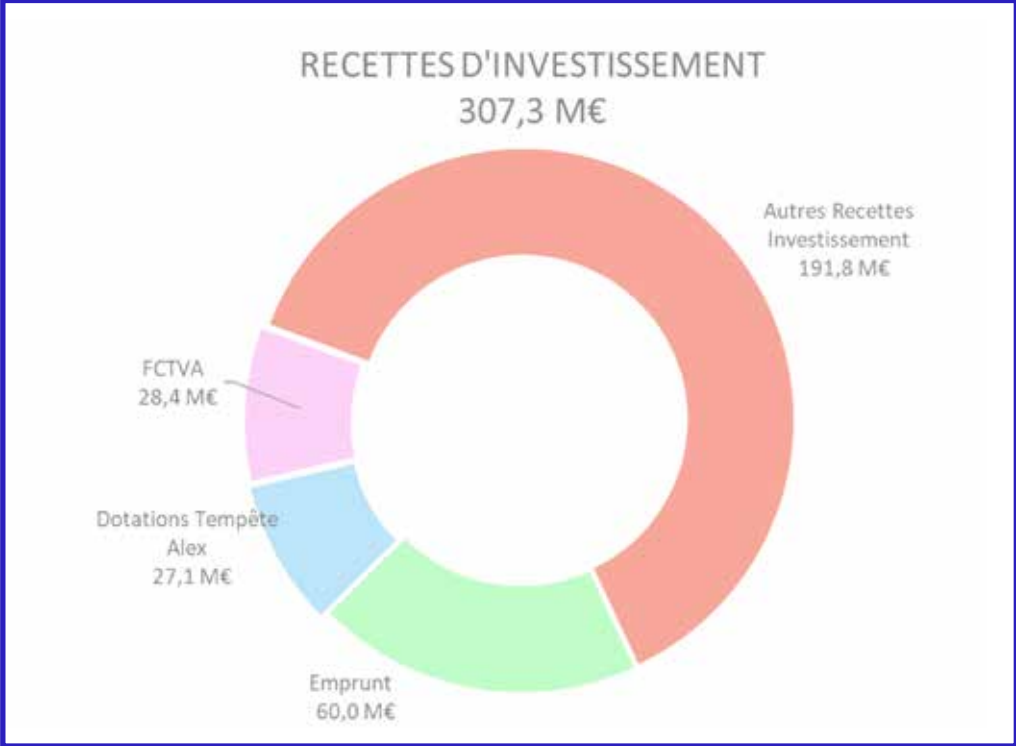
---

*12 commissions thématiques viennent compléter ces instances et ont pour mission d'examiner les dossiers présentés en assemblée départementale.*

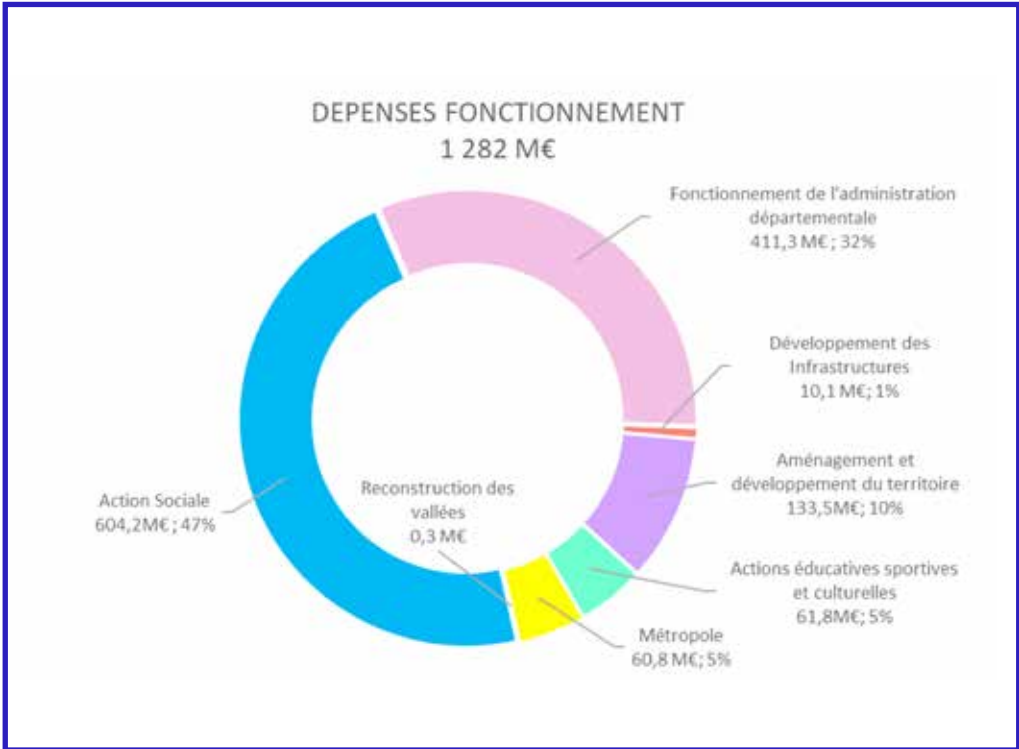
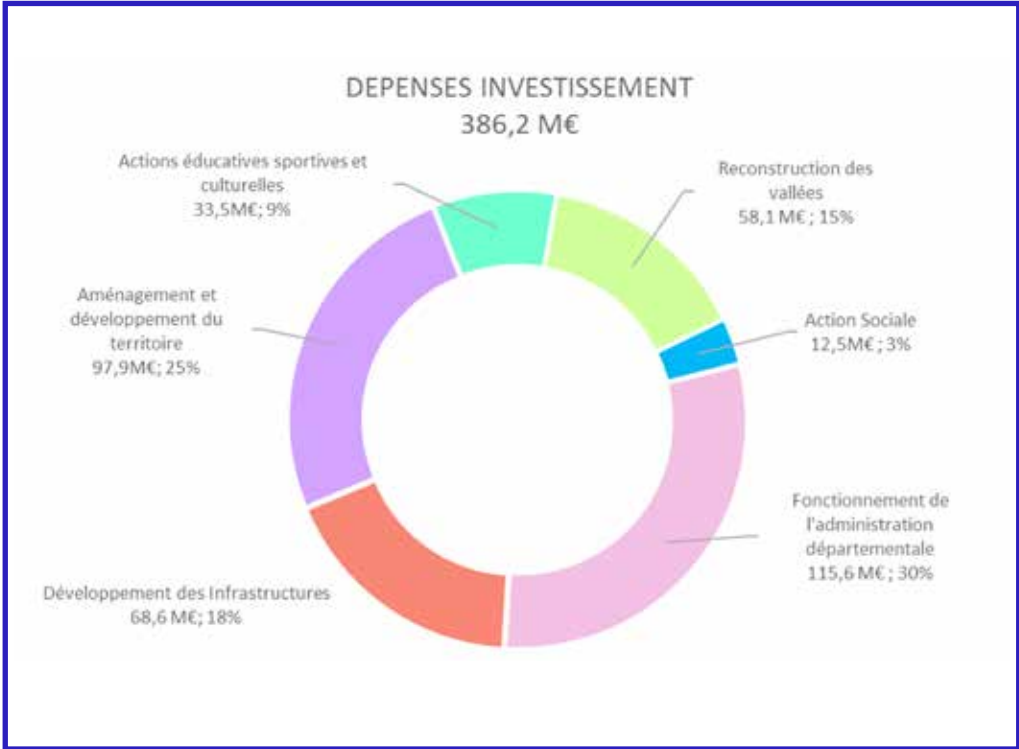
---

1. Commission finances, interventions financières, administration générale et SDIS
  2. Commission emploi, insertion, lutte contre la fraude
  3. Commission autonomie
  4. Commission enfance
  5. Commission attractivité territoriale et agriculture
  6. Commission GREEN Deal, environnement et croissance verte
  7. Commission santé
  8. Commission transports et déplacements
  9. Commission SMART Deal et éducation
  10. Commission culture, enseignement supérieur, recherche et affaires internationales
  11. Commission sport, jeunesse et devoir de mémoire
  12. Commission gestion des risques
-

# Chiffres clés du Budget 2023







## Tableau des dépenses

	Fonctionnement en M€	Investissement en M€	Total général	Investissement en M€ hors dette
Action sociale	604,2	12,5	<b>616,7</b>	12,5
Fonctionnement de l'administration départementale	411,3	115,6	<b>526,9</b>	22,8
Développement des infrastructures	10,1	68,6	<b>78,7</b>	68,6
Aménagement et développement du territoire	133,5	97,9	<b>231,4</b>	97,9
Action éducatives sportives et culturelles	61,8	33,5	<b>95,4</b>	33,5
Métropole	60,8	0,0	<b>60,8</b>	0,0
Reconstruction des vallées	0,3	58,1	<b>58,4</b>	58,1
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1282,0</b>	<b>386,2</b>	<b>1668,2</b>	<b>293,4</b>

## Tableau des recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023 en M€
Emprunts	60
Dotations Tempête Alex	27,07
FCTVA	28,44
Autres Recettes d'Investissement	191,82
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>307,32</b>

RECETTES de FONCTIONNEMENT	CA 2023 en M€
DMTO	549,6
Fiscalité Directe	115,1
Fiscalité Indirecte	587,7
Dotations et Allocations	188,9
Autres	72,4
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1513,7</b>

# Chiffres clés des ressources humaines

Effectifs en poste (hors ASFAM)	4 387
---------------------------------	-------

**Structure et caractéristiques de l'effectif**

Hommes	37,5 %
Femmes	62,5 %
Catégorie A	27 %
Catégorie B	13,5 %
Catégorie C	59,5 %

**Age moyen des agents : 47 ans et 10 mois**

Masse salariale effectifs en poste (hors ASFAM et MDPH)	193 879 137 €
---	---------------

Nombre de recrutements	632
Nombre d'apprentis	30
Nombre de télétravailleurs inscrits dans le dispositif pérenne	1572
Budget consacré à l'action sociale	10 258 033 €
Budget consacré à la formation	1 715 375 €



Gorge de Daluis

# La communication institutionnelle

## Nos grandes missions

### *La communication de la collectivité*

- Faire comprendre l'institution, ses compétences, son fonctionnement
- Rendre compte des politiques publiques, des décisions des élus et accompagner les projets
- Informer sur les services publics et sur les droits et prestations
- Sensibiliser et éclairer les enjeux collectifs et chercher à faire évoluer les comportements
- Promouvoir le territoire : tourisme, sport, culture, patrimoine, environnement...

### *La création d'événements*

- Créer des événements gratuits et de qualité
- Développer une offre de divertissement au plus près du public sur tout le territoire

## L'univers numérique

1

site internet  
institutionnel  
departement06.fr

1,1 M

de visiteurs  
en moyenne /an

8

sites  
événementiels

39

sites satellites





## L'univers vidéo photo



C'est Pas Classique 2023, hors les murs



CPC 2023 - Cerrone et Candlelight | Département des Alpes-Maritimes



Tempête Alex : Une mobilisation de tous les instants depuis 3 ans pour redonner vie à...



Inauguration de l'Institut Mozart à Nice | Département des Alpes-Maritimes



Rentrée sportive au Département des Alpes-Maritimes












Cols connectés - Ascension du Col de Valberg

**221**  
tournages réalisés

**121**  
clips produits diffusés  
sur chaîne YouTube, RS sur les manifestaions

## L'univers réseaux sociaux

### Classement du Département des Alpes-Maritimes\*

	  <b>Facebook</b>	  <b>Twitter / X</b>	  <b>Instagram</b>	  <b>Linkedin</b>	 <b>Tik-Tok</b>
<b>Nombre d'abonnés en 2023</b>	<b>83,3 k</b> (+2,8k soit une hausse de 21% du nombre de fans)	<b>69,1 k</b> (+1,4 k soit une hausse de 2% du nombre de fans)	<b>37,8k</b> (+2k soit une hausse de 5,5% du nombre d'abonnés)	<b>16,8 k</b> représentant une variation de 29% comparé à l'année 2022	<b>711</b> (+253 soit une hausse de 55% du nombre d'abonnés)
<b>Nombre de posts /an (en 2023)</b>	<b>704 publications</b> et <b>10,6 M nombre total de vues</b> <b>Nouveau !</b> Groupe parents Groupe sports	<b>425 tweets</b> et <b>658,5k nombre total de vues</b>	<b>1,1K posts</b> et <b>6,2M nombre total de vues</b> <b>Nouveau !</b> Threads	<b>292 posts</b> et <b>611,5K nombre total de vues</b> <b>Nouveau !</b> Groupe SMART Corner 06 sur LinkedIn	<b>41 vidéos</b>

**Le Département des Alpes-Maritimes  
2<sup>e</sup> des Départements les plus suivis  
au niveau national, sur les réseaux sociaux\*\***

## L'univers création

près de  
**400**  
créations

+ de  
**2 000**  
déclinaisons  
et mise à jour

+ de  
**5 000**  
heures  
de travail/an

## L'univers édition

### Le Mag'



**4**  
numéros/an  
**32**  
pages

**120 000**  
exemplaires/mag  
**480 000**  
tirages/an

### Les guides rando

**4**  
GUIDES  
**32**  
pages

**50 000**  
ex imprimés  
**5**  
guides  
numériques



## L'univers événementiel



**Programmation**  
**+ de 1 000**  
spectacles/an

Soirées estivales, Festival des mots, Folies des Lac, Capsules, Jazz Art Lympia, Nananère, Printemps des seniors, Danse avec les Senior, Journée des seniors C'est pas classique, salle Jean Grinda, salle Laure Ecard.



**Organisation**  
**+ de 500**  
événements

qui rythment l'agenda du Département : vernissage, inauguration, remise des mentions très bien bac / brevet



**Création de stands**  
**11**  
stands et animation

Foire de Nice, Salon International de l'agriculture, WAICF, Journée pour l'emploi, ID week-end, Play Azur, Service à la personne, Salon du Livre...



**Accompagnement**

En soutien des directions dans l'organisation d'événements tels que l'Outdoor Festival, Festival des jardins de la côte d'Azur, AstroValberg...



# L'univers achats d'espaces



Campagne C'est pas classique



Campagne SDIS 06



Campagne Green Deal 06



Campagne chèque climat



Campagne institut Mozart

**36 M€**

Budget global  
GREEN Deal





# Plan GREEN Deal

La politique GREEN Deal traduit l'ambition du Département de préserver les ressources naturelles et le cadre de vie des Maralpins. Elle se décline dans toutes les politiques du Département et s'exprime tant sur le patrimoine et les compétences directes départementales qu'auprès de l'ensemble des acteurs locaux par des partenariats, subventions et appels à projets.

Les principales actions relevant du GREEN Deal réalisées en 2023 sont présentées selon **5 thématiques** :

- 1 Transition énergétique**
- 2 Mobilité douce et durable**
- 3 Connaissance et la préservation de la nature**
- 4 Agriculture locale et l'alimentation durable**
- 5 Exemplarité du Département dans ses activités et dans le soutien aux initiatives locales innovantes et éco-responsables**



## Transition énergétique

### Des bâtiments départementaux performants :

Des études et travaux de rénovation se poursuivent sur l'ensemble du parc immobilier, et notamment les collèges, afin de maîtriser les dépenses énergétiques : audits, travaux d'étanchéité de toitures-terrasses, remplacement de menuiseries extérieures, rénovation de chaufferies, remplacement d'éclairages par des équipements de type LED.

Le plan pluriannuel de rénovations s'est vu complété en 2023 par un plan de solarisation des bâtiments. En 2023, les études ont porté sur l'installation de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité en autoconsommation au collège Simone Veil à Nice.

### Déploiement des énergies renouvelables sur le territoire :

Le Département poursuit son engagement dans la Société d'économie mixte locale (SEML) GREEN Energy 06. En 2023, la SEML a constitué une société de projets dédiée à la mise en œuvre des petits projets photovoltaïques. La Ville de Grasse a confié à la SEML un projet d'installation photovoltaïque sur les terrains de tennis et de padels couverts du complexe sportif de la Paoute.

D'autre part, 2023 a marqué le début du Contrat Chaleur renouvelable territorial « Cap'Ther 06 » avec l'Agence de la transition écologique (ADEME). Avec cet outil, le Département propose un accompagnement en matière d'ingénierie et des financements à toutes personnes morales afin d'aider au déploiement d'installations de production de chaleur et de froid mobilisant des énergies thermiques renouvelables et de récupération.

### Accompagnement des Maralpins dans la rénovation énergétique de leur logement :

Le dispositif « **Confort Energie 06** » accompagne la rénovation énergétique des logements des Maralpins. Il s'agit d'un guichet d'assistance technique complété d'un fonds d'aides : le Fonds social à la maîtrise d'énergie 06. Ce dispositif s'appuie sur le programme national FranceRénov. En 2023, Confort Energie 06 a financé 1176 audits énergétiques et accompagnements à maîtrise d'ouvrage. 366 habitations ont été aidées pour des travaux de rénovation globale, pour un total de près de 2 M€ de subventions. 63 foyers ont perçu l'aide à l'installation de panneaux photovoltaïques.

**1 176**

audits énergétiques pour un montant subventionné de 2 M€

**63**

foyers ont perçu l'aide à l'installation de panneaux photovoltaïques

### Verdissement des cours de récréation :

En 2023, 7 collèges ont bénéficié de travaux de végétalisation des cours de récréation pour résorber les îlots de chaleur : Les Baous à Saint-Jeannet, Port Lympia, Antoine Risso et Jules Valéri à Nice, César à Roquefort-les-Pins, Les Vallergues à Cannes et Paul Langevin à Carros.

Des végétaux adaptés au changement climatique sont privilégiés. Des espèces caduques et persistantes sont associées pour assurer un verdissement toute l'année, tout en laissant passer le soleil en hiver. Des aires de repos et d'assise sont aménagées sous des arbres de grand développement. Les revêtements traditionnels à base de bitume noir sont remplacés par un revêtement clair et drainant, favorable à la perméabilité des sols.



#### Collège Port Lympia

Création de zones de détente avec des bancs et plateformes en bois et une implantation d'arbres et arbustes pour offrir de l'ombre aux élèves.



#### Collège Antoine Risso

Création de plusieurs assises, implantation d'arbres adaptés au changement climatique et mise en place d'un revêtement drainant.



#### Collège Les Vallergues

Végétalisation de la cour basse, aménagement d'espaces de détente avec bancs et platelages bois et de gradins paysagers de 30 places.



#### Collège Paul Langevin

Création de jardinières, d'espaces végétalisés et de fraîcheur, réalisation d'un revêtement environnemental drainant.

## Mobilité douce et durable

### Développer les alternatives : vélo, transport en commun et covoiturage

Le Département encourage les alternatives à la voiture individuelle avec l'aménagement de 20 parkings dédiés au covoiturage, dont deux nouveaux en 2023 à Peillon et Châteauneuf-de-Grasse, et par la mise en œuvre du Plan vélo départemental 2022-2028, qui vise à encourager l'utilisation du vélo sous toutes ses formes.

Chiffres clés des actions réalisées depuis le démarrage du Plan vélo :



**18,1 km**  
d'aménagements  
cyclables dont  
**11,15 km**  
de pistes en 2023



**+ 19 %**  
de fréquentation  
des pistes par rapport  
à 2021



**21**  
collèges équipés  
avec des arceaux,  
abris vélos et stations  
de gonflage et de  
réparation



**100**  
personnes en  
situation de handicap  
participantes au  
dispositif handi VTT



**6**  
cols connectés  
équipés



**43**  
associations  
cyclistes soutenues  
financièrement



**4,16 M€**  
de subventions  
votées pour des  
projets portés par des  
collectivités

Le Département soutient également les projets des autres collectivités en matière de développement de l'offre de transport en commun, avec en 2023 le renouvellement de la flotte Palm-Bus par des bus électriques et hydrogènes, la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Menton et la poursuite du soutien apporté au projet ferroviaire de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

### Enquête Ménages Déplacements des Alpes-Maritimes

Le Département a conduit en 2023 la nouvelle enquête de déplacements portant sur la mobilité des habitants et les flux de déplacements sur le territoire. Ces éclairages vont permettre d'identifier les enjeux majeurs en matière de transport, et les avancées constatées ces dernières années, tant dans les pratiques individuelles de déplacements que dans les stratégies d'aménagement mises en œuvre par les collectivités.

### Soutien au déploiement de la mobilité électrique

Le Département a créé un fonds afin d'aider les Maralpains à acquérir des véhicules électriques et à s'équiper en bornes de recharge performantes et sécurisées. En 2023, 2 537 foyers ont bénéficié de l'aide à l'achat d'un véhicule électrique, et 88 ont été aidés pour l'installation de bornes de recharge. Le Département poursuit le renouvellement de sa flotte de véhicules légers, avec une augmentation de la part de véhicules à faible émission : voitures et scooters électriques, vélos à assistance électrique.



Inauguration d'une nouvelle piste cyclable à Mandelieu

## Connaissance et préservation de la nature

### Préserver et valoriser les richesses naturelles

En 2023, le Département a poursuivi son engagement dans sa politique de préservation, d'entretien et d'aménagement des 19 parcs naturels départementaux terrestres, qui ont accueilli plus de 3 millions de visiteurs sur l'année. Ce maillage d'espaces préservés se développe avec deux extensions en cours sur 2023 et 2024 (parcs de Roquevignon et du Paradou).

### Plan Méditerranée 06

Les premières actions du Plan s'appuient sur la connaissance des milieux, avec des suivis mis en œuvre, notamment sur deux cantonnements (zones délimitées où la pêche et la plongée sont interdites) et au sein des nurseries artificielles du port de Villefranche Darse.

Un nouveau programme de gestion pluriannuel a été élaboré pour le Parc maritime départemental (PMD) Estérel-Théoule.

L'un des volets du Plan est consacré à la dépollution. En 2023, une vingtaine de filets de pêche perdus ont été retirés du PMD.

Enfin, le Plan s'attache à éduquer et sensibiliser le grand public, notamment à travers les randonnées palmées organisées chaque année au sein du PMD. Deux nouveaux sentiers sous-marins de découverte ont vu le jour en 2023.

### Plan départemental de gestion de l'eau

Grâce au fonds mis en place pour financer la

modernisation des réseaux de distribution d'eau potable, 45 projets portés par les communes ou leurs groupements en charge de l'eau se sont vu accorder une subvention départementale en 2023.

Deux appels à projets ont été lancés en faveur d'une meilleure gestion de la ressource en eau et de la réutilisation des eaux usées. Au total, 40 projets ont été retenus pour un montant de 11,76 M€ de subventions.

67 aides ont été accordées pour l'achat de cuves d'eau de pluie par les particuliers ou les copropriétés.

Les bâtiments départementaux font l'objet d'aménagements pour réduire leur consommation en eau, avec par exemple en 2023 le remplacement des sanitaires de 5 collèges. L'objectif à 3 ans est une réduction de 30% de la consommation annuelle.

Enfin, le Plan inclut la création d'un Observatoire départemental de l'eau. En 2023, l'Observatoire a lancé une douzaine de projets portant sur les enjeux qualitatifs et quantitatifs de gestion des ressources en eau.





Inauguration du stand du Département au Salon de l'Agriculture - février 2023

## Agriculture locale et alimentation durable

### Le Projet alimentaire territorial départemental (PAT 06)

La politique départementale agricole et rurale 2021-2028 vise une alimentation locale durable pour tous à travers le Projet alimentaire territorial départemental (PAT 06).

Le PAT 06 fédère les différents acteurs maralpins autour de toutes les composantes de l'alimentation : production agricole, transformation, distribution et valorisation de la production. Le PAT 06 s'attache également à favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine, en lien avec le Plan Santé départemental. Le budget global du PAT s'élève à près de 11 M€.

Parmi les actions phares mises en place :

- Les aides à la modernisation des exploitations avec majoration pour le BIO et les jeunes agriculteurs ; l'instauration d'un périmètre de protection pour les espaces naturels protégés ; la remise en culture des terrains avec l'installation d'agriculteurs ; la lutte contre les vulnérabilités agricoles, les fléaux et l'aide à l'adaptation au changement climatique ; le financement des partenaires locaux pour les prophylaxies ; les aides aux collectivités pour la mise en place de jardins partagés.
- L'accès pour tous à une alimentation saine : soutien des épiceries sociales et solidaires et des associations caritatives ; mise en place des

ramasses locales pour compléter l'apport de la banque alimentaire de Nice ; sessions de sensibilisation à la précarité alimentaire auprès des jeunes ; financement de chantiers d'insertion ; ateliers nutritionnels pour parents, jeunes enfants et futures mères en centres de PMI/CPEF ; ateliers de sensibilisation aux bienfaits de l'alimentation pour les seniors.

### Le kit Anti-Gaspi 2023

Le kit propose aux collègues une palette d'actions permettant d'acculturer les collégiens au bien manger et à la lutte contre le gaspillage alimentaire afin de créer une dynamique vertueuse qui contribue à l'amélioration du climat scolaire.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les pesées du gaspillage alimentaire dans 26 collèges et 3 écoles des neiges ont révélé une amélioration, avec une baisse de 12,55 %.

Les collègues ont aussi rencontré les agriculteurs locaux « 06 à table ! » et participé à des ateliers autour de l'équilibre alimentaire, animés par une diététicienne.

Trois concours ont été proposés aux collégiens ou aux équipes de cuisine : réalisation d'une tarte, création d'un menu harmonieux autour du poisson, slam sur le thème de l'alimentation éco-responsable.





## Une collectivité exemplaire

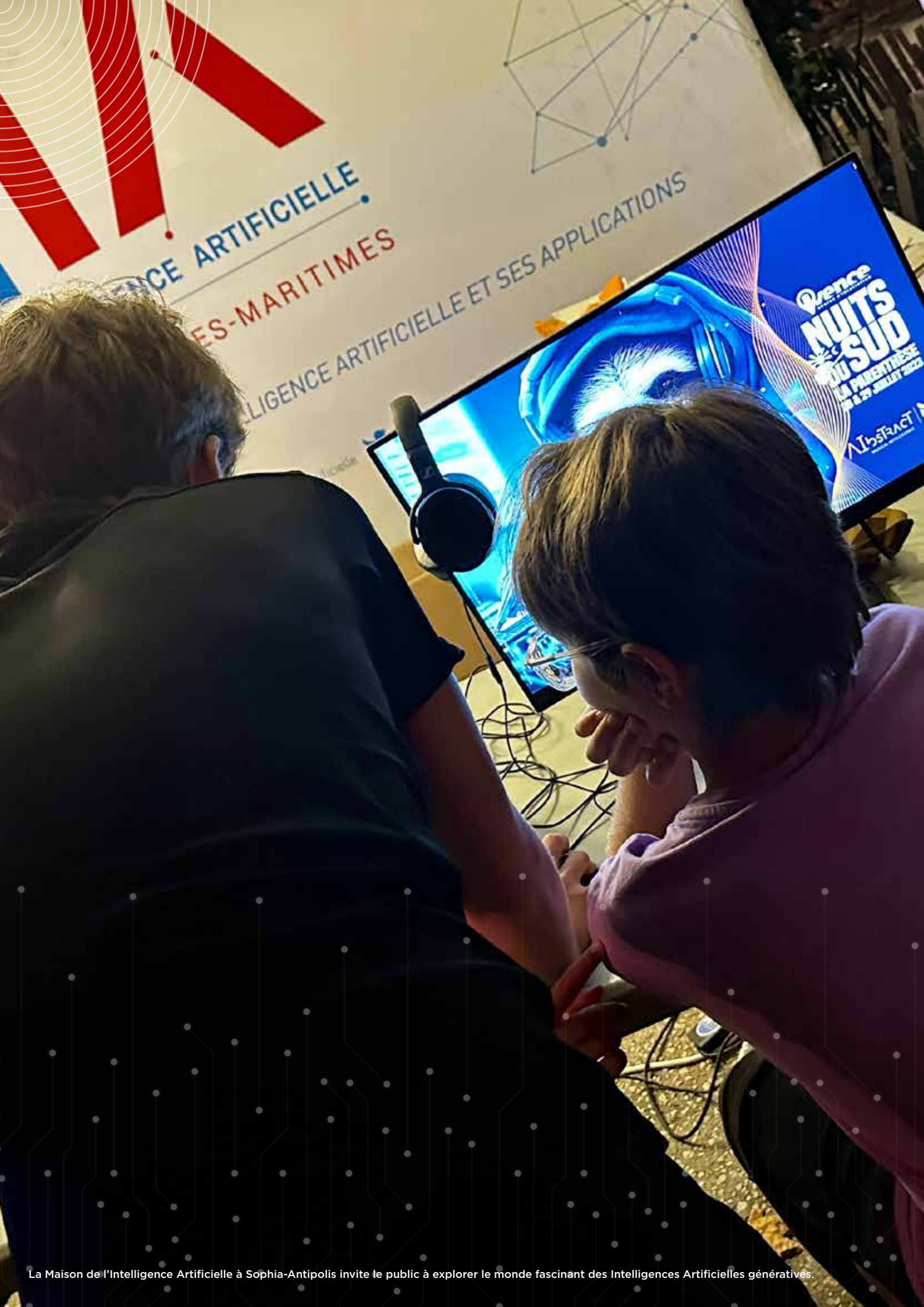
### Un patrimoine et un fonctionnement vertueux, des partenariats incitatifs

La collectivité s'attache à faire preuve d'exemplarité et à minimiser l'impact environnemental de son patrimoine et de son fonctionnement courant, par exemple à travers les actions de rénovation énergétique du parc immobilier départemental et de verdissement de ses véhicules.

Au-delà de ses propres actions, le Département encourage ses partenaires à prendre une part toujours plus active dans la transition écologique, que ce soit au travers d'une commande publique responsable ou du soutien aux projets innovants et écoresponsables.

Le Département soutient également les initiatives locales innovantes en faveur de la transition énergétique à travers les appels à projets GREEN Deal. 29 projets portés par des structures associatives ou des collectivités ont été désignés lauréats en 2023 au titre de la deuxième édition de l'appel à projets GREEN Deal.





INTELLIGENCE ARTIFICIELLE  
ES-MARITIMES

LIGENCE ARTIFICIELLE ET SES APPLICATIONS

Nuits du Sud  
LA PARENTHESE  
DU 28 & 29 JUILLET 2022  
Abstract



# Plan SMART Deal

La stratégie SMART Deal vise à soutenir et accompagner la transformation numérique sur le territoire des Alpes-Maritimes.

Les principales actions relevant du SMART Deal réalisées en 2023 sont présentées selon 3 thématiques :

- 1 Éducation et sensibilisation au numérique,**
- 2 Création de nouveaux services aux usagers,**
- 3 Exemplarité du Département dans ses activités et dans le soutien aux initiatives innovantes.**

# Éducation et sensibilisation au numérique

## La MIA pour sensibiliser à l'intelligence artificielle

En partenariat avec Université Côte d'Azur, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis et la Chambre de commerce et d'industrie, le Département a créé, en 2020, la Maison de l'intelligence artificielle (MIA) pour acculturer et sensibiliser à l'IA l'ensemble de la population du département des Alpes-Maritimes – les scolaires, le grand public ou les professionnels – au travers de présentations, conférences, débats, ateliers pédagogiques, démonstrations ou challenges, organisés en étroite collaboration avec l'écosystème maralpin, particulièrement sophilopolitain, mais également dans une dynamique technologique nationale et internationale.

Plus de 20 000 collégiens et plus de 15 000 visiteurs tout public (étudiants, seniors, enseignants, professionnels...) ont participé à un programme d'acculturation de la MIA. 70 % des collèges ont déjà participé à l'une des animations de la MIA, avec une ou plusieurs classes. Un programme de formation des enseignants a été mis en place en partenariat avec la Délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE).

## Des collèges bien équipés pour des collégiens connectés

Dans les collèges, le Département travaille en partenariat avec l'Éducation nationale au travers de 2 programmes majeurs : le portail numérique des savoirs et la plateforme numérique « Regards de collégiens » destinées à diffuser et valoriser auprès de la communauté éducative (enseignants, élèves, familles) les vidéos issues d'expériences pédagogiques s'appuyant sur les ressources culturelles des Alpes-Maritimes.

En début d'année scolaire 2022/2023, un appel à projets a été lancé par le Département auprès des 72 collèges maralpins pour la mise en place d'Écrans numériques interactifs (ENI). L'objectif était de mettre en place un ENI sur pied dans tous les CDI, puis, sur la base du volontariat, d'équiper les salles de classe, en remplacement des vidéoprojecteurs. Une cinquantaine d'établissements a répondu favorablement à cet appel à projets. Fin 2023, 900 ENI équipent près d'un tiers des salles de classe des collèges publics maralpins, avec des retours d'usage très positifs des enseignants et des personnels de direction.

Dans le cadre de sa politique SMART Deal et de son accompagnement quotidien des collèges maralpins, en partenariat avec la DRANE, le Département des Alpes-Maritimes a lancé en 2022 un appel à projets éducatifs innovants de FabLab, avec des thématiques orientées sur le numérique, « Numérique industriel », « Robotique », « Intelligence artificielle », « e-sport », « Artistique ». 13 FabLabs sont en service à fin 2023.

Le Conseil départemental des jeunes, lieu privilégié de sensibilisation par l'action et l'engagement représentatif, comprend une commission « Environnement, numérique et cadre de vie » qui a été consacrée, pour la période 2020-2023, à l'intelligence artificielle. Son travail s'est inscrit dans l'esprit du projet SMART Deal éducatif départemental « Arc-en-ciel », qui a pour but de faire découvrir et comprendre l'IA aux collégiens en leur permettant également de l'expérimenter grâce à la MIA, partenaire du projet. Une campagne de communication composée d'une affiche de sensibilisation distribuée dans les collèges et de 6 vidéos mises en ligne sur les réseaux sociaux du Département avec la participation du YouTuber/vidéaste Micode, a ainsi été réalisée à la fin du mandat, au printemps 2023.

## Lutter contre la fracture numérique

Convaincu que le développement des services en ligne doit être une opportunité pour tous et non une cause d'exclusion et de nonaccès aux droits, le Département se positionne fortement depuis plusieurs années en accompagnateur aux côtés des usagers éloignés du numérique.

Le Département pilote la feuille de route « France numérique ensemble », aux côtés de la Préfecture, des EPCI et des acteurs de l'inclusion numérique, soutient des associations œuvrant pour le réemploi d'équipement informatique et leur mise à disposition solidaire et coordonne les conseillers numériques de tout le territoire.

**2**

programmes majeurs pour les collèges : le portail numérique des savoirs et la plateforme numérique

**72**

collèges maralpins pour la mise en place d'écrans numériques interactifs

**900**

écrans numériques interactifs équipent près d'un tiers des salles de classe des collèges publics maralpins

**7**

Micro-Folies en territoire maralpin financés pour un montant de 230 K€

## Création de nouveaux services aux usagers

### Faciliter l'accès aux démarches pour les usagers avec Mes Démarches 06 et l'accueil de proximité

Le portail Mes Démarches 06 a bénéficié en 2023 d'une refonte ergonomique et visuelle pour faciliter le parcours des usagers et donne désormais accès à plus de 130 démarches en ligne.

### Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur dans les territoires : un Campus connecté à Puget-Théniers

Avec 15 étudiants inscrits sur l'année et 11 co-travailleurs, le Campus a atteint sa capacité maximale de remplissage. Cela témoigne de l'attractivité croissante de ce lieu, de la nécessité de ce type d'établissement dans un territoire rural et de la qualité des services rendus.

Conférences et expositions sont venues enrichir le programme proposé, aux côtés de la première formation longue durée proposée au Campus, dispensée par l'association Reflets pour le titre d'assistant de vie.

### Les Micro-Folies, un espace culturel numérique intergénérationnel

La Micro-Folie départementale hors-les-murs « Les Folies itinérantes, l'Artothèque de la Micro-Folie départementale » met à disposition du réseau des Micro-Folies, mais également des structures culturelles, éducatives, sociales et médico-sociales, ses expositions et ses hologrammes. Les Maisons du Département, les collèges, les médiathèques, les EHPAD, le Conservatoire des Alpes-Maritimes, le Campus connecté de Puget-Théniers peuvent ainsi bénéficier de cette itinérance sur le territoire.

- Prêt de l'exposition « L'art vu par les Playmobil » à la Maison des 1000 premiers jours à Nice (2023)

- Prêt de l'hologramme « L'homme de Néandertal » au Musée archéologique du Département des Hautes-Alpes à Gap (2023)
- Prêt de l'exposition « Hors du Temps » par Mathilde Oscar à l'EHPAD de la Croix Rouge russe (2023)

Des partenariats ont été établis avec les institutions nationales (Louvre, Opéra de Paris...) et territoriales (Opéra de Nice, Orchestre national de Cannes, Grenier à Sel à Avignon, Festival du film social, Museomix, Université Côte d'Azur...).

7 Micro-Folies en territoire maralpin ont été créées depuis 3 ans et financées par le Département (280 K€) par les Communes de Vence, Roquefort-Les-Pins, Grasse, Cannes, Beausoleil, Cagnes-sur-Mer et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.



# Exemplarité du Département dans ses activités et dans le soutien aux initiatives innovantes

**Le Département a inauguré, en 2021, le SMART Corner**, tiers-lieu dédié à l'accompagnement des usages numériques. Le SMART Corner a deux ambitions :

- accompagner les utilisateurs (élus, managers, agents) dans la transition numérique, en pluridisciplinarité entre les conseillers techniques, les ambassadeurs, l'équipe formation et communication ;
- créer un pôle d'excellence numérique au Département, pour échanger, polliniser les usages et les bonnes pratiques du numérique entre collectivités et professionnels du secteur public.

270 événements ont été organisés en 2023, emportant l'adhésion des utilisateurs avec près de 4 000 participants, plus de 1 000 rendez-vous ont été tenus dans l'année et le taux de satisfaction s'établit à 78%.

Le SMART Corner a aussi démontré toute son efficacité dans l'accompagnement lors des crises climatiques, sanitaires ou cyber survenues sur le territoire.

## **Autre axe autour du progrès digital, la stratégie numérique responsable, adopté par l'assemblée départementale**

Cette stratégie s'articule autour de 5 axes et 46 actions visant à réduire l'empreinte écologique des services numériques déployés pour les agents de la collectivité. Elle se traduit par des actions simples, engageantes, individuelles et collectives concernant le matériel, les usages, l'impression, les données, la dématérialisation, la politique d'achat responsable, la conception de solutions numériques. Elle propose, via le SMART Corner, un programme d'encapacitation autour de la notion du numérique responsable.

D'autres axes numériques innovants sont proposés avec :

- l'automatisation de l'exécution de tâches qui permet, à l'aide d'un robot numérique, de remplacer l'action humaine sur des tâches à faible valeur ajoutée et chronophages ;
- la captation et l'analyse de données géographiques, la production de cartes en 2 ou 3 dimensions pour l'aide à la décision et la promotion du territoire ;
- la dématérialisation des démarches en ligne avec les flux de travail automatisés.

## **Soutenir les initiatives innovantes avec un appel à projets SMART**

Le Département, dans le cadre de sa politique de soutien aux projets innovants, a lancé un appel à projets SMART Deal en 2022.

Doté d'une enveloppe de 3 M€ d'investissement, à l'attention des communes, des EPCI, des autres établissements publics, des associations loi 1901, des fondations reconnues d'utilité publique et des sociétés coopératives d'intérêt collectif, cet appel à projets portait sur 3 thématiques : optimisation des services publics par l'intelligence artificielle, technologies immersives, tiers-lieux numériques accompagnant un projet sociétal. 18 lauréats ont été désignés par le jury en mai 2023, pour un financement total de 2 799 811 € et des projets s'étalant jusqu'en septembre 2025. Les principales thématiques des projets lauréats sont la santé, le tourisme, l'éducation et la formation.

Stand du Département au World AI Cannes Festival (WAICF) à Cannes - février 2023



Ouverture du World AI Cannes Festival (WAICF) de Cannes - février 2023

En 2023, le dispositif départemental d'aides aux communes et groupements de communes a également été enrichi, incluant un volet portant sur des initiatives pour le développement d'un département SMART, pour soutenir des projets qui permettront, au travers du numérique, d'améliorer et simplifier le fonctionnement de l'administration et des établissements pour personnes âgées et adultes en situation de handicap, d'accélérer la lutte contre la fracture numérique et l'acculturation au numérique des maralpins et d'encourager l'innovation par le numérique dans les Alpes-Maritimes.

#### Rassembler les acteurs internationaux autour de l'intelligence artificielle : le WAICF

Initié par le Département, l'Institut EuroplA et la ville de Cannes, le World artificial intelligence Cannes festival (WAICF) a connu sa 2<sup>e</sup> édition en 2023.

Les acteurs internationaux et locaux de l'intelligence artificielle sur le territoire des Alpes-Maritimes ont présenté leurs travaux sur des stands et lors de conférences au Palais des festivals de Cannes les 9, 10 et 11 février 2023. 8 000 visiteurs se sont rendus sur site pour les journées BtoB (jeudi et vendredi) et 4 000 visiteurs pour la journée grand public (samedi). Plus de 70 pays étaient représentés.

Le Département des Alpes-Maritimes était présent sur son espace « Côte d'Azur France - Terre d'IA » avec l'écosystème local qui fait des Alpes-Maritimes une terre d'intelligence artificielle. 26 startups et une cinquantaine de conférences ont été accueillies sur cet espace, avec le soutien de la Maison de l'intelligence artificielle.



# Les Maisons des 1000 premiers jours



Les 1 000 premiers jours de l'enfant constituent une période essentielle pour son bon développement et sa construction. Cette période conditionne la santé et le bien-être de l'individu tout au long de sa vie. C'est sur ce sujet qu'a travaillé une commission de 18 experts spécialistes de la petite enfance, présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik et lancée par le Président de la République en septembre 2019 qui, dans son rapport de septembre 2020, promeut une nouvelle politique publique conçue autour des besoins de l'enfant et vise la création d'un environnement favorable pour y répondre. Dans ce but, le chantier des 1000 premiers jours propose une approche globale qui met au centre de la politique publique le développement de l'enfant pendant ses 1000 premiers jours de vie.

Ainsi, le Département des Alpes-Maritimes s'est engagé par contractualisation avec les services de l'État et avec le soutien de la CAF et de la MSA pour la création de deux Maisons des 1000 premiers jours (MMPJ), se plaçant ainsi en chef de file de cette politique publique de prévention inédite et ambitieuse. Considérées comme des tiers-lieux, ces structures offrent aux parents et futurs parents un accompagnement à la parentalité, un espace innovant de prévention des risques, complémentaire aux historiques centres de PMI.





## *Briser l'isolement et renforcer le pouvoir d'agir*

Partant du constat qu'un adulte sécurisé devient sécurisant pour le bébé dont il prend soin, les Maisons des 1000 premiers jours, ouvertes à tous, accueillent les parents, leurs enfants, ainsi que leur entourage, soutenant ainsi l'idée d'un réseau relationnel ou d'une communauté autour de chaque enfant et de chaque famille. Répondant à ces défis majeurs, **la première Maison des 1000 premiers jours départementale a été inaugurée à Nice en janvier 2023 au 172 avenue de la Californie**. Tout au long de l'année, cette structure innovante, vivement plébiscitée par les usagers pour son offre de services multiple et le soutien qu'elle apporte, en particulier aux parents, a ainsi proposé aux 550 familles maralpines qui l'ont souhaité, un accompagnement ponctuel au cours d'une ou plusieurs « étape(s) de parentalité » dans leur parcours des 1 000 premiers jours. Les usagers fréquentant la Maison des 1000 premiers jours correspondent majoritairement à des familles (pour 81 %).

## *Pratique innovante, approche par le besoin*

Les 1000 jours, s'étendant du 4<sup>e</sup> mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant, constituent le socle de la construction de la vie puisqu'un environnement favorable autour des jeunes parents et du bébé va favoriser une meilleure qualité de vie et une meilleure santé à l'âge adulte.

Les familles accompagnées de leur bébé se retrouvent avec des professionnels formés au développement de l'enfant et présents pour les accompagner ici et maintenant : parler de ce que nous observons des bébés, discuter des préoccupations du moment. Les familles trouvent le temps suspendu, tissent des liens plus réguliers, plus familiers. Les bébés interagissent entre eux... Le bénéfice est ainsi important pour chacun, autant pour les enfants que pour les parents et les professionnels. L'expert n'apporte pas d'informations descendantes, mais partage des connaissances de façon très horizontale au profit du « cheminer ensemble ». Il réfléchit avec les parents sur leurs pratiques au quotidien. Il part des besoins des bébés, des parents, du groupe, en étant à l'écoute des ressentis et manifestations. Cette démarche nécessite un changement de paradigme de la posture du professionnel, passant d'une approche ciblée à une approche par le besoin.

## *Travailler ensemble par-delà les secteurs*

Le fonctionnement de la Maison des 1000 premiers jours est assuré par une équipe pluridisciplinaire étoffée de professionnels issus de l'institution départementale, mais également d'autres institutions et associations intervenant dans le cadre de conventions. En 2023, la Maison des 1000 premiers jours a pu compter sur la présence d'une trentaine de bénévoles conventionnés, proposant majoritairement des activités de bien-être complémentaires à des approches traditionnelles : hypnose, ostéopathie, haptonomie, naturopathie, réflexologie, kinésiologie ; ainsi que sur la CAF, la CPAM et des associations (SOS Préma, par exemple).

Ces profils riches et parfois novateurs permettent d'élargir l'offre de services départementale et de toucher de nouveaux publics dans une approche que l'on pourrait qualifier de « santé culturelle et relationnelle précoce ».

## *Accessibilité et orientations*

Au sein de la Maison des 1000 premiers jours, la mixité est une richesse extraordinaire pour les familles et pour les bébés. Elle permet un voyage au long cours, ensemble. L'entraide se met en place comme une sorte de compagnonnage : les familles trouvent de la « pair-aidance ».

La mixité y est culturelle, sociale et elle soutient aussi les réalités paternelles. En effet, près de 96 % des pères souhaitent s'engager dans l'éducation de leur enfant dans le même temps que les mères ; 49 % d'entre eux estiment qu'ils ne sont pas considérés de la même façon que les mères. Les approches complémentaires des pères (ou co-parent) et des mères auprès des enfants sont **essentiels pour leur construction psychique**. Ainsi, au sein de la Maison des 1000 premiers jours, existe cette complémentarité, en donnant davantage de place au père auprès du bébé.

La Maison des 1000 premiers jours met en lumière les dispositifs d'accompagnement existants sur le territoire : les professionnels libéraux et les associations, mais également les centres de protection maternelle et infantile pour prendre le relais à travers des interventions préventives précoces graduées (visite à domicile, intervention relationnelle, consultations médicales...).

Une deuxième structure a ouvert ses portes début 2024 sur la commune de Grasse, renforçant ainsi la couverture territoriale.

# Plan mémoriel

Vingt ans après le premier Voyage de la mémoire organisé par le Département des Alpes-Maritimes à Auschwitz-Birkenau, le plan mémoriel renforce l'engagement de la collectivité dans les actions en faveur du devoir de mémoire, en lien avec le Mémorial de la Shoah qui contribue à la phase préparatoire des élèves en animant des ateliers « **hors les murs** » **en collège** autour de thématiques laissées à la discrétion des équipes pédagogiques, telles que « déconstruire les préjugés », « la fabrique du complot : hier et aujourd'hui », « information et désinformation : usages et bonnes pratiques des médias », « des JO de Berlin à nos jours : le sport, miroir de nos sociétés », « la justice face aux génocides », « Simone Veil : un destin d'exception », « femmes en résistance : les premières engagées »...

Ainsi, tout en maintenant le temps fort constitué par les voyages mémoriels des collégiens de 3<sup>e</sup> sur le site d'Auschwitz-Birkenau, plus grand camp de concentration et de mise à mort nazi, **deux nouvelles destinations, théâtres d'événements majeurs des Première et Seconde Guerres mondiales** viennent en appui du programme d'histoire de 3<sup>e</sup> : **Verdun et Caen**.

- La création d'un **voyage de la mémoire d'une journée à Verdun** « Poilus et baïonnettes » permet de visiter les tranchées de l'Est avec la visite de la citadelle souterraine de Verdun, du boyau de Londres, de l'ossuaire, du fort de Douaumont et du cimetière militaire français le plus important de la Première Guerre mondiale.
- La création d'un **voyage de la mémoire d'une journée en Normandie, à Caen et sur les plages du débarquement**, permet de visiter le Mémorial de Caen où les enseignants peuvent choisir une médiation sur mesure en complément de la visite, la plage d'Omaha Beach, la batterie de Longues-sur-Mer et le cimetière américain.

De même que le prix « Charles GOTTLIEB » récompense les restitutions des collégiens partis à Auschwitz-Birkenau, un nouveau prix « Paroles d'Histoire, Paroles d'Espoir » récompense les travaux des élèves ayant fait le premier déplacement à Verdun ou Caen au cours de l'année scolaire 2023/2024.

Ce nouveau plan mémoriel départemental affiche l'ambition d'acculturer la majeure partie des élèves de 3<sup>e</sup>. Ainsi, les établissements qui ne partent pas en voyage à Auschwitz, Verdun ou Caen se sont vus proposer dès l'année scolaire 2022/2023, **une visite du camp des Milles, à Aix-en-Provence**, à raison de deux classes par établissement.

Une **Semaine de la mémoire** est également proposée aux collégiens autour du vécu de la Première Guerre mondiale au Fort de la Drète. Cette première édition a rassemblé 400 élèves (7 collèges) qui ont pu s'aguerrir sur les conditions de vie en période belligérante au début du XX<sup>e</sup> siècle et les enjeux géopolitiques maralpins avec lecture d'un paysage.

Une **autre nouveauté proposée par le plan mémoriel concerne le corps enseignant** qui, afin de mieux préparer les élèves lors des voyages mémoriels, souhaitait approfondir ses connaissances sur la Seconde Guerre mondiale vécue en Pologne et sur la Shoah : **un voyage d'étude en Pologne** est ainsi proposé aux professeurs et personnels de direction des collèges, à la découverte des camps de l'Est polonais (Treblinka, Majdanek, Belzec) et des villes et quartiers juifs de Varsovie, Lublin et Cracovie.

**La première session a eu lieu du 13 au 17 avril 2023** avec la présence inestimable de deux témoins et survivants de la Shoah, tous deux enfants cachés pendant la guerre et fils de déportés : Daniel WANCIER, Président du comité Yad Vashem Nice Côte d'Azur, et Roger WOLMAN, ayant séjourné dans la tristement célèbre maison d'Izieu.



## Podcast

réalisé par Jacques-Thérèse Hoarau, de Smart Radio, sur le premier voyage d'étude des enseignants.



Voici quelques réactions d'enseignants à la suite du premier voyage d'étude en Pologne :

- ⌘ C'était une expérience particulièrement **riche d'enseignements et d'émotions**. Elle m'a appris que l'histoire des Juifs de Pologne ne peut se résumer à l'antijudaïsme, à l'antisémitisme et à la Shoah. C'est une histoire marquée par de longues périodes de tolérance et d'échanges féconds. ⌘
- ⌘ **Une expérience exceptionnelle** à la fois sur le plan intellectuel et humain. ⌘
- ⌘ Voyage **très fort émotionnellement** ⌘
- ⌘ Une excellente expérience, soutenue, et parfois éprouvante. De belles rencontres. **J'en reviens plus riche.** ⌘
- ⌘ **Ce voyage m'a fait un bien fou au niveau intellectuel.** Il n'est pas toujours facile lorsqu'on enseigne [...] de prendre le temps d'approfondir autant un sujet, d'assouvir sa curiosité et son envie de continuer à apprendre et de se former. ⌘
- ⌘ C'est exactement le genre de formation dont nous avons besoin ! C'était riche, stimulant ! ⌘
- ⌘ **On enseigne « bien » que ce que l'on connaît « bien » !** ⌘





Inauguration de l'Institut Mozart à Nice - Septembre 2023



# Les solidarités humaines

Le Département des Alpes-Maritimes mène une politique volontariste dans le domaine des solidarités humaines. Ainsi, l'année 2023 a vu l'aboutissement de projets innovants et ambitieux, comme la Maison départementale de l'autonomie permettant aux usagers en perte d'autonomie un accompagnement renforcé et une accessibilité accrue à des lieux d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire. Le Département a également été le premier à créer une maison des 1000 premiers jours, outil de prévention précoce et de soutien à la parentalité. Enfin, en 2023 a été créé l'Institut Mozart, en partenariat avec le Centre Antoine Lacassagne, lieu unique d'accompagnement des patients atteints d'un cancer et de leurs aidants. Chacun de ces projets a permis un meilleur maillage territorial, une offre de services de qualité augmentée, une prise en charge optimale des Alpes-Maritains.





## L'enfance et la famille

Le Département, dont l'ambition de diversifier l'offre d'accueil et d'améliorer la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement des mineurs reste un enjeu majeur, a réalisé en 2023 des projets innovants, construits et élaborés dès 2022, qui sont venus enrichir de façon notable le dispositif global de prévention et de protection de l'enfance. Ces projets, pour certains à destination des publics les plus vulnérables, requérant des réponses spécifiques et adaptées, ont ancré le Département dans son rôle de chef de file de la politique enfance, et souligné sa volonté de renforcer la prévention.

**146,2 M€**

**Coût total  
de la politique**

## La prévention des violences sexuelles – la prostitution des mineurs

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dispose que tout mineur victime de prostitution relève de la compétence de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et peut bénéficier d'un soutien matériel, psychologique et éducatif.

Ainsi, le Département, dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'État sur cette thématique, a bénéficié de financements pour développer des actions de repérage et d'accompagnement spécifique des mineurs et de leurs familles, victimes de prostitution.

Afin de sensibiliser les professionnels départementaux à cette problématique, des actions de formation ont été dispensées par le médecin référent spécialisé en santé sexuelle du service de PMI via un module spécifique transversal sur la prostitution des mineurs.

Ce sont ainsi 15 sessions de formation qui ont été organisées entre juin et décembre 2023 au bénéfice de 273 professionnels. Ces actions se poursuivront en 2024, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.

Par ailleurs, une équipe dédiée, créée au sein du Carrefour Santé Jeunes de Nice, dispense, outre des actions de prévention en santé sexuelle, une prise en charge médicale, paramédicale et psychologique à titre individuel ou collectif, en lien avec le milieu associatif et la justice. Des consultations personnalisées permettent ainsi aux mineurs à risque prostitutionnel, ou victimes, de bénéficier d'un accompagnement médical complet, incluant un suivi psychologique et des groupes de parole.



la MECS Les Iris à Grasse

### La création de 2 maisons d'enfants à caractère social à visée thérapeutique (MECS)

Dans le cadre de la contractualisation avec les services de l'État pour la prévention et la protection de l'enfance, le Département a créé en 2023 deux maisons d'enfants à caractère social (MECS) à visée thérapeutique : il s'agit d'établissements sociaux novateurs qui répondent aux besoins spécifiques des enfants présentant une double vulnérabilité sociale et médicale.

#### 1. la MECS Les Iris à Grasse

Cette structure, portée par l'association ADSEA 06, a ouvert ses portes le 10 mai 2023 sur la commune de Grasse. 14 enfants âgés de 6 à 11 ans, nécessitant un accompagnement thérapeutique et socio-éducatif continu, y sont accueillis.

#### 2. la MECS Paul Benoît à Valdeblore

Située sur la commune de Valdeblore, la MECS Paul Benoît a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Elle offre une capacité d'accueil de 24 places réparties sur deux unités de vie. La première unité dispose de 16 places dédiées à l'accueil à temps complet des enfants âgés de 6 à 12 ans ; la deuxième unité est composée de 8 places pour l'accueil les week-end, jours fériés et vacances scolaires, d'enfants bénéficiant d'une prise en charge en internat spécialisé la semaine.



la MECS Paul Benoît à Valdeblore

## Le mentorat

La loi du 7 février 2022, dite « loi Taquet », a rendu obligatoire la proposition systématique du mentorat, à partir de l'entrée au collège, pour tout jeune accompagné par l'aide sociale à l'enfance. Le Département, qui a expérimenté ce dispositif dès 2021, a, en 2023, généralisé son offre à l'ensemble des mineurs confiés éligibles.

Un partenariat a ainsi été formalisé avec deux nouvelles associations, « l'AFEV » et « Les Ombres », et des actions de communication et des présentations à destination des professionnels ont été organisées, afin de favoriser un déploiement du dispositif à la hauteur des enjeux.

En 2023, près de 90 jeunes ont ainsi pu être mentorés.

En outre, le soutien de ce dispositif par l'association mondiale des amis de l'enfance (AMADE) a permis d'enrichir le dispositif de 6 sorties culturelles au bénéfice de 58 jeunes.

Les objectifs 2024 sont de poursuivre de façon dynamique la promotion de ce dispositif, de permettre au moins à 130 jeunes d'être mentorés, et enfin d'organiser des sorties culturelles ainsi que des rencontres avec des professionnels favorisant la découverte de métiers et de parcours inspirants.



## Le dispositif d'accueil des Mineurs non accompagnés (MNA)

L'année 2023 a été marquée par une crise majeure avec une augmentation exceptionnelle des entrées de personnes se présentant comme mineurs non accompagnés, passant de 4 908 en 2022 à 7 489 en 2023.

Cette situation a mobilisé de nombreuses directions de la collectivité, notamment dans le cadre de la gestion de crise, pour l'organisation et l'évaluation de la minorité et de l'isolement.

En parallèle, le service MNA a été réorganisé, ses effectifs renforcés, et un plan de contingence mis en place, définissant des seuils d'alerte et une déclinaison organisationnelle et opérationnelle selon l'évolution des flux.

## La commission des statuts

L'article 26 de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, repris à l'article L223-1 du code de l'action sociale et des familles, a prévu la mise en place au sein de chaque département d'une commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle chargée d'étudier la situation de tous les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance depuis plus d'un an lorsqu'il existe un risque de délaissement parental ou lorsque le statut juridique de l'enfant paraît inadapté à ses besoins. Cette commission doit également examiner tous les 6 mois l'ensemble des situations des enfants confiés de moins de 3 ans.

Constituée depuis 2018 dans notre département, « la commission des statuts » a examiné en 2023, 114 situations d'enfants de moins de 3 ans parmi lesquelles 18 ont fait l'objet d'un avis favorable de délaissement ; 53 situations d'enfants de plus de 3 ans ont également été étudiées, donnant lieu à 26 avis favorables de délaissement.

Ainsi, sur les 2 dernières années, 24 jugements de délaissement ont été prononcés, permettant à ces enfants d'accéder au statut de pupille, et pour 14 d'entre eux, de bénéficier d'un projet d'adoption favorisant leur sortie du dispositif de l'ASE.





# L'autonomie

**328,5 M€**  
Coût total  
de la politique

**175,4 M€**  
au titre de l'aide aux  
personnes âgées

**153,1 M€**  
au titre de l'aide  
aux personnes  
handicapées

## Chiffres clés 2023

### Personnes âgées :



### Service d'aide à domicile :

Le Département autorise et suit **154** services d'aide à domicile qui interviennent auprès des personnes âgées et en situation de handicap, répartis comme suit :

- **33** publics,
- **30** associatifs,
- **91** privés à but lucratif.

### Personnes en situation de handicap :



**72** établissements pour personnes en situation de handicap pour **1591** places permanentes, **44** places d'hébergement temporaire et **234** d'accueil de jour :

- |   |  |
|---|--|
| <b>10</b> foyers d'hébergement ;        | <b>12</b> centres de jour ;                          |
| <b>12</b> foyers éclatés ;              | <b>2</b> unités d'adaptation au travail ;            |
| <b>13</b> foyers de vie ;               | <b>10</b> sections d'accompagnement<br>spécialisées. |
| <b>13</b> foyers d'accueil médicalisé ; |  |

## Création de la Maison départementale de l'autonomie



Par délibération prise le 17 décembre 2021, l'assemblée départementale a adopté son premier schéma de l'autonomie 2022-2026 qui porte de nouvelles ambitions et développe des synergies fortes avec les politiques départementales en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. L'un des axes forts de ce schéma est la création d'une Maison départementale de l'autonomie (MDA) des Alpes-Maritimes et sa déclinaison territoriale pour rapprocher l'offre de services départementale au plus près des usagers.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023 la MDA regroupe les services de l'autonomie du Conseil départemental et les services de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

La MDA est un guichet unique qui a pour mission d'accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans toutes les démarches liées à la perte d'autonomie et au handicap. La déclinaison territoriale de la MDA permet de mailler et d'animer les territoires et d'offrir une réponse de proximité adaptée à chaque personne tant sur la zone littorale que dans le moyen et le haut pays.

## En 2023 un accueil central et 7 antennes ont ouvert leurs portes à :

- Nice Lyautey,
- Breil-sur-Roya,
- Cagnes-sur-Mer,
- Puget-Théniers,
- Roquebillière,
- Saint-André-de-la Roche,
- Saint-Étienne-de-Tinée,
- Sospel.

## Déploiement de l'habitat inclusif



L'habitat inclusif est une solution de logements qui constitue une alternative à la vie à domicile isolée et à la vie en établissement. Il a pour ambition de permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de vivre à leur domicile, tout en préservant leur autonomie et en bénéficiant de possibilités de maintenir ou de développer des relations sociales au travers d'un projet de vie sociale et partagée.

Afin de permettre l'animation de ce projet de vie sociale et partagée, le Département finance, avec une compensation partielle de la CNSA, l'aide à la vie partagée. Cette aide individuelle, plafonnée à 10 000 euros par an, est octroyée aux habitants d'un habitat inclusif dont le porteur du projet de vie sociale et partagée a signé une convention avec le Département.

La programmation de l'habitat inclusif 2023-2030 validée par la CNSA le 22 septembre 2023 et par l'assemblée départementale le 6 octobre 2023, propose la création à terme en 2027 de 43 habitats inclusifs pour 450 logements dont 430 appartements individuels et 20 colocations. Ces habitats inclusifs pourront accueillir 555 personnes dont 333 personnes âgées et 222 personnes en situation de handicap pour un financement annuel de l'aide à la vie partagée de 2 439 800 €.

En 2023, 12 habitats inclusifs sont en fonctionnement accueillant 147 personnes dont 75 personnes âgées et 72 personnes en situation de handicap.

Elles sont localisées notamment à :

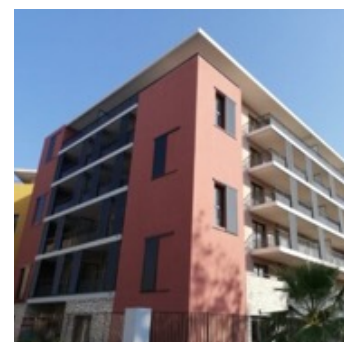
- Cannes,
- Le Cannet,
- Castagniers,
- Grasse,
- Mougins,
- Nice,
- Saint-Laurent-du-Var,
- Saint-Vallier-de-Thiery,
- Roquesteron.

**336 275 €**

dépenses engagées au titre de l'année 2023 dans le cadre de l'aide à la vie partagée

**12**

habitats inclusifs sont en fonctionnement accueillant 147 personnes dont 75 personnes âgées et 72 personnes en situation de handicap



## Prime inflation ESMS

L'assemblée départementale a approuvé les 25 novembre 2022 et 6 octobre 2023, des mesures relatives à l'inflation pour protéger les personnes vulnérables âgées et en situation de handicap, accueillies en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) publics et associatifs, avec notamment l'octroi d'un soutien financier départemental exceptionnel de :

- **2 500 000 €** pour l'année 2022, dont 1 750 000 € pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et unités de soins longue durée (USLD) et 750 000 € pour les structures pour les personnes en situation de handicap ;
- **5 700 000 €** pour l'année 2023, pour les EHPAD et USLD.

## Déploiement de l'outil de télétransmission entre le logiciel métier Genesis et les outils de télégestion des services d'aide à domicile (SAD) autorisés par le Département

Le Département compte 154 SAD autorisés. En 2022 et 2023, le Département a décidé d'un plan de soutien aux SAD afin de les inciter à s'équiper de système de télégestion dans une double perspective. En effet, l'enjeu consiste d'une part à déployer la stratégie de maîtrise des dépenses au travers de la télétransmission et d'autre part à poursuivre l'accompagnement des SAD dans leur démarche de bonne gestion.

L'outil de télétransmission permettra de :

- 1**  
**fiabiliser et simplifier**  
la facturation des SAD avec des éléments de plan d'aide à jour en temps réel
- 2**  
**renforcer**  
le contrôle d'effectivité
- 3**  
**réaliser**  
un échange d'informations instantané entre les SAD et le Conseil départemental
- 4**  
**fournir**  
des indicateurs d'activités et de suivi

La phase test de déploiement de l'outil de télétransmission a débuté en novembre 2023 avec 8 SAD préfigurateurs en vue d'un déploiement progressif à tous les SAD.

# L'insertion

**134,6 M€**

Coût total  
de la politique

**115 M€**  
au titre du RSA

En décembre 2023

**17 856**  
foyers bénéficiaires  
du RSA

**9 M€**  
d'économie par rapport  
à 2022.

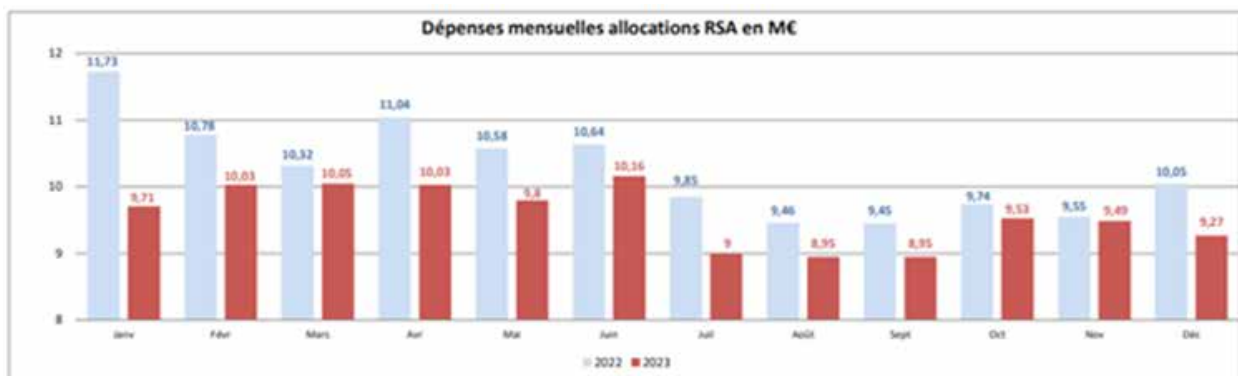
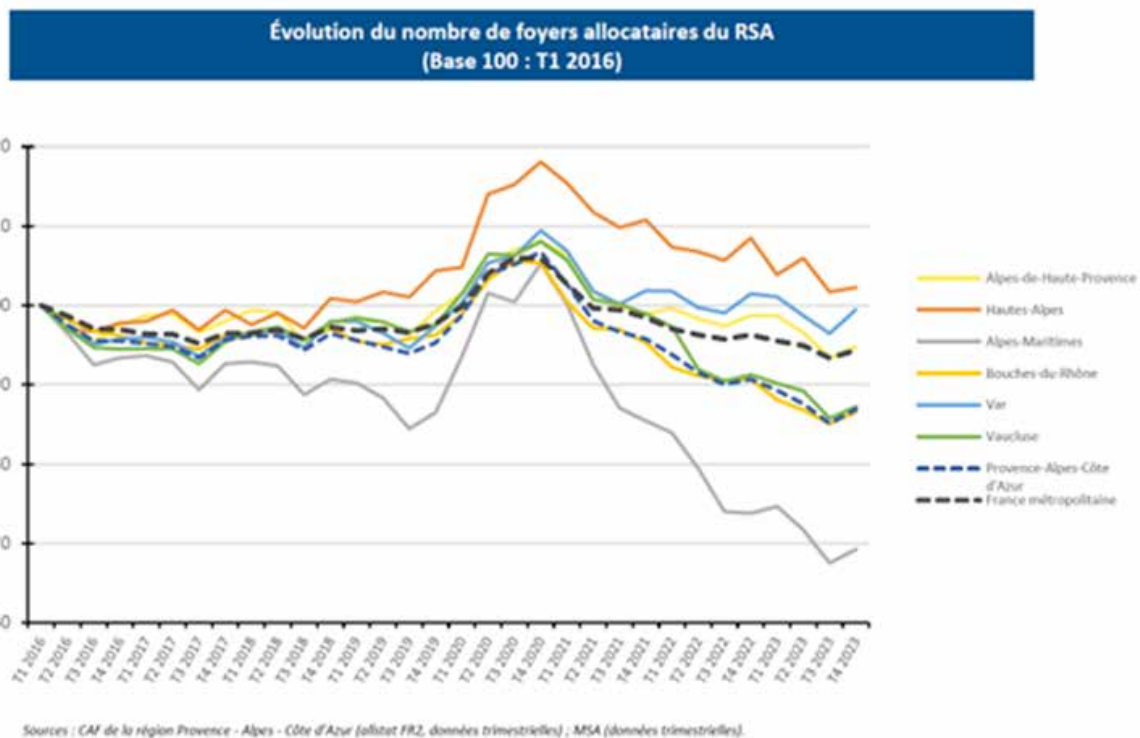


## La politique « dispositif RSA » : des dépenses maîtrisées, un retour à l'emploi optimisé

La politique volontariste du Département en faveur du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA a encore été amplifiée avec efficacité en 2023 avec une part de 18 % du budget départemental consacré à cette politique.

La stratégie départementale d'insertion considère que « nul n'est inemployable », et qu'une prise en charge rapide et un accompagnement soutenu sont les clés d'une insertion réussie, comme en témoignent les taux de sortie du RSA dans les Alpes-Maritimes qui sont en moyenne 10 points supérieurs aux taux constatés dans les autres Départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

En décembre 2023, 17 856 foyers étaient bénéficiaires du RSA soit une baisse de 6 % depuis décembre 2022.



Corrélativement, cette stratégie a également permis d'établir une diminution constante de la dépense mensuelle d'allocations durant l'année 2023, passée de 124 M€ en 2022 à 115 M€, soit une économie de 9 M€.

## Une gestion rigoureuse du versement de l'allocation

L'année 2023 est également marquée par la poursuite des activités contribuant à la réalisation des objectifs de la lutte contre la fraude : 441 dossiers ont été sanctionnés en commission représentant 4 382 521 € d'indus générés et 310 662 € d'amendes prononcées.

DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES | 06



[www.departement06.fr](http://www.departement06.fr)

[#AlpesMaritimes](#) [@DEPARTEMENT06](#)

UN SERVICE POUR  
**VOUS**  
PAR LE DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

## La poursuite et le renforcement d'actions menées dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) :

Fort de son engagement à l'égard des plus défavorisés, le Département a également poursuivi les actions menées dans le cadre du SPIE.

Ainsi la crèche départementale a connu une extension en 2023, passant de 6 à 15 places avec un taux de remplissage de 100 %, 6 assistantes maternelles, 18 familles de bénéficiaires du RSA accueillies ce qui a permis à 83 % des allocataires de retrouver un emploi. Il est désormais envisagé d'étendre le dispositif sur l'ouest du territoire, dépourvu de ce mode de garde.

7 journées de l'emploi territorialisées ont été organisées, ayant permis le retour à l'emploi de 38 % des personnes présentes. Plus de 5 600 personnes ont été accueillies, soit 2 128 bénéficiaires du RSA ayant repris un emploi.



## Fonds de solidarité logement (FSL) :

---

Au cours de l'année 2023, le FSL a ainsi attribué :

- 722 000 € d'aides aux ménages ;
- 335 889 € au titre des aides individuelles (aides à l'accès et au maintien dans le logement et paiement des factures de fluides eau et énergie).

La consommation des aides individuelles fluides et plus exactement celles inhérentes à l'énergie ont connu une véritable ascension.

Grâce au FSL, 1 381 ménages en difficulté ont aussi pu être aidés sur l'année 2023. Les aides financées par le FSL ont contribué à l'accession et au maintien, dans leur logement, de ces ménages en situation de précarité, dont 308 aidés pour le paiement des factures de fluides en souffrance (eau, électricité et gaz).

**441**

dossiers sanctionnés

**4 382 521 €**

d'indus générés

**310 662 €**

d'amendes prononcées

**722 000 €**

d'aides aux ménages

**335 889 €**

au titre des aides  
individuelles

**1 381**

ménages en difficulté  
ont aussi pu être aidés

# La santé

La santé s'inscrit aujourd'hui dans toutes les politiques de notre collectivité. Elle contribue à renforcer l'efficacité de nos actions et assure le maintien d'un accès à tous à des soins de qualité.

Le Département participe à la mise en œuvre des plans nationaux, régionaux et départementaux et renforce sa mission de conseil technique sur toutes les questions de santé.

**6,2 M€**

**Coût total  
de la politique**

## Le lancement du « Plan Santé dans toutes les politiques »

L'année 2023 a été marquée par le lancement du Plan Santé dans toutes les politiques.

La co-construction de ce plan départemental qui a mobilisé l'ensemble des politiques publiques a abouti à l'émergence d'une quarantaine de projets dans différents domaines d'interventions et dont certains ont déjà été mis en œuvre.

Ainsi ont été organisées des séances d'activité physique adaptée pour des résidents d'EHPAD dont l'évaluation a mis en évidence les nombreux impacts positifs en santé : amélioration de l'autonomie à la mobilité par la prévention du déclin osseux, de la capacité fonctionnelle et du risque de chutes, amélioration des capacités cognitives et de la santé mentale. 5 EHPAD ont participé au projet et une soixantaine de résidents a pu bénéficier de séances.

De même, ont été créées les « Matinales sport-santé » en partenariat avec le Musée national du sport.



# Actions de prévention et de promotion en santé publique

## Détection des violences sexuelles au CeGIDD :

En 2023 l'équipe du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) 06, a systématisé le questionnement autour des situations de violences sexuelles, verbales, psychologiques ou physiques avec un temps dédié au cours des consultations de l'ensemble des professionnels y exerçant.

Le nombre d'usagers se déclarant victimes de violences sexuelles passées ou actuelles a augmenté de 55 % en 2023 : globalement 7 % de l'ensemble des usagers du CeGIDD06 (14 % des femmes et 2 % des hommes). déclarent avoir été victimes.

**55 %**  
c'est le taux  
d'augmentation des  
violences sexuelles en  
2023.

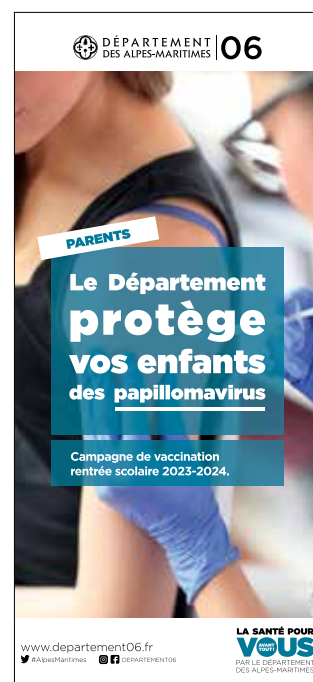
## Vaccination HPV en collège :

Depuis la rentrée 2023-2024, les centres de vaccinations communaux de Nice, Antibes, Cannes, Grasse et Menton ainsi que le Département à travers son CeGIDD et son Centre de santé de Puget-Théniers sont désignés effecteurs pour décliner localement la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) en classe de 5<sup>e</sup> au collège.

Le Département s'engage dans cette campagne en :

- fournissant les vaccins aux services communaux d'hygiène et santé des villes de Menton, Grasse, Antibes et Cannes ;
- coordonnant et transmettant les données individuelles de vaccination auprès de l'ARS PACA et de la CPAM06 ;
- organisant et effectuant les vaccinations avec les équipes du CeGIDD et du centre de santé de Puget-Théniers dans 29 collèges du 7 novembre au 7 décembre 2023 pour la 1<sup>re</sup> dose et du 13 mai au 7 juin 2024 pour la 2<sup>e</sup> dose.

Cette 1<sup>re</sup> campagne d'administration de la 1<sup>re</sup> dose a enregistré un taux d'adhésion de 15 % chez les collégiens issus des 29 collèges gérés par le Département.



Cérémonie de remise des prix aux lauréats de l'AAP Santé 2022 – mars 2023



## Appels à projets santé (AAP) : mission innovation et recherche

En 2023, le Département des Alpes-Maritimes a lancé son 2<sup>e</sup> appel à projets santé exceptionnel « Albert Calmette » et son 15<sup>e</sup> appel à projets santé traditionnel, dotés chacun d'un budget de 2 M€.  
L'objet « Soutien aux équipes médicales et scientifiques du Département pour des innovations techniques dans le domaine de la santé » concerne des équipements dédiés à la recherche médicale et aux améliorations en matière de dépistage, diagnostic et traitement. Les sélections définitives ont été approuvées par un comité d'experts scientifiques, retenant ainsi, respectivement, 3 projets pour l'AAP santé exceptionnel pour un montant de 1,7 M€ et 11 projets pour l'AAP santé 2023 pour un montant de 1,4 M€.

**3**

projets pour l'AAP  
santé exceptionnel

**1,7 M€**

**11**

projets pour l'AAP  
santé

**1,4 M€**

# Ouverture de l'Institut Mozart



L'Institut Mozart a ouvert ses portes le 18 septembre 2023, fruit d'un travail partenarial et innovant entre le Département sous la présidence de M. Charles Ange Ginésy et le Centre Antoine Lacassagne sous la Direction du Professeur Emmanuel Barranger.

**Le principe de l'Institut :** proposer un guichet unique, un lieu d'accompagnement, de soutien et d'échanges dans la prévention et la lutte contre le cancer ; accueillir gratuitement les malades, leur famille et les aidants dans une approche complémentaire de soins ; améliorer la qualité de vie pour les aider à mieux vivre la maladie et l'après maladie.

**L'engagement :** fluidifier les parcours des usagers, repérer les fragilités et situations complexes. Recueillir la parole de l'utilisateur et suivre les indicateurs de pertinence et de performance dans le parcours de soins pour adapter l'offre.

#### L'offre de service :

- un parcours de soins de soutien et de bien être par des rendez-vous individuels ou des ateliers collectifs pour mieux gérer les effets secondaires des traitements - diététique, activité physique adaptée, soins socio esthétiques, sophrologie, méditation de pleine conscience, art thérapie, réflexologie.
- un accompagnement psycho-social - entretiens psychologique individuel ou familial, accompagnement social et professionnel, aides juridiques.
- des actions de prévention et de sensibilisation sur le dépistage, les facteurs de risques et les facteurs protecteurs, l'hygiène de vie.
- des rencontres débats, des conférences pour le grand public mais aussi pour les professionnels de santé sur la recherche avancée en cancérologie, la prise en charge de la douleur...

**Désormais, l'Institut Mozart s'ouvre vers l'extérieur et se développe** sur les territoires à la fois pour sensibiliser l'écosystème local aux missions de l'Institut, comme complémentaires à ce qui existe dans les territoires, mais aussi délocaliser des activités et des ateliers dédiés et au plus près des usagers.

inauguré le  
**18 septembre**  
2023

Entre le 18 septembre  
et le 31 décembre  
2023 l'Institut Mozart a  
accueilli et renseigné

**1 903**  
usagers

**1 423**  
rendez-vous ont  
été assurés par les  
professionnels de  
l'Institut

Centre de santé  
de Puget-Théniers :  
plus de

**12 000**  
consultations depuis  
l'ouverture en janvier  
2022.

Centre de santé de  
Puget-Théniers :

**874**  
patients dont le centre  
de santé est le médecin  
traitant déclaré.

CEGIDD

**13 682**  
consultations médicales  
5 439  
usagers accueillis

# L'action sociale en territoire

Une action sociale territorialisée désormais répartie sur 4 zones géographiques

**10 ans après la réorganisation de l'action sociale en territoire qui permet de rapprocher la décision de l'usager avec des services de proximité, 4 territoires (au lieu de 6 à l'origine) sont identifiés :**

- des territoires homogènes géographiquement avec pour chacun une zone urbaine et des zones rurales ou de montagnes,
- une typologie d'usagers analogue et une activité équilibrée.



## 16

Maisons des solidarités départementales avec plus de 150 lieux d'accueils dans des centres médico-sociaux, des permanences dans les mairies, les gendarmeries et commissariats

## 8

antennes MDA

## 3

centres de prévention médicale

## 5

unités d'informations préoccupantes

## 4

unités de protection de l'enfance

## Les chiffres clés de l'intervention sociale

Près de 60 000 usagers ont été reçus physiquement dans les services départementaux. Des prises en charge diverses existent pour faire face à la précarité et à la vulnérabilité :

- du soutien budgétaire au surendettement ;
- de l'aide au maintien dans le logement (dispositifs de lutte contre les impayés de loyers et expulsions locatives, mobilisation d'aide au paiement des fluides...);
- de l'accompagnement des victimes notamment de violences conjugales ;
- des aides en matière éducatives ;
- des actions dans le cadre de l'enfance en danger.

- **377 familles accompagnées pour un soutien budgétaire (aide et soutien au dépôt des dossiers surendettements et aides éducatives budgétaires) ;**
- **6 500 situations d'impayé de loyer et d'expulsion locative ;**
- **3 000 accueils de victimes ;**
- **6 500 situations enfance prises en charge (1 500 enfants confiés, 3 000 aides éducatives, 2 000 interventions préventives).**

## Focus sur les adultes en situation de vulnérabilité (danger ou risque de danger)

En 2023, la prise en charge des adultes vulnérables a fait l'objet d'un renforcement au niveau de la coordination de l'ensemble des acteurs. Le Département a réaffirmé son rôle dans la prévention et la protection des adultes quel que soit leur âge.

L'accroissement de la précarité dû au contexte socio-économique, le vieillissement de la population et l'augmentation des pathologies y afférents ainsi que l'accroissement de personnes atteintes de troubles psychiques conduisent à la nécessité d'aide et d'accompagnement social, voire de protection juridique.

Les assistants sociaux du Département procèdent à des évaluations et analyses individuelles du degré de vulnérabilité, informent, conseillent, orientent vers d'autres services ou institutions en charge de répondre aux besoins.

Les professionnels peuvent en outre accompagner et organiser la protection administrative ou judiciaire des personnes en difficulté : mesure d'aide personnalisée, demande de protection juridique, signalements pour intervention en santé mentale ou encore signalements pour faire cesser un danger avéré.

- **646 situations d'adultes vulnérables ont été centralisées au niveau de la délégation de l'action sociale et traités par l'ensemble des équipes en territoires ;**
- **313 personnes ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) dont 102, bénéficiaires d'une MASP avec gestion des prestations sociales et/ou familiales.**

## L'évaluation des mineurs en danger, une mission cruciale des territoires d'action sociale

Pour protéger les enfants des Alpes-Maritimes, près de 5 000 visites à domicile et 11 000 entretiens avec les familles et les enfants sont réalisés par plus de 50 professionnels spécialisés pour cette mission au sein des unités des informations préoccupantes.

# Seniors en action

## Une offre de loisirs et de divertissement unique

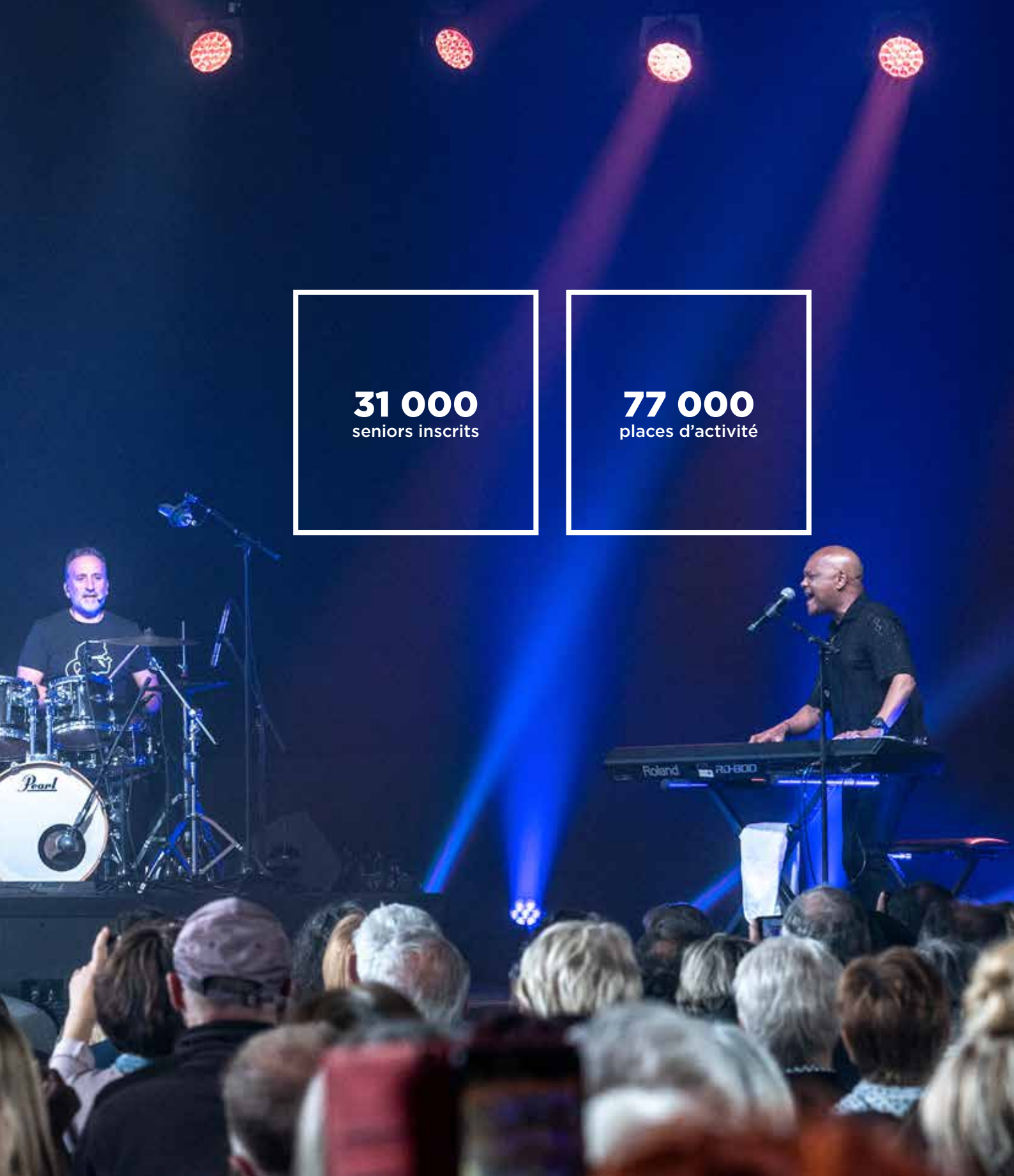
Améliorer la qualité de vie des seniors est une priorité du Département qui déploie de nombreuses actions pour veiller à leur bien-être et faciliter leur autonomie.

Poursuivant sa politique du bien vieillir et de prévention à destination des seniors le Département a mis en place depuis 2012 le programme « Seniors en action », destiné aux Maralpins de plus de 55 ans.

Tout au long de l'année, des activités culturelles et de loisirs, des ateliers, des concours, festivals et spectacles leur sont proposés gratuitement ou à tarifs préférentiels pour garantir l'accès au plus grand nombre et développer le lien social.







**31 000**  
seniors inscrits

**77 000**  
places d'activité

## **Nouveauté 2023**

Dans le cadre du partenariat entre l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) et le Département, 250 seniors maralpains ont pu bénéficier de séjours de 8 jours au titre du dispositif « Seniors en vacances ». Ce programme de l'ANCV a pour objectifs de créer du lien social et de favoriser le bien vieillir. Il propose également, sous conditions de ressources, une aide financière au départ en vacances pour les seniors aux revenus modestes.

# Les actions éducatives, sportives et culturelles



Le Département a pour objectif de poursuivre et de maintenir un niveau de qualité de service d'excellence à destination des usagers, tant en termes de ressources humaines que d'accompagnement des partenaires dans leur budget de fonctionnement. Au-delà de ses compétences régaliennes, la collectivité départementale a continué à impulser des politiques volontaristes dynamiques et innovantes dans les sphères culturelles, éducatives, sportives et de la jeunesse.

Face à la crise énergétique, le plan de soutien exceptionnel d'1,75 M€ mis en place en 2022 a été poursuivi en 2023 et a permis aux acteurs de la culture, de l'éducation, des sports et de la jeunesse de pouvoir poursuivre leurs actions dans une conjoncture défavorable.

Deux plans d'envergure autour du devoir de mémoire et des activités sportives ont été mis en œuvre. L'entretien du patrimoine foncier afin que l'accueil reste toujours optimal tant dans les collèges que dans les écoles départementales de pleine nature a également été poursuivi.



# L'éducation et l'enseignement supérieur

---

Le Département a poursuivi en 2023 sa politique d'amélioration du cadre de vie des collégiens à travers plusieurs projets ambitieux :

- réhabilitation dans 10 collèges, de salles de cours et plus particulièrement de salles de sciences ;
- travaux dans les cours de récréation de 12 collèges pour lutter contre les îlots de chaleur par des aménagements d'espaces végétalisés favorables à la santé et au lien social, et des revêtements drainants clairs, respectueux de la démarche environnementale ;
- mise en place d'un plan d'économie d'eau : 3 collèges ont pu bénéficier d'une réhabilitation totale de leur laverie avec la mise en place de matériels de lavage plus économes en eau ;
- poursuite du plan pluriannuel de rénovation énergétique, avec notamment des travaux d'isolation thermique renforcée concomitamment à la réfection des étanchéités en toitures-terrasses dans 6 collèges ;
- accessibilité aux espaces communs dans le cadre des mises en conformité handicap réalisées en application de l'Agenda d'accessibilité programmée (AdAP) : une rampe d'accès PMR a été créée à l'entrée du collège La Chênaie à Mouans-Sartoux pour faciliter l'accès.

**57,9 M€**  
Coût total de la politique

dont  
**0,6 M€**  
réalisés au titre de  
l'enseignement  
supérieur



Rentrée scolaire collège des Baous à Saint-Jeannet - septembre 2023

---

## Aides aux collèges

---

### Adapter la politique Ressources humaines au niveau des agents techniques des collèges :

À la suite d'un audit d'évaluation des besoins RH dans les collèges, une diversification des moyens de remplacement a été élaborée :

1. Le remplacement par recrutement (sur les absences longues) ;
  2. Le remplacement via une équipe mobile d'agents renforcée (stabilisée à 26 agents) ;
  3. Le remplacement par un marché de prestations intérimaires d'agents techniques, en place à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, qui a permis d'effectuer 58 missions.
- 

### Simplifier le dispositif d'aide à la cantine

Cette aide qui s'élève à 1 € par repas consommé dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'État, s'adresse à tous les élèves résidant dans les Alpes-Maritimes, demi-pensionnaires ou internes, bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Depuis la rentrée 2022-2023, le versement de la subvention au collège pour l'aide à la cantine a été simplifié et fixé sur la base du nombre de repas réellement facturés aux collégiens, permettant une économie de plus de 300 000 € en 2023.

Après étude auprès d'une dizaine de Départements de plus d'un million d'habitants, le Département des Alpes-Maritimes est le seul à participer aux frais de restauration des familles des collégiens bénéficiaires de l'ARS. Ce dispositif permet d'élargir la population aidée, quand certaines familles percevant cette allocation ne bénéficient d'aucune autre aide.

---

### Soutenir les collèges face à la hausse du coût des fluides

Face à l'augmentation des coûts énergétiques et des denrées, le Département a versé plus d'1,8 M€ aux collèges afin d'éviter de grever trop fortement leurs budgets de fonctionnement.

Bien que les consommations d'énergie en 2023 aient été maîtrisées par rapport à 2022, les dépenses correspondantes ont subi de fortes augmentations :

Consommation :

- - 5 % pour l'électricité ;
- - 8 % pour le gaz,

Dépenses :

- + 54 % pour l'électricité, liée au dispositif national d'écrêtement de l'ARENH, tout en étant légèrement minorée par l'amortisseur électricité mis en place pour l'année 2023 ;
  - + 6,5 % pour le gaz, due à la mise en place d'un nouveau marché de fourniture à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- 

### Proposer des offres éducatives aux collégiens

Les collèges du département ont accès à un catalogue d'offres d'actions éducatives qui permet aux professeurs de choisir des activités dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, des médias, de la citoyenneté... afin de permettre à leurs élèves de découvrir des actions complémentaires aux cours magistraux dans de nombreuses disciplines. Les domaines recensés regroupent plus de 200 offres qui peuvent se présenter sous forme d'atelier, d'animation, de spectacle vivant, de sortie, etc...

Pour l'année scolaire 2023-2024, des ateliers de danse contemporaine, de slam, des interventions relatives à l'éducation à la vie affective, ou encore des visites d'entreprises ont eu lieu dans le cadre de la découverte des métiers.

---

**650 000 €**

Coût total de la politique

**600 000 €**

investissement

**50 000 €**

fonctionnement

## Enseignement supérieur et recherche

En 2023, dans le cadre du CPER 2021-2027, 1,03 M€ ont été attribués pour les projets de recherches suivants :

- **Micromag** (CNRS / équipements en faveur de l'Institut de physique de Nice sur les fluides et matériaux complexes) ;
- **Mario Sea** (CNRS / investigation des écosystèmes marins Institut de la mer de Villefranche) ;
- **Pertinence** (CNRS / centre de recherche sur l'hétéro-épitaxie + ses applications Sophia Antipolis : plateformes de micro et nano-fabrication, projets de recherche avec des PME) ;
- **Vieille forge Global Watersealab** (Institut de la mer de Villefranche / travaux devant permettre à la plateforme expérimentale d'être installée dans le bâtiment Vieille forge) ;
- **Universcity 2 - volet infrastructures recherche** (Observatoire de la Côte d'Azur / réhabilitation énergétique des bâtiments CION et NEF).

La politique départementale a également porté sur la densification du potentiel d'enseignement supérieur-recherche avec :

- la poursuite du soutien financier de 50 000 € accordé à la Fondation nationale des sciences politiques pour l'aide au développement du premier cycle « Moyen-Orient Méditerranée » de Sciences Po à Menton ;



- la donation de 20 000 € à la Fondation Université Côte d'Azur pour accompagner des actions menées en lien avec les domaines que le Département porte tels que le numérique, l'IA, la santé, la solidarité et l'environnement ; cet acte d'engagement financier confère également au Département la qualité de membre donateur siégeant au Conseil d'Administration de la Fondation.

# Les sports et la jeunesse

## Plan sport 06 2023-2028

Véritable enjeu économique, éducatif, de santé publique et politique, le sport participe activement à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

Créer une politique sportive territoriale visible, lisible, dynamique, solidaire, numérique, éco-responsable, forte et cohérente, sans toutefois perdre l'authenticité et les valeurs qui sont les siennes, tel est l'enjeu à relever en élaborant une vision à long terme au service des particuliers, des associations et des collectivités de notre territoire, en complément de la politique sportive existante.

**14,7 M€**

Coût total  
de la politique



## Les écoles départementales

L'année 2023 est marquée par :

Le développement de séjours de colonie thématiques afin de développer et de diversifier l'offre d'accueil avec la mise en place des séjours suivants :

- **Orchestre ta colo (du 17 au 21 juillet) à la Colmiane.** En partenariat avec le Conservatoire de Musique, une expérimentation intitulée « Orchestre ta colonie » a été menée avec l'objectif de proposer une ouverture culturelle au jeune public. Accessible à tous, ce projet a permis à la fois de sensibiliser et d'initier à l'éducation musicale les enfants débutants mais aussi de développer les compétences de ceux ayant une pratique régulière d'un instrument. Des activités musicales autour de la percussion, de la voix, de la découverte ont été proposées. La semaine de stage de musique s'est clôturée par un spectacle.
- **Mijote ta colo (du 10 au 21 juillet) à Valberg.** Dans le cadre du développement de la loi Egalim, les enfants ont bénéficié d'une sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à l'importance de la qualité et de l'équilibre nutritionnel, via la confection de mets culinaires, la création de menus équilibrés, la sensibilisation au tri des déchets et la visite d'une exploitation agricole.
- **Aventure ta colo (du 10 au 21 juillet) à Auron.** Le séjour s'est articulé autour des bienfaits de la pratique d'une activité sportive ainsi que sur la découverte et l'initiation de nouveaux sports pratiqués en montagne. Un accent tout particulier a été porté sur les valeurs du sport, telles que le dépassement de soi, l'entraide, le travail d'équipe, le respect des différences.

### Le déploiement d'actions de sensibilisation au monde marin dans le cadre du plan Méditerranée

Depuis septembre 2023, des journées de sensibilisation au monde marin, à destination des collégiens, sont organisées. Dans ce cadre, une centaine de classes sont accueillies dans les différentes bases nautiques du littoral maralpin. Ces séances sont articulées autour d'une découverte du plancton, d'une activité de collecte des déchets rejetés par la mer et comprend l'utilisation d'outils numériques tels que des casques de réalité virtuelle et des tablettes.

Des travaux d'amélioration de la qualité de vie ont été réalisés dans les Ecoles de neige d'Auron, Valberg et la Colmiane pour un montant total de 1 195 102 €.

## Le Conseil départemental des jeunes



Le premier semestre 2023 a vu la fin du mandat 2021-2023 du Conseil départemental des jeunes avec les six dernières réunions des commissions de travail et l'assemblée plénière de clôture le 30 juin, au cours de laquelle ont été présentées les campagnes de communication réalisées par les jeunes élus sur les thèmes de l'alimentation et de l'intelligence artificielle :

- conception d'un visuel sur la malbouffe chez les adolescents décliné sous formats Web et affiche et création d'une application numérique permettant aux collégiens de donner leur avis sur les repas de la cantine scolaire ;
- élaboration d'un visuel sur l'omniprésence de l'IA dans de multiples domaines de la vie quotidienne et réalisation de six vidéos de sensibilisation et de vulgarisation scientifique avec la participation du YouTuber/vidéaste Micode, notamment destinées à être publiées sur les réseaux sociaux du Département Instagram et TikTok.

Le deuxième semestre a été consacré à la préparation et à l'organisation des élections pour le mandat 2023-2025 du CDJ dans les 28 collèges organisateurs des Alpes-Maritimes afin de désigner les 54 conseillers départementaux jeunes (27 binômes fille/garçon) représentant les 27 cantons du département sur cette période, avec comme thématiques générales de travail les violences faites aux enfants en particulier la prévention des violences sexuelles sur mineurs et l'eau en tant que ressource à protéger et à préserver.



## Accompagner et valoriser le tissu associatif local

L'écosystème sportif français repose sur 3,5 millions de bénévoles. Leur nombre est en baisse, en raison de la crise sanitaire, de la difficulté à intéresser un public jeune et du fait de la baisse de l'engagement des seniors. L'essoufflement du bénévolat constitue un défi de taille pour la collectivité et son tissu associatif. Œuvrer pour la reconnaissance et la valorisation de l'activité bénévole font partie des leviers d'actions potentiels.

- Création d'une cross-plateforme de contenu d'ingénierie à disposition des associations sportives et des bénévoles
- Accompagner et valoriser le monde du bénévolat sportif avec la création d'un Club O6
- Appel à projets : appuyer l'action des bénévoles et des professionnels associatifs en encourageant les projets structurants et novateurs

En 2023, la thématique retenue est le bénévolat : « encourager et valoriser le bénévolat dans les associations sportives des Alpes-Maritimes ». Il s'adresse à toutes les entités domiciliées dans le département, et a permis à celles retenues d'obtenir une subvention correspondant à un maximum de 80 % du montant total du coût du projet proposé, dans la limite d'un plafond fixé à 4 000 €. 11 associations ont été retenues pour un montant de 30 047 €.

## Faciliter la pratique handisport

Placer le Département comme facilitateur et animateur de l'écosystème du sport et du handicap sur notre territoire en favorisant la transversalité entre les services de la collectivité et les acteurs locaux du sport handicap.

- **Création du dispositif Handi Sport Adapté O6**

L'implication du Département en faveur de la pratique du sport des personnes en situation de handicap s'articule autour d'un certain nombre d'actions. C'est dans cette logique qu'est créé le dispositif « Handisport O6 ».



## Encourager le sport santé

---

Le « sport santé » recouvre à la fois le domaine de la prévention et celui du traitement des pathologies, notamment chroniques. Il contribue au bien-être et à la santé physique, psychologique et sociale du pratiquant conformément à la définition de l'Organisation mondiale de la santé. Les mesures proposées en termes de sport santé se concentrent sur le domaine de la prévention, en considérant que l'activité physique et sportive est un outil permettant de prévenir certaines pathologies et de lutter contre la sédentarité, les maladies chroniques et la perte d'autonomie.

## Valoriser le haut niveau

---

Compte tenu de son impact sur le secteur économique et de l'image à l'échelle nationale qu'il véhicule, le Département soutient le sport de haut niveau, vecteur de valeurs fortes et exemple d'excellence pour les plus jeunes.

- **Valoriser l'excellence sur notre territoire**

Lancement de saison au Département avec l'organisation de la présentation des équipes évoluant en ligue professionnelle et lancement de saison dans les jardins du centre administratif départemental sous forme d'une « garden party ».

En septembre 2023, la 1<sup>re</sup> édition a rassemblé dans les jardins du CADAM les comités départementaux sportifs, des athlètes du TEAM06 Paris 2024, 10 clubs pro et plus de 800 participants dans une ambiance festive.

- **Accompagner les athlètes dans la formation et la reconversion**

Attribution d'une bourse de 1 000 € par an aux jeunes Maralpins licenciés dans les Alpes-Maritimes, en formation sur des pôles et centres de formation nationaux labélisés.

Attribution d'une bourse

**1 000 €**

par an aux jeunes  
Maralpins licenciés dans  
les Alpes-Maritimes en  
formation sur des pôles  
et centres de formation  
nationaux labélisés

## Recycler le matériel

---

Véritables enjeux sociopolitiques, les équipements sportifs permettent l'accès à la pratique et favorisent l'épanouissement des usagers et la cohésion sociale.

- Un container a été disposé en fin d'année 2023 sur le site de Roguez village afin de collecter les skis, gilets, ballons, chaussures et autres équipements de sport pour être recyclés.
- Mise en place d'une solution de recyclage des petits équipements sportifs des clubs et des collèges, du matériel concernant les plans ski et voile ainsi que du matériel utilisé lors d'événements sportifs par un organisme agréé.



# La culture, le patrimoine culturel et les événements culturels

**22,8 M€**

Coût total  
de la politique

**167 194 €**

Total des  
subventions

## Médiathèque départementale

### Culture et proximité

#### La modernisation des équipements du réseau départemental de lecture publique

Dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique 2022-2025, le Département des Alpes-Maritimes a intégré un dispositif de soutien financier aux opérations de modernisation des équipements de lecture publique de son réseau, afin de proposer aux Maralpains des médiathèques plus accueillantes, plus attractives et mieux connectées.

Ce soutien porte sur les projets de rénovation, d'équipement ou de renouvellement du matériel numérique, ainsi que sur l'enrichissement du fonds documentaire (livres, CD, DVD).

De plus, la médiathèque départementale apporte son expertise aux communes pour leur permettre de repenser la médiathèque afin de proposer un espace, une organisation, des collections et des services optimaux.

En 2023, la médiathèque départementale a accompagné seize équipements de son réseau. Parmi les projets et sous cette impulsion départementale, les communes de Saint-Jeannet et de Falicon ont pu ouvrir deux nouveaux établissements municipaux constitutifs de véritables tiers-lieux.





# Musée départemental des Merveilles

## Culture et accessibilité

### La Marque nationale « Tourisme & Handicap »

Le Département des Alpes-Maritimes fait de l'accessibilité à la culture des personnes en situation de handicap une priorité. Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de médiation, les établissements culturels départementaux poursuivent la mise aux normes des bâtiments et l'adaptation des offres culturelles. Le renouvellement en 2023 au musée départemental des Merveilles de la marque nationale « Tourisme & Handicap », destinée aux professionnels du tourisme et de la culture engagés dans une démarche de qualité loisirs et vacances pour tous, confirme cette volonté durable.

Déjà obtenue en 2009, le musée départemental des Merveilles à Tende bénéficie à nouveau en 2023 de cette marque décernée par l'Association « Tourisme & Handicap ». La marque obtenue comprend désormais les 4 handicaps (moteur, mental, visuel et auditif) pour une durée de 5 ans. Le musée et ses équipes s'engagent sur chacun de ces handicaps à proposer un parcours de visite de la collection permanente.



### 4 handicaps concernés : moteur, mental, visuel, auditif

L'adhésion à cette marque implique la mise en œuvre de plusieurs aménagements : places de parking réservées au public en situation de handicap, rampe d'accès identifiée pour permettre l'accès au public relevant d'un handicap moteur, cheminement en relief au sol pour accompagner le public mal et non voyant vers la banque d'accueil, zones de repos régulières tout au long du parcours de visite des galeries permanentes ... Plusieurs services sont proposés aux visiteurs en situation de handicap : visite guidée « tactile », atelier avec manipulation de reconstitutions d'objets archéologiques et de moulages de roches gravées, mise à disposition d'un livret en braille avec gravures thermo-gonflées, dispositif d'aide à l'audition, fauteuils roulants. La mise à disposition d'une tablette numérique pour la lecture facilitée des cartels de vitrines et une visite de la galerie permanente en langue des signes (LSF) complètent l'offre actuelle.

L'équipe de médiation du musée anime également des ateliers spécifiques pour le public âgé en perte d'autonomie dans et hors les murs, se déplaçant régulièrement dans les EHPAD pour faire profiter les résidents de visites virtuelles, de quizz, de conférences sur les thèmes de l'archéologie et de la Préprotohistoire conçus pour eux.

**294**  
**résidents**  
**EHPAD**

ont bénéficié d'une  
animation spécifique  
proposée par l'équipe de  
médiation du musée des  
Merveilles en 2023

# Archives départementales

## Culture en ligne

Ouvert en juin 2023, le nouveau portail des Archives départementales élargit considérablement la palette d'offres aux internautes. Ils se sont rapidement emparés des contenus multiples.

Les offres de services portent notamment sur :

- l'accès à la salle de lecture : la préinscription et la réservation des documents en ligne ;
- la recherche : l'internaute peut opérer une recherche transversale sur la totalité des fonds conservés ainsi que les textes océrisés ;
- la valorisation : l'exposition en cours aux Archives départementales, le document du mois (focus sur un document spécifique), des jeux interactifs (puzzles, jeux des paires, quizz, coloriages, les Alpes-Maritimes en 600 questions ...).

# 40 km

linéaires d'archives  
de 1 022 à nos jours

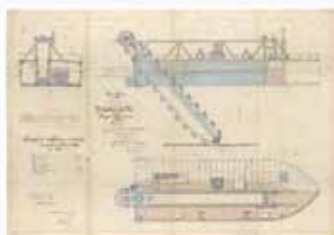
### Document du mois

#### PLAN D'UNE DRAGUE À CHAPELETS DE GODETS POUR LES PORTS DES ALPES-MARITIMES (1863)

[Voir toutes les images \(3\)](#)

#### Plan d'une drague à chapelets de godets pour les ports des Alpes-Maritimes (1863)

T FI 593, cote d'origine 4 S 241 (fonds des Ports-et-chaussées des Alpes-Maritimes, dossiers de l'ingénieur en chef)



En ce début des années 1860, les ports des Alpes-Maritimes s'ensablent inexorablement. Antibes, Cannes, Villefranche, Saint-Jean sont la proie d'alluvions qui s'accroissent et limitent leur exploitation. À Nice, la situation n'est pas meilleure. Le bassin des Amiraux et le bassin Lympia, dont le creusement a débuté à partir de 1749, subissent eux aussi l'action du vent, de la houle, des courants qui ramènent de la haute mer des dépôts en fond de darse. Depuis l'annexion du comté de Nice à la France, le gouvernement sarde a récupéré le matériel autrefois utilisé pour le curage des fonds marins.

### COLORIAGES

Illustrations, à colorier, tirées de documents d'archives

[Lire la suite](#)



### NIVEAU EXPERT 48 PIÈCES - AFFICHE GRASSE PAR JULIEN LACAZE



Julien Lacaze est un peintre, lithographe et aquarelliste français né le 11 août 1886 à Maisons-Laffitte (Yvelines) décédé le 13 novembre 1971 à Bry-sur-Marne. Formé à l'école nationale supérieure des arts décoratifs. Élève d'Auguste Renoir, il est à la tête de son propre atelier de publicité et est connu essentiellement pour son travail d'affichiste. Ses œuvres sont pour la plupart conçues pour le compte de la PLM (Compagnie des chemins de fer Paris Lyon Méditerranée) ou pour des communes soucieuses de promouvoir leur image auprès des touristes. Ce très bel exemplaire réalisé pour la ville de Grasse, montre à quel point il connaît l'univers de l'affiche publicitaire et en

maîtrise les codes (cadrage, frise de fleurs au premier plan, éléments pittoresques comme la fontaine). La palette choisie, vive et audacieuse, les formes simplifiées aux contours marqués tranchent cependant avec ses précédents travaux et inscrivent cette réalisation dans une veine proche du fauvisme.

Cela donne ainsi une grande modernité à une représentation somme toute traditionnelle, dans laquelle Grasse apparaît avec ses attributs de "ville fleur", berceau de la parfumerie. La perspective des jardins nous conduit en pente douce vers les rstantang sur lesquelles la commune est perchée, et laisse entrevoir à l'horizon, les cimes enneigées des Alpes.

[NIVEAU EXPERT 48 PIÈCES - Affiche Grasse par Julien Lacaze](#)

La recherche transversale, si pratique aux internautes, s'adosse désormais à un travail très technique des archivistes, fondé sur le respect de normes internationales de classement et de description. De 2018 à 2023, plus de 25 archivistes ont été mobilisés pour permettre la mise aux normes et la migration de quelques 3,1 millions de notices. Un travail titanesque pour simplifier la vie des chercheuses et des chercheurs.

## Patrimoine culturel

---

### *Le patrimoine fortifié au service de l'éducation des collégiens*

#### Culture et éducation

Pour sa deuxième édition, la Semaine de la Mémoire et du Patrimoine a réuni, du 2 au 6 octobre 2023, 367 collégiens venant de 7 établissements du département, au fort de La Drète. Renouvelée chaque année, l'opération a pour objectif de sensibiliser les collégiens au devoir de mémoire et au patrimoine lié à l'histoire de l'architecture militaire des Alpes-Maritimes du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles.

La thématique choisie de la Première Guerre mondiale et de l'architecture fortifiée se décline autour de 5 ateliers d'une durée de 60 minutes, animés par les agents du service du patrimoine culturel et d'associations partenaires : travail sur documents d'archives, exposition sur les fortifications, visite du fort, atelier sur des parcours de vie de combattants, animation sur les combats avec reconstitutions historiques. Construit en 1882 à 510 mètres d'altitude sur le modèle des forteresses semi-enterrées Séré de Rivières, le fort de La Drète est un cadre idéal pour évoquer la Grande Guerre de 1914 et l'histoire des fortifications.

---

### *Programme pour la sauvegarde, la valorisation et la mise en réseau du patrimoine fortifié des Alpes-Maritimes*

Adopté par l'assemblée départementale le 1<sup>er</sup> octobre 2021, avec une enveloppe de 5 M€, le programme pour la sauvegarde, la valorisation et la mise en réseau du patrimoine fortifié des Alpes-Maritimes a permis d'ores et déjà de soutenir 11 projets de restauration et de sécurisation de forts pour un montant de 935 000 €, avec comme objectifs de créer un véritable tourisme patrimonial et de susciter l'intérêt des plus jeunes pour la préservation de ces vestiges historiques.

---



**11**  
projets de restauration

pour un montant de  
**935 000 €**



# FORT DE LA DRÈTE



Concert dans le cadre des Soirées estivales Beaulieu-sur-Mer - Juillet 2023

## Des événements culturels de grande ampleur

Tout au long de l'année, les Alpes-Maritimes accueillent artistes et festivals pour le plus grand plaisir de ses habitants et des touristes : du classique au jazz, de la littérature aux œuvres de musées, du chant à la danse, du théâtre au cinéma. La programmation abondante et éclectique rythme les soirées de milliers de Maralpains qui accèdent gratuitement à des spectacles de qualité sur l'ensemble du territoire. La volonté du Département de rendre la culture accessible à tous se traduit en 2023 par une politique événementielle ambitieuse proposant plus de 700 spectacles gratuits.

**+ de 1,7 M€**

de budget alloué  
aux événements  
culturels en 2023



**+ de 500**  
concerts gratuits

**57** communes

**+ de 200**  
groupes locaux





C'est pas classique - décembre 2023

# Festival C'est pas classique

---

18 ANS D'HISTOIRE... C'est Pas Classique, c'est d'abord un esprit ! Depuis 2005, le festival s'évertue à promouvoir la musique classique sous toutes ses formes, pour faire découvrir à tous et pour tous cette musique qui n'a rien d'obsolète, de triste ou de figé ! Le festival le prouve chaque année par une programmation éclectique et ouverte à toutes les musiques.

Cette combinaison de genre fait la marque de ce festival en réunissant le répertoire classique et la musique contemporaine, la tradition et la création.

Une programmation originale à l'éclectisme résolu que les spectateurs petits et grands ont pu découvrir au travers d'une trentaine de concerts gratuits !

Entre temps forts et scènes plus intimistes, têtes d'affiches internationales et artistes locaux, le festival a tenu ses promesses : éveiller le plus grand nombre aux déclinaisons infinies de la musique classique.

**18<sup>e</sup>**  
edition

**13**  
communes

**+ de**  
**13 000**  
spectateurs

---



# L'aménagement du territoire

Le Département a poursuivi ses actions de préservation de protection, de valorisation, de restauration et d'entretien de la biodiversité dans les espaces naturels sensibles et les zones marines protégées.

Parallèlement, il a activement contribué à l'entretien des itinéraires inscrits au Plan départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée, soutenu les écosystèmes forestiers et pérennisé les sports de nature. Il a également renforcé la sécurité de tous à travers ses actions de prévention des incendies de forêt et d'accompagnement sanitaire.

Le Département a mené également une politique agricole ambitieuse et soutenu activement les filières valorisant les ressources naturelles - eau, bois-forêt, éco-matériaux, agriculture - et assurant la souveraineté sur des besoins essentiels dont l'alimentation. Il a accompagné la transition écologique des exploitations agricoles et des entreprises.

Enfin, dans le cadre de sa politique de solidarité territoriale, le Département a poursuivi son engagement auprès des 5 EPCI et leurs villes centres à travers les contrats de territoires urbains 2021 - 2026, confortant ainsi la cohérence et la lisibilité de son action au service d'un développement équilibré du territoire.



# L'environnement

**13,2 M€**

Coût total  
de la politique  
(hors GREEN Deal)

**16 à 18**

patrouilles de  
surveillance de la forêt  
durant 68 jours

**90**

espaces, sites  
et itinéraires  
sont désormais  
inscrits au PDESI

**6 500 km**

de sentiers inscrits au  
PDIPR

**9**

postes de guet activés  
du 3 juillet au 15  
septembre 2023

Parc Naturel Départemental de Roquevignon

## Le Plan départemental des espaces et itinéraires (PDESI)

*Le Département met en œuvre la stratégie départementale de pérennisation des sports de nature en s'appuyant sur les travaux de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI).*

La CDESI du 18 septembre 2023 a décidé de mettre à l'étude 26 nouveaux sites. 90 espaces, sites et itinéraires sont désormais inscrits au PDESI.

En 2023, l'embarcadère de l'itinéraire de kayak de Saint-Jean-la-Rivière à Plan-du-Var, détruit par la tempête Alex, a été réaménagé.





## Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

**56**  
chantiers pour  
**2,5 M€**

Dans le cadre de la gestion et de l'entretien des itinéraires inscrits au PDIPR, le Département a effectué de nombreux travaux d'amélioration et de sécurisation des itinéraires. 56 chantiers ont été menés pour un montant de près de 2,5 M€ TTC.

Parmi ces travaux, 16 chantiers ont été dédiés à des sentiers impactés par la tempête Alex pour un montant de 900 k€ TTC, dont 3 en zone cœur du Parc national du Mercantour pour un montant de 341 k€ TTC.

Parmi les chantiers réalisés, celui dédié au remplacement de la passerelle de Vescagne, ouvrage fortement dégradé, situé sur l'itinéraire du Grand Parcours des Baous, a permis de réouvrir le tronçon concerné et d'assurer la continuité du parcours.



## Promotion des itinéraires : Panneaux d'offre de randonnées

Afin de diversifier l'offre de randonnées et de participer à la promotion des itinéraires, en plus de la Rando du mois et des Randos hebdomadaires publiées en période estivale, de nouveaux panneaux ont été mis en place, dans les secteurs des Gorges de Daluis (Daluis, Guillaumes, Sauze), de la Haute-Roya (Tende village, Castérino, La Brigue) et de la Haute-Vésubie (Saint-Martin-Vésubie village, Boréon, Madone, Venanson) pour un montant total de près de 72 k€ TTC. Ces randonnées sont disponibles directement sur le site du Département en flashant les QR codes présents sur les panneaux ou auprès des mairies ou offices de tourisme concernés, en version imprimée.

## Protection de la forêt contre les incendies

De nombreux travaux de DFCI (Défense des forêts contre les incendies) ont été réalisés en 2023, notamment la mise aux normes des pistes de l'Estérel, la réfection de la retenue collinaire du Collet de Bertrand à Saint-Antonin, la construction d'un radier sur la piste du Raus à Clans, ainsi que la création de ZAL (Zones d'appui à la lutte) sur les communes de Levens, Cuébris, Pierrefeu, Saint-Blaise, ou encore Valbonne.

De nombreuses interventions ont été effectuées, principalement durant la saison estivale, notamment pour lutter contre le feu de forêt de Bairols, mais aussi pour des livraisons d'eau non potable. Au total, plus de 228 500 litres d'eau ont été livrés aux particuliers qui en avaient fait la demande auprès du Département.

**579**

réserves d'eau

**207**

alertes sont parvenues  
à Central Vert pour 146  
interventions dont 36  
départs de feux avérés





Parc Naturel Départemental de la Brague

## La politique départementale en faveur de la forêt

---

En tant que financeur public, le Département accompagne la mise en valeur des écosystèmes forestiers.

En 2023, il a alloué 104 000 € en faveur de coupes et travaux sylvicoles réalisés en forêt publique, au bénéfice des communes rurales dans le cadre de la solidarité territoriale.

La forêt privée a pu bénéficier de 12 600 € d'aides aux éclaircies, en subventionnant 16 propriétaires privés.

## Le laboratoire vétérinaire départemental (LVD)

---

En 2023, le laboratoire a réalisé près de 100 000 analyses, participant ainsi à la surveillance et à la maîtrise de la santé publique et de la santé animale sur le territoire maralpin.

En renforçant la sécurité alimentaire, notamment dans les collèges (9 500 analyses), en préservant la santé des animaux de rente et de la faune sauvage (33 000 analyses, 40 autopsies) et en surveillant la qualité des eaux (20 000 analyses), le laboratoire s'inscrit pleinement dans ses missions de service public.

**100 000**  
analyses en 2023

## Le milieu marin



Le Département a engagé en 2023 le Plan Méditerranée 06, basé sur 4 grands objectifs déclinés en 47 actions en faveur de la protection et de la mise en valeur du milieu marin.

Conduit avec les services de l'État, les collectivités territoriales et les gestionnaires volontaires, ce plan a permis d'engager de nouvelles actions visant à mieux connaître le milieu marin pour mieux le préserver, lutter contre les pollutions, maîtriser les usages, et éduquer et sensibiliser le grand public et les scolaires, telles que :

- l'enlèvement de filets de pêche perdus sur les fonds marins du parc maritime départemental Estérel-Théoule : retrait de 20 filets d'une longueur comprise entre 20 et 120 m, remontés et éliminés en déchetterie.

En complément de cette action de dépollution, le Département a été retenu dans le cadre de l'appel à projets Fonds vert 2023 pour l'enlèvement d'épaves maritimes pour un montant de 100 K€ subventionnés à 80 %.

- l'accompagnement de la commune de Roquebrune-Cap-Martin pour la création d'une nouvelle aire marine protégée de près de 325 ha en partenariat avec le Conservatoire du littoral et la commune.
- le suivi du cantonnement de pêche de Cap d'Ail et du parc maritime départemental Estérel-Théoule par la mise en œuvre de méthodes scientifiques innovantes telles que l'évaluation de la ressource halieutique par sonar, en partenariat avec l'Agence de l'eau, ainsi que la détection et le suivi des espèces, basés sur l'ADN en suspension dans le milieu.
- la création de deux nouveaux sentiers sous-marins situés à Roquebrune-Cap-Martin, sur les petits fonds de la zone marine protégée, et Théoule-sur-Mer, dans la baie de la Figueirette.

# 47

actions en faveur de la protection et de la mise en valeur du milieu marin



Nouvelle aire marine de

# 325 ha



## Partenariats avec le Parc national du Mercantour (PNM) et le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR)

---

La convention de partenariat 2022-2027 avec le PNM a permis la poursuite des actions concernant la protection et la gestion des espaces naturels, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et architectural, la valorisation des grands sites et du patrimoine militaire, l'accompagnement de la transition écologique GREEN Deal, la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) et l'entretien des sentiers PDIPR.

Le Département a participé à hauteur de 225 000 € au budget du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, ayant notamment permis la consolidation des itinéraires du patrimoine roman, le démarrage d'un programme pluriannuel en faveur des pierres sèches, les préconisations de gestion de certains sites à enjeux, l'organisation de la fréquentation des espaces naturels (Gorges du Loup), la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques, l'actualisation du guide des producteurs, le démarrage du projet « Vivre avec le feu », l'animation et la mise en tourisme de la RICE, l'animation de la charte forestière territoriale, les actions d'éducation à l'environnement (716 scolaires et 450 lycéens).





Parc Naturel Départemental du Vinaigrier

# La préservation, la valorisation et l'entretien des Parcs naturels départementaux (PND)

En 2023, l'extension du Parc naturel départemental de Roquevignon a été finalisée et inaugurée.

Les parcs ont fait l'objet de différents aménagements : enfouissement des dernières citernes DFCI hors sol au Parc de la Valmasque, rénovation des cheminements de l'aire de jeux pour enfants et plantation de 80 arbres et plus de 400 arbustes dans le cadre de 3 opérations de régénération forestière réalisées au sein du Parc de Vaugrenier.

L'aire de fitness du Lac du Broc a été complètement rénovée et des gîtes à lézards ocellés ont été implantés sur les pourtours du lac. Des bornes escamotables ont été posées afin de contrôler et sécuriser l'accès. Il en a été de même sur les Rives du Loup dans le secteur des Ferrayonnes.

Dans les Parcs de la Grande Corniche et du Vinaigrier, la restauration des restanques patrimoniales liées à l'ancien système de captage des eaux de pluie a été poursuivie, ainsi que l'implantation de la signalétique directionnelle.

Des nichoirs arboricoles à chiroptères ont également été posés en différents points.

Le Parc d'Estienne d'Orves a fait l'objet d'opérations importantes de sécurisation des parois situées en surplomb des habitations voisines du parc.

**3 millions**  
de visiteurs  
dans les 19 parcs  
départementaux  
naturels  
terrestres



# L'emploi, le tourisme et l'attractivité du territoire

**10,9 M€**

Coût total  
de la politique

## Les aides économiques

### Tempête Alex

Depuis la mise en place du fonds de concours de l'État (4M€), avec une participation départementale à ce fonds d'un montant de 500 000 € pour relancer l'économie des vallées, 78 dossiers ont été aidés pour un montant total de 3 065 067 € dont 464 600 € imputés sur l'aide départementale.

	Roya	Vésubie	Tinée	Autres	Total
Total des dossiers présentés	29	43	3	3	78
Total de l'aide départementale	194 501 €	188 063 €	2 080 €	79 956 €	464 600 €

### Tempête Aline

0,5 M € ont été attribués le 15 décembre 2023 pour pallier les pertes d'exploitation et la baisse d'activités en faveur des professionnels inscrits au répertoire du commerce, des métiers et de la chambre d'agriculture sinistrés par la tempête Aline sur les communes de Belvédère, Bonson, Breil-sur-Roya, Isola, Massoins, Roquebillière, Saint-Martin-Vésubie, Utelle, Valdeblore et Venanson, classées en état de catastrophe naturelle.



## Le tourisme

---

### *Les micro-séjours*

Le Département a proposé en 2023 un carnet micro-séjours mettant en avant des suggestions de visites, d'activités, d'hébergements et de restaurants sur le territoire des Alpes-Maritimes organisés sous formes de séjours ou escapades d'une durée de 2 à 5 jours s'adressant à tout public (aventuriers, couples, familles, amis...)

Ces micro-séjours s'intègrent dans un tourisme durable avec des transports, activités et visites labélisés et à faibles émissions carbone. En effet, les propositions d'itinéraires privilégient des modes de transport doux : covoiturage, train, bus, tram, à pied, à vélo ou à cheval.



## 4<sup>e</sup> édition du Festival des Jardins de la Côte d'Azur

Le 4<sup>e</sup> Festival des Jardins de la Côte d'Azur » avec pour thématique : « Surprenantes perspectives » s'est tenu du 25 mars au 1<sup>er</sup> mai 2023.

Ce festival est soutenu par le programme INTERREG ALCOTRA 2021-2026, 3 mécènes Fragonard, Arkopharma, Vivre en Bois, et parrainé, en 2023, par l'animateur Denis Brogniart.

Cet événement ouvert à tout public, visiteurs du monde entier, amoureux de la nature, des jardins, passionnés de botanique, est une vitrine incontournable pour les paysagistes. Plusieurs sites ont accueilli des créations respectueuses de l'environnement prenant en compte les problématiques environnementales, la gestion de l'eau ainsi que l'obligation de 0% pesticide pour les jardins éphémères et la recherche de méthodes alternatives. Les jardins se sont transformés en œuvre d'art, à travers des jeux de perspectives, d'ombres et de lumières et les mises en scène des 17 créations paysagères en compétition à Antibes, Cannes, Grasse, Menton, Monaco et Nice pour le concours international réunissant 8 pays (France, Afrique du Sud, Chine, Uruguay, Croatie, Pays-Bas et Royaume-Uni) mais aussi des nombreux jardins éphémères hors compétition.

14 jardins hors concours ont été réalisés à : Cap d'Ail, Cagnes-sur-Mer, Mandelieu-La Napoule, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Tourrettes-sur-Loup, ainsi qu'au musée des Arts asiatiques à Nice et au musée de la Villa Les Camélias à Cap d'Ail.

2 groupes d'élèves de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles et de Marseille ont participé au Festival : un dans le cadre du jardin école réalisé à Antibes par les apprentis du Campus vert d'Azur et l'autre pour le jardin du Musée des arts asiatiques à Nice.

Plus de 700 animations gratuites totalisant 1200 participants ont été proposées sur 17 communes et Monaco :

- jeux d'orientation, spectacles jeune public, dégustations de plantes comestibles ;
- ateliers pour enfants qui ont proposé des fabrications d'herbiers, des bombes à graines, des créations de parfums, de cosmétiques ou de produits ménagers à base de végétaux naturels, de la vannerie, de la peinture végétale...
- initiations au jardinage : bouturage, greffon, taille d'oliviers..

6 circuits seniors ont également été proposés à 300 seniors du département.

20 créations sont restées visibles pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

**17**  
créations paysagères



**18** pays

**1200**  
participants





## L'agriculture

### *Plan en faveur des vétérinaires ruraux*

Le Département consacre environ 150 000 € par an pour les vétérinaires conventionnés et les soins aux animaux de montagne.

Les Alpes-Maritimes sont une terre d'élevage : 615 éleveurs sont recensés ce qui représente plus de 60 000 bêtes et près de 70 élevages de volailles.

Pour pallier le manque de vétérinaires ruraux et revaloriser l'activité, le Département, a pris de nouvelles mesures en 2023 et propose des aides pour améliorer leurs conditions de travail :

- soutien financier avec une indemnité mensuelle de 1 400 € et une indemnisation pour les visites ;
- recrutement de renfort temporaire pour soulager les vétérinaires tout en assurant la continuité des soins en cas d'absence ;
- bourse à l'installation de 10 000 € la première année, aux vétérinaires qui s'installent pour exercer leur activité en zone rurale sur les animaux d'élevage ;
- aide au logement de 470 €/mois sur 12 mois pour les étudiants stagiaires ainsi qu'une indemnité de déplacement de 300 €.

En 2023, 2 nouveaux vétérinaires se sont ajoutés aux 5 déjà conventionnés avec le Département.

### *Salon international de l'agriculture à Paris du 25 février au 5 mars 2023*

Le Département a décidé de mettre à l'honneur le parfum, mondialement reconnu à travers le pays de Grasse à travers son stand : Le jardin méditerranéen « de la fleur au parfum ».

Les visiteurs ont été invités à découvrir les fleurs locales, les toucher, et vivre des expériences olfactives sous une verrière imaginée comme le laboratoire du parfumeur.

L'agriculture des Alpes-Maritimes offre des produits de qualité dont un grand nombre participe à l'image du territoire départemental et à son patrimoine culturel et gastronomique. Toutes les productions locales ont été mises en valeur sur le stand, avec des animations journalières autour des producteurs.

**615**  
éleveurs dans le 06



**2**  
nouveaux  
vétérinaires  
conventionnés





**41**  
dossiers soutenus

## *Aides agricoles aux investissements et à la modernisation des exploitations agricoles (AIME)*

Adoptée en octobre 2023, la nouvelle convention qui lie la Région et le Département jusqu'à fin 2028, va permettre à la collectivité de poursuivre les aides AIME. Ce soutien est conforme aux objectifs du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation :

- soutien aux filières valorisant les ressources naturelles - eau, bois-forêt, éco-matériaux, agriculture - et assurant la souveraineté sur des besoins essentiels dont l'alimentation ;
- rendre l'agriculture régionale résiliente aux changements climatiques et accompagner la transition écologique des exploitations agricoles et des entreprises.

pour un total de  
**1 300 741 €**  
dont la moitié  
en faveur  
du maraîchage

## *Atelier de découpe de l'abattoir de Puget-Théniers*

Le Département a inauguré en 2023 un atelier de découpe et de conditionnement.

Sur une surface de 200 m<sup>2</sup>, cet atelier réparti sur deux niveaux propose à l'étage des bureaux, une salle de réunion, un local de stockage, des vestiaires et sanitaires. Le niveau du rez-de-chaussée est destiné à permettre une activité nécessitant des températures frigorifiques allant de 0°C à + 6°C en zone de travail.

# Le logement

**4,7 M€**

Coût total  
de la politique



## Soutien à Habitat 06, l'opérateur immobilier du Département

Présent sur l'ensemble des Alpes-Maritimes, Habitat 06 intervient en tant qu'opérateur du logement locatif social. En 2023, il a poursuivi son développement dans le domaine de l'accession sociale à la propriété en contribuant de manière significative aux réalisations d'opérations pour les ménages aux revenus modestes. Il doit également répondre aux besoins urgents de résidences pour des populations spécifiques telles que les étudiants, les seniors, les saisonniers ou les personnes à mobilité réduite.

Habitat 06 construit et rénove avec des exigences fortes : qualité des bâtiments, performance environnementale et pérennité.

L'année 2023 a été marquée par :

- un renforcement des fonds propres d'Habitat 06 avec une augmentation de la participation du Département au capital social de 3 M€ ;
- l'augmentation du patrimoine d'Habitat 06 de 56 unités pour atteindre un total de 3 562 équivalents logements fin 2023 ;
- la qualification à Qualibail qui se décline en trois volets :
  - engagements relatifs à la démarche d'amélioration du service rendu
  - dispositions d'organisation
  - modalités de suivi et de pilotage
- la mise en chantier de 130 logements neufs.

## PNRQAD & PRU

Le Département participe au Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés et au projet de rénovation urbaine de la Ville de Nice en subventionnant les bailleurs sociaux à hauteur de 403 000 € en 2023.

### *Habitat rural*

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'amélioration de l'habitat rural, le Département soutient tous les travaux de rénovation accomplis sur du bâti d'habitation ancien (plus de 20 ans) en zone rurale. Le taux ainsi que le plafond de subvention varient selon la nature des travaux (intérieur, toiture, façade), la localisation (zone montagne ou rurale, habitat groupé ou isolé) et le type de résidence (principale ou secondaire).

Dans le cadre de la protection de l'architecture locale, le Département soutient les réfections de toiture réalisées en matériaux traditionnels (lauze ou bardeau de mélèze). Le montant de l'aide varie en fonction de la surface du toit et du matériau utilisé.

**Ainsi, en 2023, 130 logements ont bénéficié d'un soutien départemental pour un montant total de 325 722 €.**

Mise en chantier de  
**130**  
logements neufs

Subventions de  
**403 000 €**

**130**  
logements soutenus  
pour un montant de  
**325 722 €**

# La solidarité territoriale

**80,2 M€**

Coût total  
de la politique

## *La réglementation départementale en matière d'aide aux collectivités*

L'aide départementale auprès du bloc communal (communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats communaux...) constitue le socle des solidarités territoriales.

Elle a pour objectif de soutenir les opérations d'investissement et de fonctionnement d'intérêt local portées par les communes ou groupements de communes dans des domaines variés tels que la construction de groupes scolaires, de crèches, d'équipements sportifs et culturels, d'EHPAD, de maisons de santé, d'équipements touristiques, de pistes cyclables mais également de travaux de voiries, d'eau, d'assainissement...

En 2023, 45 M€ ont été consacrés à la réalisation d'environ 500 projets.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2023, afin de répondre au plus près des besoins des collectivités, un nouveau guide des aides aux communes et groupements de communes a vu le jour, dont la réglementation se veut désormais plus moderne, évolutive, simplifiée et équitable.



## **Contrats de territoire urbain 2021 – 2026 (CTU) : poursuite du travail engagé pour bâtir le territoire de demain**

2023 a conforté la cohérence et la lisibilité de l'action départementale au service d'un développement équilibré du territoire, en soutenant des projets d'investissement structurants, axés sur des thématiques GREEN Deal et SMART Deal. Ainsi, dans le cadre des 10 CTU signés avec les 5 EPCI urbains (CAPG, CACPL, CASA, MNCA, CARF) et leurs villes centres (Grasse, Cannes, Antibes, Nice et Menton,) 62 dossiers ont été soutenus pour un montant de près de 60 M€. Toutes les opérations réalisées favorisent le développement durable des Alpes-Maritimes et améliorent la qualité de vie et le quotidien des Maralpins.

**62**  
dossiers soutenus

## Opérations les plus significatives réalisées en 2023

- **8 700 000 €** phase 1 de la sortie ouest de la voie Mathis ;
- **7 600 000 €** travaux de réparation des dégâts occasionnés par la tempête Alex ;
- **2 864 500 €** projet de sécurisation des tunnels Liaudaud et Malraux ;
- **1 703 566 €** création de la zone d'activité économique de Saint-Martin-Vésubie ;
- **454 167 €** participation au programme de rénovation des terrains de football synthétiques de la ville de Nice ;
- Près de **3 M€** travaux de restructuration des réseaux d'assainissement Cannes-Croisette ;
- Plus de **1,5 M€** renouvellement de la flotte Palm-Bus par l'acquisition de bus électriques et hydrogènes ;
- Plus de **2,6 M€** participation au Programme d'actions de prévention des inondations ;
- **2 423 000 €** aménagement et embellissement du centre de Cannes La Bocca (phase 2) ;
- **1 767 000 €** construction d'une résidence autonomie, quartier St Louis à Cannes ;
- **760 000 €** création d'une unité de traitement des eaux de la Foux ;
- **1 920 000 €** création du campus universitaire « vert » rue de l'ancien Palais de justice à Grasse ;
- **1 420 000 €** participation au renouvellement du réseau primaire de transport d'eau afin de réduire les pertes ;
- **1 160 000 €** construction d'un équipement sportif à dominante tennis de table au stade Gilbert Auvergne d'Antibes ;
- **5 176 000 €** reconstruction du stade nautique (Phase 2) ;
- **800 000 €** réalisation du pôle d'échanges multimodal de Menton ;
- **200 000 €** requalification durable des friches du centre-ville, dans l'objectif de revitaliser la commune de Breil-sur-Roya ;
- **800 000 €** requalification du quai Bonaparte à Menton ;
- **584 192 €** réalisation d'une citronneraie labellisée IGP Citron à Menton.

## Appel à projets « Réutilisation des eaux usées » (REUT)

Face aux épisodes récurrents de sécheresse, le Département a lancé en 2023 un appel à projets « Réutilisation des eaux usées » avec pour objectif de favoriser l'émergence de nouveaux projets en accompagnant les différents acteurs du département, depuis l'étude d'opportunité jusqu'à la réalisation.

Enveloppe votée : 5 M€ ; 10 dossiers soutenus pour un montant de 4 765 189 €.





## Europe

---

Dans le cadre du renforcement des moyens mis à disposition de la recherche de financements européens, le Département a perçu 4 136 628 € de subventions grâce aux programmes régionaux FEDER, FEDER REACT-EU et aux programmes de coopération transfrontalière ALCOTRA et MARITTIMO.

### *ALCOTRA : programmation 2021-2027*

#### *JARDIVAL 2*

Le projet, qui a démarré le 2/05/2023 pour 15 mois, prévoit la restauration, la protection et la valorisation de sites d'exception de la Riviera franco-italienne, en partenariat avec le Comité régional du tourisme Riviera Côte d'Azur, les communes de Cannes, Costarainera, Imperia, San Remo et l'Agence régionale pour la promotion touristique de la Ligurie. Budget départemental : 379 125 € pour un coût total de 1 877 250 €.

Budget départemental

**379 125 €**

#### *COGNITIO-FORT*

Le projet, qui a démarré le 09/10/2023, a pour objectif de mettre en réseau des gestionnaires de fortifications afin de partager les données et développer économiquement les territoires valléens environnants, en valorisant ce patrimoine notamment grâce aux outils numériques.

Budget départemental : 691 081,25€ pour un coût total de 2 047 488,85 €.

Budget départemental

**691 081 €**

# La transformation numérique et relation usagers

**9,5 M€**

Coût total  
de la politique



**UNE DIFFICULTÉ,  
UNE QUESTION ?**

Le Département souhaite vous simplifier le quotidien.

La rubrique Aide en ligne sur le site : [demarches06.fr/faq/](https://demarches06.fr/faq/), vous permet de trouver des réponses à un grand nombre de questions.

Retrouvez également les agents du Département en Maisons du Département ou Maisons des Solidarités Départementales pour vous accompagner et vous conseiller (liste et coordonnées sur [departement06.fr](https://departement06.fr)).

 DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES | 06

ACCÉDEZ  
À NOS SERVICES  
EN UN **CLIC !**



# Dématérialisation et simplification des démarches administratives



Le portail **Mes Démarches 06**, lancé en 2019, qui compte plus de 130 formulaires, dont toutes les principales demandes d'aides et de subventions, s'est enrichi en 2023 de nouvelles aides (fonds de solidarité pour le logement, bourse aux sportifs, chèque Jeunes engagés pour le climat), de nouveaux appels à projets (bénévolat sport, réutilisation des eaux usées traitées), de réservations pour de nouvelles expositions et activités en festivals comme Astro Valberg 2023 ou les Journées du patrimoine 2023.

Il a bénéficié, en 2023, d'une **importante refonte ergonomique** et visuelle pour faciliter le parcours des usagers et améliorer l'accessibilité pour tous les publics et l'expérience utilisateur.

Simple d'utilisation, il permet aussi, à tout moment, le suivi en ligne des démarches et des échanges facilités avec les agents instructeurs (demande de pièces complémentaires, précisions etc.), ainsi que l'accès aux services en ligne des partenaires, comme pour les demandes d'aides pour le handicap, accessibles depuis l'automne 2023 sur le service en ligne de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

En complément du portail de démarches en ligne, le **logiciel de gestion unifiée et transversale de la relation usagers** CRM (Citizen relationship management) a été déployé dans 2 Maisons du Département pilotes et au Centre de relation usagers en 2023. Il facilite l'orientation et l'information des usagers grâce au partage d'informations entre services habilités.

Dans le but permanent d'améliorer l'efficacité de l'administration, la dématérialisation des traitements et des flux internes se poursuit également : traitement entièrement numérique des demandes de subventions jusqu'au paiement, gestion électronique du courrier, dématérialisation des bons de commande, mise en œuvre de saisies automatisées par robot...

Plus de  
**67 000**  
démarches réalisées  
sur le portail « Mes  
Démarches 06 » par les  
usagers du Département  
(particuliers,  
professionnels et  
associations)

**100 %**  
des dispositifs d'aides  
pérennes (APA, AAH,  
culture, éducation,  
sport) dématérialisés et  
accessibles en ligne

## Lutte contre la fracture numérique

**Le Département, chef de file des solidarités sociales et territoriales, s'est engagé dans la lutte contre la fracture numérique** depuis plusieurs années avec le SMART Deal et les accompagnements en Maisons du Département notamment, pour ne laisser personne au bord du chemin face au développement des usages numériques.

En octobre 2022, une ambitieuse stratégie de lutte contre la fracture numérique a été adoptée en assemblée. Son déploiement s'est poursuivi en 2023.

**Les 7 conseillers numériques** recrutés fin 2021 ont renforcé leurs accompagnements auprès de **plus de 2 000 usagers** éloignés du numérique, lors de plus de **2 300 sessions individuelles** et **plus de 400 ateliers collectifs** en 2023, sur tout le territoire : Vésubie, Tinée et Plan-du-Var, pays grassois, Menton et vallée de la Roya, vallées du Var et de l'Estéron, Nice et périphéries. Les conseillers numériques ont pour mission de sensibiliser les Maralpins aux enjeux du numérique (bonnes pratiques en ligne, cybersécurité, gestion des données personnelles) et de les rendre autonomes pour leurs démarches administratives en ligne et pour les usages numériques quotidiens incontournables. Le dispositif a été **renouvelé pour 3 ans fin 2023**.

Le Département, aux côtés de la Préfecture, des EPCI, et des acteurs de l'inclusion numérique, s'est également positionné comme pilote de la territorialisation de la feuille de route « France numérique ensemble » et coordinateur des conseillers numériques de tout le territoire.

Pour permettre un accès facilité à l'équipement informatique, il soutient l'action d'associations telles que la Banque du numérique (dont il coanime le comité de pilotage), Actif Côte d'Azur ou NumériSud, permettant la collecte, le reconditionnement et le réemploi pour des publics en difficulté d'ordinateurs, tablettes ou smartphones, en concordance également avec la stratégie pour un numérique responsable du Département, adoptée en janvier 2023.

**400 000 €  
par an**

investis dans la lutte  
contre la fracture  
numérique

Plus de  
**2 000**

usagers accompagnés  
par les 7 conseillers  
numériques  
« France services »

## Proximité et lien humain pour l'information et l'accompagnement des Maralpins

### Le Département affirme et renforce son rôle d'acteur du service public de proximité.

Depuis plusieurs années, les structures départementales se développent : Maisons du Département (MDD), MDD itinérante, Maisons des solidarités départementales (MSD), Maisons de l'autonomie (MDA), PMI, Maisons des 1000 premiers jours etc., avec un maillage territorial optimisé.

Pour **améliorer le parcours des usagers**, faciliter le suivi global et renforcer cette proximité, certaines sont réunies au sein de mêmes espaces, conviviaux et chaleureux : les Maisons des Alpes-Maritimes. Avec un accueil unique et mutualisé pour l'orienter, l'utilisateur y trouve informations, lien humain et écoute, accompagnement personnalisé, ainsi que tous les outils numériques permettant de réaliser, en autonomie sur des postes en libre-service ou avec de l'aide, ses démarches administratives en ligne.

**Les MDD** sont labellisées France services, assurant l'accès à un **large éventail de services**, pour les démarches et les droits des 10 partenaires du bouquet : CAF, CPAM, CARSAT, CDAD, DDFIP, MSA, France Travail (ex-Pôle Emploi), Préfecture, La Poste et Chèque Energie, en plus des dispositifs départementaux. Ces partenaires tiennent des permanences régulières dans les MDD, en plus de l'accompagnement par les conseillers du Département. Des rendez-vous en visio-conférence peuvent également être organisés : plus de 1 000 se sont tenus en 2023.

Le Département est aussi animateur France services pour tout le territoire maralpin, et accompagne les structures labellisées vers une harmonisation des pratiques et l'amélioration continue de la qualité de l'offre de services.

Outre cet accompagnement de terrain, **le Département renforce aussi son accueil téléphonique** : le Centre de relation usagers – auparavant simple standard – est devenu un maillon essentiel du lien avec les usagers et du service rendu grâce à de nouveaux outils performants de téléphonie et de gestion de la relation usagers et à la formation des agents d'accueil téléphonique, leur permettant d'apporter des réponses de premier niveau qualifiées et rapides aux Maralpins.

# 11

Maisons du Département labellisées « France services » à Nice, Grasse, Vence, Saint-Sauveur-sur-Tinée/Saint-Etienne-de-Tinée, Menton, Plan-du-Var/Levens, Roquebillière, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Vallier-de-Thiery et 1 Maison du Département itinérante

Plus de

# 270 000

démarches

accompagnées avec les usagers dans les Maisons du Département, dont près de 25 000 démarches numériques

Plus de

# 100 000

appels téléphoniques traités par le Centre de Relation Usagers en 2023, concernant l'ensemble des compétences et des services du Département

Près de

# 80 000

appels traités pour les numéros verts Autonomie, Inforoutes et Lutte contre le frelon asiatique



1,9m



COVOITURAGE



AIRE DE  
PRÉ DU LAC SUD

# Le développement des infrastructures

## *Des infrastructures résilientes et décarbonées*

La politique de développement des infrastructures est au cœur des enjeux d'adaptation au changement climatique, des objectifs de neutralité carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre portés par l'ambition GREEN Deal du Département des Alpes-Maritimes.

Avec un réseau routier départemental de 1736 kilomètres, cette transformation de long terme se prépare dès maintenant. Soutenir le développement des échanges, nécessaires à l'économie, au tourisme, à la qualité de vie des Maralpins, nécessite un engagement profond en faveur d'une résilience des infrastructures et une mobilité durable décarbonée. L'entretien des routes doit permettre de limiter les réhabilitations lourdes. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre doit se traduire dans le cycle de vie des infrastructures par une optimisation de la programmation des travaux, un recours à l'innovation, à la recherche et développement, une réduction des consommations énergétiques, le recyclage des matériaux, une économie de la ressource en eau, la limitation des impacts environnementaux et la transformation de la flotte de véhicules et d'engins à faibles émissions.

Les infrastructures de demain permettront de favoriser la mobilité propre par un programme soutenu de créations de pistes cyclables, de parkings multimodaux pour le covoiturage et les reports modaux vers les transports collectifs.

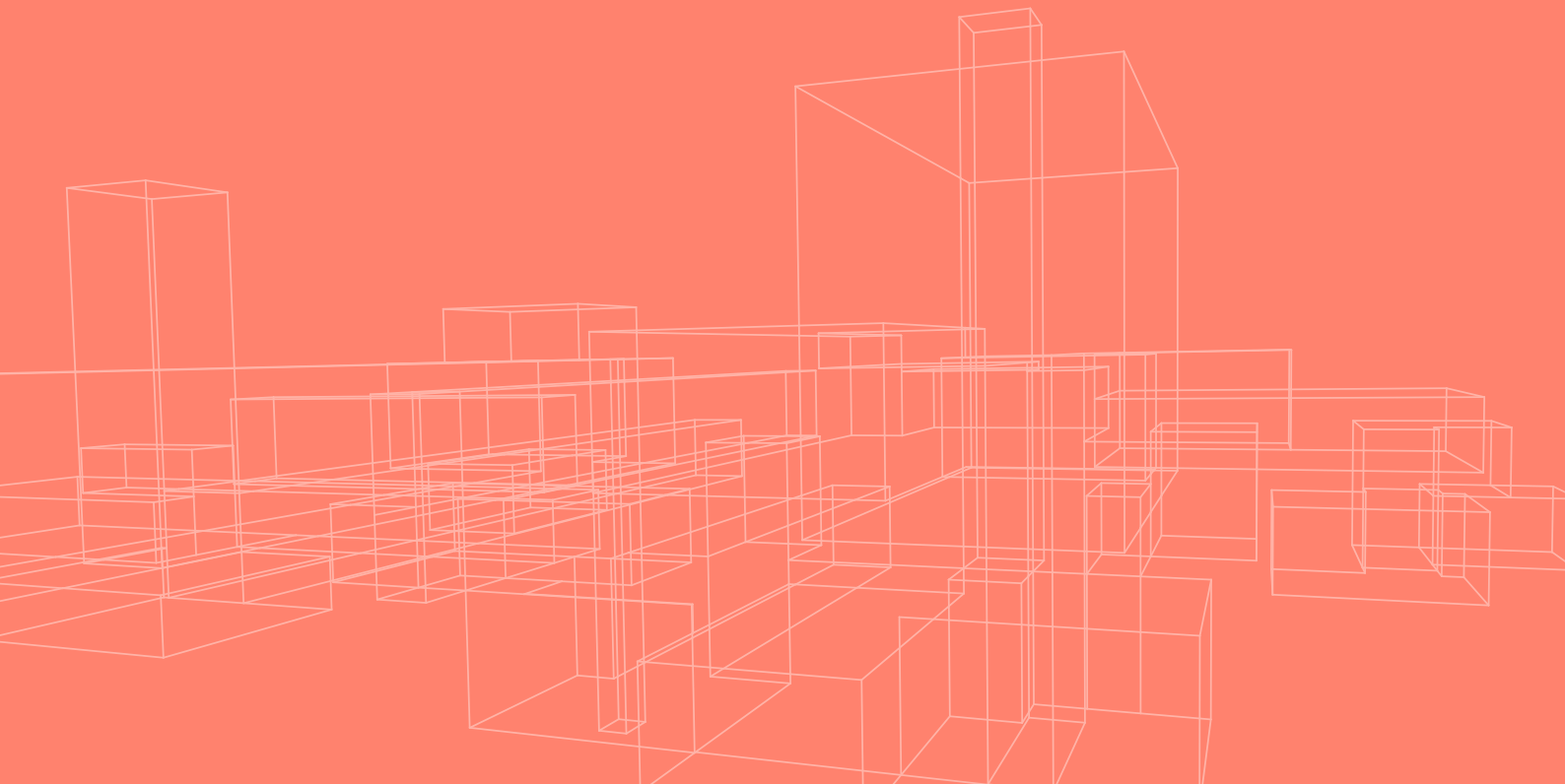
Construire des routes et des ouvrages plus résilients aux évolutions climatiques constitue l'engagement du Département.



# Les infrastructures routières, déplacements et mobilité

**80,2 M€**

Coût total  
de la politique





## Minimiser l'impact sur l'environnement grâce au recyclage des matériaux pour agir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre

- Le réemploi accru des matériaux recyclés dans les revêtements de chaussées avec des taux minimums de 30 % d'agrégats d'enrobés (matériaux issus du rabotage de chaussées existantes et valorisés pour être réincorporés dans la fabrication de matériaux neufs), permet d'une part de préserver la ressource naturelle, et d'autre part de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Le Département le systématise depuis maintenant plusieurs années. En 2023, 24 000 tonnes d'agrégats d'enrobés ont été appliqués sur nos routes départementales.
- L'abaissement des températures de fabrication, pour les revêtements traditionnellement chauds, sur environ 30 % des produits appliqués et le développement des techniques dites « à froid » (par opposition aux techniques usuelles avec les différents composants chauffés à environ 180 °C pour pouvoir être fabriqués et appliqués) favorise également une réduction des impacts environnementaux. Ces techniques (enrobés coulés à froid ; grave émulsion ; béton bitumineux à l'émulsion ; enduits superficiels d'usure) ont diverses fonctions (renforcement de chaussée, étanchéité, régénération de l'adhérence,...) et sont adaptées aux chaussées à faible trafic qui représentent plus de 50% du réseau départemental.
- Le Département poursuit, par ailleurs, la transition vers une flotte de véhicules et d'engins à faibles émissions.

## Mettre en conformité réglementaire les équipements de sécurité des tunnels pour optimiser la sécurité des usagers

20 M€ ont été investis dans la modernisation des tunnels de la Mescla et Reveston sur la RD 6102 et 4,7 M€ pour rénover le tunnel de Castillon sur la RD 2566a.

**1736 km**  
de routes  
départementales

**90 km**  
de pistes de secours

**918**  
ouvrages d'art

**94**  
tunnels  
dont  
**10**  
de plus de 300m



## Développer la pratique du vélo, c'est aussi animer une communauté pour montrer l'exemple : Mai à vélo dans les Alpes-Maritimes

Mai à vélo" est un collectif d'acteurs nationaux, soutenu par le ministère de la Transition écologique et le ministère des Sports, qui rassemble toutes les actions entreprises localement, sur le territoire, pour promouvoir la pratique du vélo. Un challenge permet à chaque entité inscrite d'être classée selon le nombre de kilomètres parcourus à vélo par sa communauté au cours du mois de mai.

Plus de 20 000 kms ont été parcourus par les agents du Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes en 2023. Au classement régional, le Département des Alpes-Maritimes est classé 3<sup>e</sup> employeur sur 48 (19 306kms).

Plus de  
**20 000 km**  
parcourus par les agents  
du Centre administratif  
départemental

**3<sup>e</sup>**  
employeur sur 48



## Développer la mobilité douce et faciliter la pratique du vélo pour tous grâce à la mise en œuvre du plan vélo 2028

La concrétisation du Plan vélo s'est poursuivie en 2023 afin d'encourager le développement de tous les usages cyclistes et offrir aux Maralpins de nouveaux itinéraires cyclables continus, sécurisés et confortables. Le réseau cyclable départemental est ainsi passé de 244 km à 255 km en 2023 grâce notamment aux nouvelles sections suivantes :

- RD 1003 Plascassier - Mouans-Sartoux : bandes latérales de part et d'autre : 1,4 km
- RD 98 Biot - giratoire Eganaude - giratoire Les Bruscs : piste bidirectionnelle : 1,26 km
- RD 98 - Mougins - giratoire Idrac-giratoire Ouvéa : piste bidirectionnelle : 1,16 km
- RD 6007 - Villeneuve-Loubet - gare de Villeneuve-Loubet - gare de Biot : piste bidirectionnelle : 2 km
- RD 809 - 909 - Mougins - giratoire Ranguin - passage sous A8 : bandes latérales de part et d'autre : 1,46 km
- RD 3 Opio - giratoire Font Neuve - chemin Taméyé : piste bidirectionnelle : 1,5 km
- EV8 Antibes avenue Maréchal Juin et avenue du 11 novembre : piste bidirectionnelle : 1,1 km
- EV8 RD 2562 Le Tignet - carrefour Forces Alliées : piste bidirectionnelle : 0,07 km
- RD 2204 Contes - giratoire RD15 - giratoire Lafarge : bandes latérales multifonctions : 0,8 km
- RD 4 Valbonne - raccordement cyclable lycée Simone Veil : traversée cyclable bidirectionnelle : 0,2 km
- RD 504 Biot - franchissement Valmasque : espace mixte : 0,2 km
- Un nouveau col connecté : le Col de Saint Raphaël entre Ascros et Puget-Thénières complète les 5 cols équipés (Col de l'Ecre, Col des champs, Col de la Madone, Col de Valberg, Col de Gréolières).



---

## Reconstruire des infrastructures plus résilientes dans la vallée de la Roya

En 2023, 54 M€ ont été investis pour poursuivre la reconstruction des ouvrages structurants dans la vallée de la Roya soit au total depuis le 2 octobre 2020 plus de 220 M€ consacrés aux seules infrastructures valléennes.

Début juillet 2023 était inaugurée la nouvelle route départementale 91 d'accès à Castérino avec sa galerie paravalanche ainsi que les ponts d'Ambo et Caïros sur la RD 6204.

## Le Département a coordonné une grande enquête mobilité partenariale pour éclairer les décisions futures

- 1,17 millions d'habitants concernés 1 066 900 habitants dans les Alpes-Maritimes ;
- Un périmètre élargi : Alpes Maritimes + 32 communes du Var (23 Dracénie et 9 Pays de Fayence) + Monaco.

Les résultats confortent notre politique des infrastructures de transport sur les dix années à venir vers un système de mobilité plus durable et multimodal :

- **Favoriser les modes de déplacement doux courtes distances pour les actifs**  
Les pistes cyclables, les services de vélos en libre-service, les scooters électriques partagés, les zones piétonnes dans les centres-villes pour encourager la marche.
- **La lutte contre l'autosolisme doit rester une priorité**  
Création d'aires et de lignes de covoiturage et de voies réservées.

- La stratégie départementale de cofinancement des transports collectifs en zone urbaine et l'évolution du maillage commencent à produire ses effets.**  
 L'extension des lignes de tramway à MNCA, le développement de lignes de bus à haut niveau de service notamment sur la CACPL, CASA et CAPG pour des trajets plus rapides et plus fréquents, l'augmentation de cadence pour les TER azuréens, le projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur et l'intégration tarifaire entre différents modes de transport.
- Investir dans des technologies innovantes de la mobilité**  
 Les véhicules électriques, l'installation de bornes de recharge, les applications de mobilité pour faciliter les déplacements, les projets de voitures autonomes avec des tests et des projets pilotes qui pourraient transformer les habitudes.
- Politiques environnementales et incitations pour accompagner les évolutions**  
 Les incitations financières, les campagnes de sensibilisation, l'organisation du travail.
- Aménager le territoire pour une mobilité durable**  
 La densification urbaine autour des nœuds de transport pour réduire les distances de déplacement et encourager l'usage des transports en commun, le développement de pôles multimodaux pour faciliter les correspondances entre différents modes de transport, la mise à jour du modèle multimodal multi-partenarial piloté par le Département pour fiabiliser les études de trafic et donc la pertinence des futurs projets d'infrastructures routières et d'aménagement.



**L'avenir de la mobilité des Alpes-Maritimes est prometteur. En combinant des investissements dans les infrastructures, des innovations technologiques et des changements de comportement, il est possible de créer un système de transport plus durable, plus efficace et plus accessible pour tous.**

# Les ports départementaux



Coût total  
de la politique

**0,5 M€**

au budget principal

L'année 2023 a été marquée par les travaux de rénovation du bassin de radoub appelé « forme des galères » portant sur le retrait des graffitis.

## Moderniser les infrastructures des ports de Villefranche-sur-Mer et rénover le patrimoine portuaire départemental

Travaux de rénovation du bassin de radoub pour un montant total de 130 986€. Construit entre 1730 et 1760 comme la plupart des infrastructures portuaires du Port de la Darse, le bassin de radoub constitue un des édifices remarquables de cet ensemble portuaire inscrit sur la liste supplémentaire des monuments historiques depuis 1991. C'est l'un des deux derniers bassins de radoub historiques encore en fonctionnement en France avec celui de Rochefort. Son maintien en exploitation nécessite de réaliser régulièrement des travaux. Ceux-ci réalisés dans le courant de l'été avant la première édition des voiles Maralpines ont consisté en :

- Travaux d'étanchéité du bassin de radoub par injection de résine expansive et gel saturant
- Décrotage et reprise de l'intégralité des enduits et des emmarchements au droit de la demi-lune.
- Retrait des graffitis
- Rénovation porte bateau 30 ans, 15 tonnes

Le bassin de radoub a ensuite été en eau à partir de la 3<sup>e</sup> semaine de juillet jusqu'à la Fête du Port (8 septembre) ainsi que pour la manifestation MarAlpina (du 28 août au 3 septembre).

## Grand chantier Caserne Dubois

En novembre 2023 a été sélectionné l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le chantier de réhabilitation des voûtes et du jardin Beaudouin (ex Caserne Dubois).

## Installation du réseau Wifi 6 et fibre optique

---

Depuis la reprise du port de Villefranche par le Département des Alpes-Maritimes en 2018, les équipes techniques ont régulièrement participé à des améliorations technologiques en fournissant un accès réseau sans fil performant pour apporter un meilleur service aux usagers et à l'équipe du Port.

Ces opérations d'un montant de 36 472 € TTC ont consisté à remplacer progressivement les anciennes bornes wifi par de nouvelles bornes Wifi 6 hautes performances avec une diffusion sur les bandes de fréquences 2,4, et 5 GHz, et à installer 14 nouvelles bornes disposant de propriétés techniques intéressantes (gestion intelligente des flux de données, réduction de la consommation d'énergie, etc.) et couvrir ainsi l'ensemble du site.



## Résultat inventaire faune GIS Posidonie

---

Dans le cadre de la politique GREEN Deal du Département, le port de la Darse et le port de la Santé sont certifiés depuis 2020 « Ports propres, actifs pour la biodiversité ». Ce label marque la volonté du Département de minimiser les impacts des activités portuaires sur le milieu marin et de favoriser la biodiversité marine.

Ainsi en 2023, deux plongées en scaphandre autonome dans le port de la Darse et dans le port de la Santé réalisées par le GIS Posidonie ont permis d'inspecter environ 1 000 mètres de linéaire (400 mètres dans le port de la Santé et 600 mètres dans le port de la Darse) en parcourant les différents habitats du milieu portuaire.

122 espèces ont été identifiées (84 à la darse, 93 à la Santé) ; Parmi celles-ci, 47 espèces possèdent un statut de conservation.

## Arrivée de 4 nouvelles entreprises sur le port royal de la Darse

---

Chaudronnerie Pavon, Sellerie marine et Monaco blue service, Elecatsea Stéphane Perrot ont été installés dans les divers locaux réservés aux artisans sur le port royal de la Darse.

# Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes

Subvention départementale accordée en 2023

**86,1 M€**



Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, établissement public, présente la particularité d'être placé sous la double autorité du Préfet et du Président du Département. Il œuvre au quotidien pour le secours aux personnes et aux victimes, pour des actions pédagogiques au service du public dans le respect des principes portés par l'Etat et par sa collectivité de rattachement, le Département.

Il participe à la protection de l'environnement notamment au travers de la lutte qu'il mène avec détermination contre les incendies de forêt et de ses actions lors des crises naturelles comme les épisodes méditerranéens (tempête Alex, tempête Aline).





Sur le plan opérationnel, la saison des feux de forêts s'avérait particulièrement à risque en 2023 en raison de la très grande sécheresse sur notre territoire avec un niveau de précipitations particulièrement faible. Un risque exacerbé par une météo défavorable (deux épisodes de canicule et un vent souvent présent).

Grâce à l'armement journalier de 3 hélicoptères bombardiers d'eau (HBE) loués pendant la saison estivale par le SDIS et la mobilisation moyenne de 220 sapeurs-pompiers déployés sur le terrain, en plus des 376 sapeurs-pompiers journaliers de garde dans les 72 centres d'incendie et de secours (CIS) permettant de couvrir les risques courants, le bilan 2023 est assez favorable : 40 feux pour moins de 100 hectares brûlés (96,22 hectares).

- Le SDIS, soutenu par le Département, a également lancé une grande campagne de sensibilisation pour lutter contre la mort subite de l'adulte. Chaque année, 50 000 adultes décèdent d'un arrêt cardiaque inopiné survenant pour la plupart en présence de témoins ne sachant pas agir. En France, seulement 20 % des personnes sont formées contre plus de 80 % dans les pays voisins (Allemagne, Autriche, Norvège, Danemark...). Face à ce constat, le SDIS a lancé une vaste campagne de sensibilisation visant à faire du département des Alpes-Maritimes un territoire remarquable en matière d'arrêt cardiaque inopiné.

« 20 minutes chrono pour sauver une vie ! » le slogan d'une politique active de lutte contre un fléau national. Celle-ci a été lancée en septembre 2023 au Fort Carré à Antibes en présence de Didier Deschamps. 500 collégiens ont ainsi pu apprendre à reconnaître un arrêt cardiaque, savoir alerter, masser et poser un défibrillateur. Cette campagne s'est poursuivie par la mise en place de sessions de sensibilisation destinées au grand public.

- Avec le soutien financier du Département, le SDIS a engagé un plan ambitieux de modernisation de ses casernes pour être plus proche du territoire et pour gagner en efficacité. Ainsi sur l'année 2023, la caserne de Lantosque a été totalement réhabilitée.

Au titre du programme d'investissement bâtiminaire 2022-2026 souhaité par le Département, ont notamment été menées en 2023 : des travaux d'études pour les casernes de Roquebrune-Cap-Martin, Guillaumes, Carros, Vence et Isola et des concours de maîtrise d'œuvre européens pour les casernes de Saint-Martin-Vésubie, Pégomas, Cannes-Pastour et Castagniers.

Ces constructions illustreront les principes d'exemplarité environnementale, de sobriété énergétique et d'efficacité humaine inhérents à la politique GREEN Deal.

**72**  
centres de  
secours et  
d'incendie

**40**  
feux  
pour moins de  
**100 ha**  
brûlés

**500**  
collégiens  
formés aux  
gestes de  
premiers secours

# Le rapport financier

# I. Gestion budgétaire

## Les points marquants du compte administratif 2023

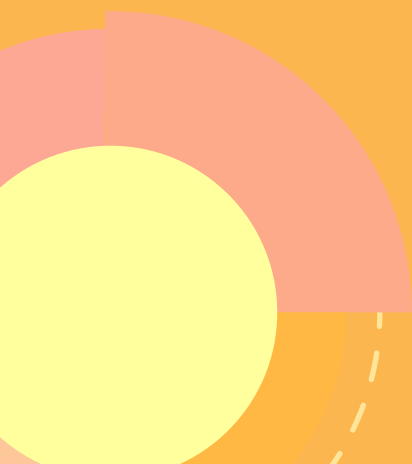
La flambée inflationniste entamée fin 2021 s'est avérée plus longue et plus forte que prévue. En 2022 l'inflation de l'indice des prix à la consommation atteint encore 5,2 % en France métropolitaine, soit une progression historique depuis les années 1980. Un reflux de l'inflation est observé depuis le troisième trimestre 2023, la hausse des prix s'établissant à 4,9 % en moyenne sur l'année 2023.

Les banques centrales stabilisent leurs taux directeurs fin 2023, après les hausses importantes effectuées depuis 2022.

Dans un contexte géopolitique et monétaire très instable, le marché immobilier connaît un fort ralentissement. Les taux élevés des prêts et les difficultés d'accès au crédit freinent les transactions.

Ainsi en 2023 les Départements ont eu à absorber un repli très net des produits de DMTO auquel s'est ajouté la hausse des charges de fonctionnement liée aux mesures de revalorisation imposées par l'Etat (hausse du point d'indice, Ségur de la santé, revalorisation tarifaire du secteur social...).

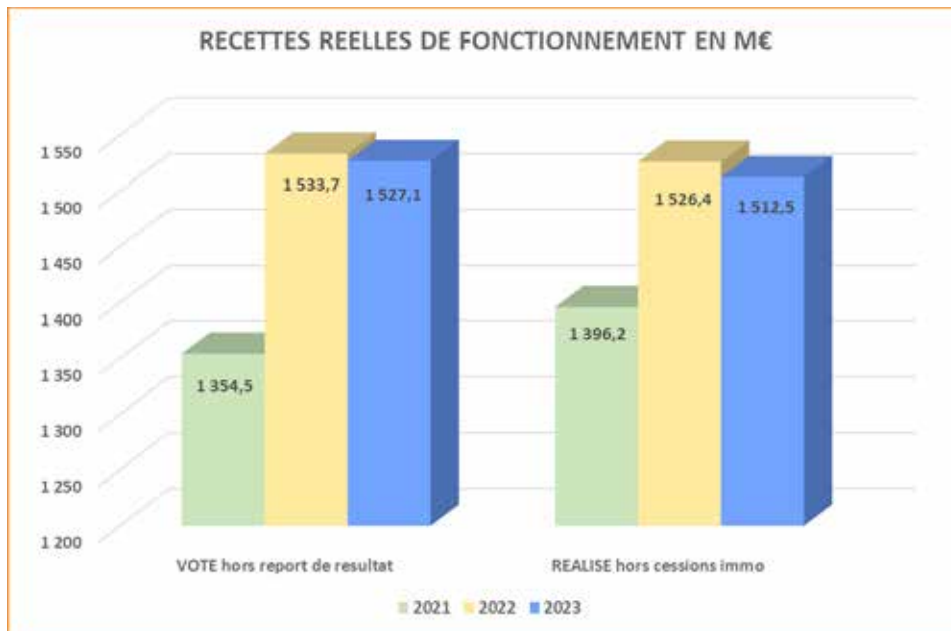
Les dépenses de fonctionnement, augmentent de 9,8 M€ passant de 1 272,2 M€ en 2022 à 1 282 M€ en 2023.



## Une situation financière saine

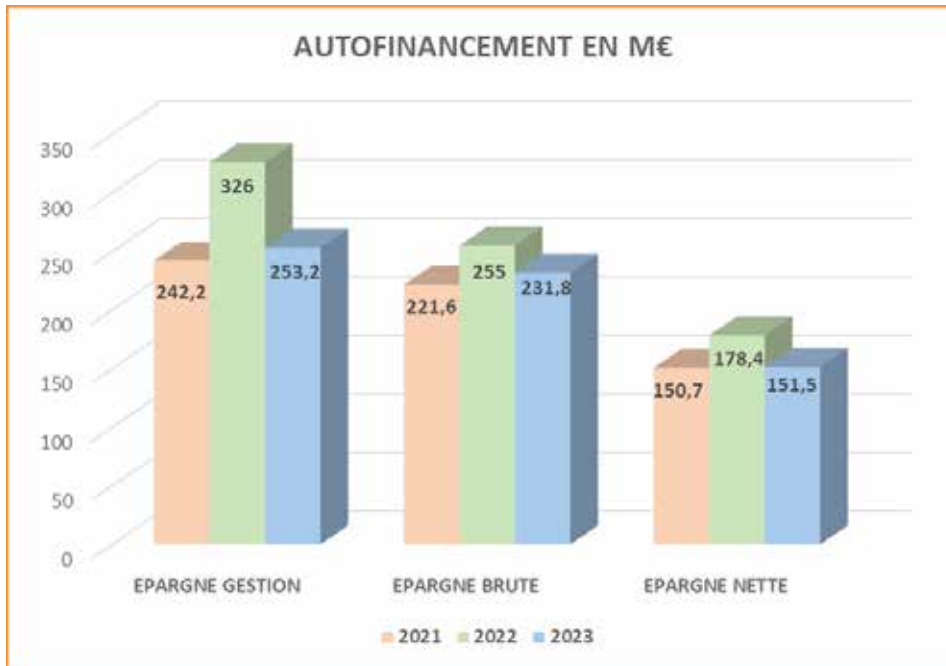
Après des années 2021 et 2022 où les transactions immobilières ont atteint des niveaux record, le marché immobilier se retourne en 2023. Ainsi, au sein du département des Alpes-Maritimes le volume de transactions baisse de 16,13% par rapport à 2022 (-21,5 % au niveau national). Cela entraîne une baisse des recettes de DMTO de 140 M€ passant de 690 M€ en 2022 à 550 M€ en 2023.

En dehors des droits de mutation, les recettes de fonctionnement restent dynamiques et amenuisent la baisse des recettes à -1%.



Avec un niveau record de DMTO en 2022 la participation en 2023 du Département au fonds de péréquation a subi une forte hausse passant de 112,6 M€ en 2022 à 130,8 M€ en 2023.

Malgré cette hausse légère et maîtrisée des dépenses de fonctionnement et cette chute de DMTO, les niveaux d'épargne demeurent élevés.



## Le résultat cumulé 2023

L'exercice 2023 fait apparaître un excédent cumulé pour la collectivité de 24 446 051,70 € ;

<b>Solde de la section d'investissement 2023</b>	<b>343 976,83 €</b>
Résultat d'investissement reporté 2022	- 168 744 935,54 €
<b>Solde cumulé d'investissement</b>	<b>- 168 400 958,71 €</b>

Solde de la section fonctionnement 2023	+ 152 477 777,85 €
Résultat de fonctionnement reporté 202	+ 40 369 232,56 €
<b>Solde cumulé de fonctionnement</b>	<b>+ 192 847 010,41 €</b>

## II. Structure du compte administratif 2023

### Les mouvements réels et d'ordre

La répartition entre les dépenses réelles et d'ordre se compose de la manière suivante :

- Les dépenses réelles et mixtes s'élèvent à 1 668 187 885,39 €.
- Les dépenses d'ordre à 104 232 791,31 €. Ces dernières sont constituées des dotations aux amortissements.

La répartition entre les recettes réelles et d'ordre s'établit de la façon suivante :

- Les recettes réelles et mixtes s'élèvent à 1 821 009 640,07 €.
- Les recettes d'ordre à 104 232 791,31 €.

### Les dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 386 176 103,94 M€ et les dépenses réelles de fonctionnement à 1 282 011 781,45 M€.  
Les dépenses d'investissement représentent 23,1 % des dépenses réelles.

Le montant du remboursement du capital de la dette s'élève en 2023 à 92,8 M€ (dont 12,5 M€ de remboursement anticipé).

L'année 2023 est toujours marquée par un niveau élevé des dépenses concernant les travaux de reconstruction des vallées avec un montant de 58,1 M€ de dépenses d'investissement. Elles représentent 15 % des dépenses totales d'investissement sur l'année.

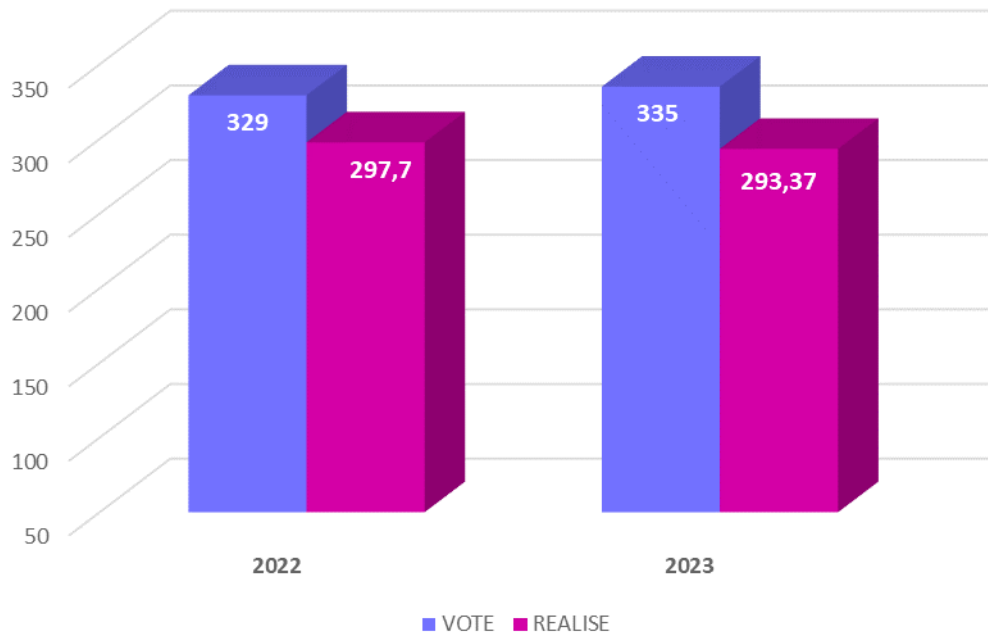
Les dépenses d'investissement hors dette atteignent 293,4 M€ en 2023.

Les prévisions ont été réalisées à 87,6 % (hors dette).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR MISSION  
386,2 M€



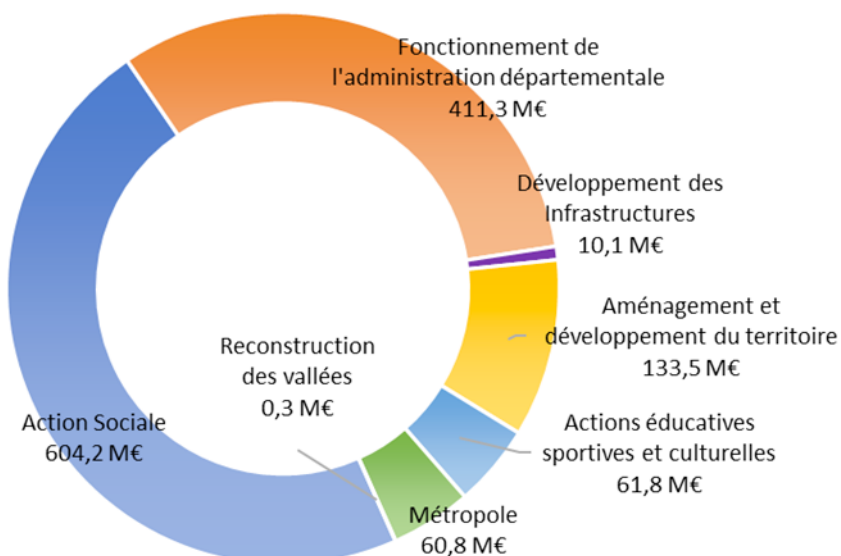
## DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE EN M€



## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement affichent 1 282 M€ contre 1 272,2 M€ en 2022.

## DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 1 282 M€



## *Répartition des dépenses réelles par mission : 1 668,2 M€ (investissement + fonctionnement)*

La répartition des dépenses réelles de l'exercice 2023 selon l'architecture budgétaire du Département est la suivante :

### **Mission action sociale : 616,7 M€ se ventilant dans les politiques suivantes :**

- Politique aide aux personnes âgées : 175,4 M€
- Politique aide aux personnes handicapées : 153,1 M€
- Politique dispositif RSA : 134,6 M€
- Politique aide à l'enfance et à la Famille : 146,2 M€
- Politique santé : 6,2 M€
- Politique FSL : 1,2 M€

### **Mission aménagement et développement du territoire : 231,4 M€**

- Politique environnement « GREEN Deal » : 28,8 M€
- Politique plan numérique « SMART Deal » : 9,5 M€
- Politique emploi, tourisme et attractivité du territoire : 10,9 M€
- Politique logement : 4,7 M€
- Politique sécurité : 95,3 M€
- Politique solidarité territoriale : 80,2 M€
- Politique transports et ports : 2 M€

### **Mission développement des infrastructures : 78,6 M€**

### **Mission actions éducatives, sportives et culturelles : 95,4 M€**

- Politique éducation : 57,3 M€
- Politique culture : 22,8 M€
- Politique enseignement supérieur : 0,6 M€
- Politique sport et jeunesse : 14,7 M€

### **Mission fonctionnement de l'administration : 526,9 M€**

- Politique ressources humaines : 204,1 M€
- Politique gestion financière : 269 M€
- Politique moyens généraux : 31,3 M€
- Politique entretien et travaux dans les bâtiments : 22,5 M€

### **Mission Métropole : 60,8 M€**

### **Mission reconstruction des vallées : 58,4 M€**

- Politique travaux d'infrastructure : 50,7 M€
  - Politique aménagement et protection contre les inondations : 1,6 M€
  - Politique bâtiments : 0,2 M€
  - Politique solidarité territoriale : 5,8 M€
  - Politique solidarités humaines : 0,1 M€
-



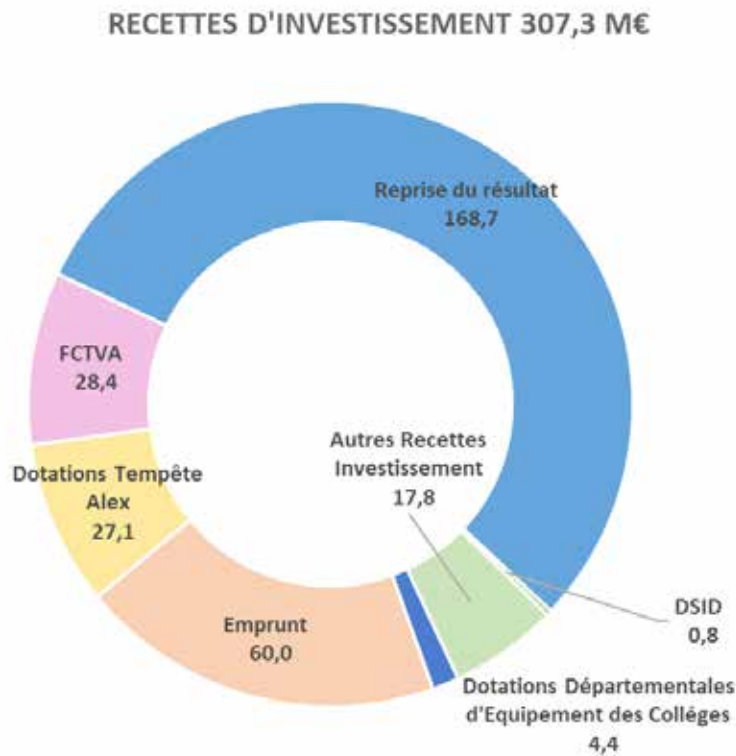
## Les recettes réelles

Hors affectation du résultat 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 138,6 M€ et représentent 8,4 % des recettes réelles totales.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 513,7 M€ et représentent 91,6 % des recettes réelles totales.

### Répartition des recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent 307,3 M€ en 2023 :



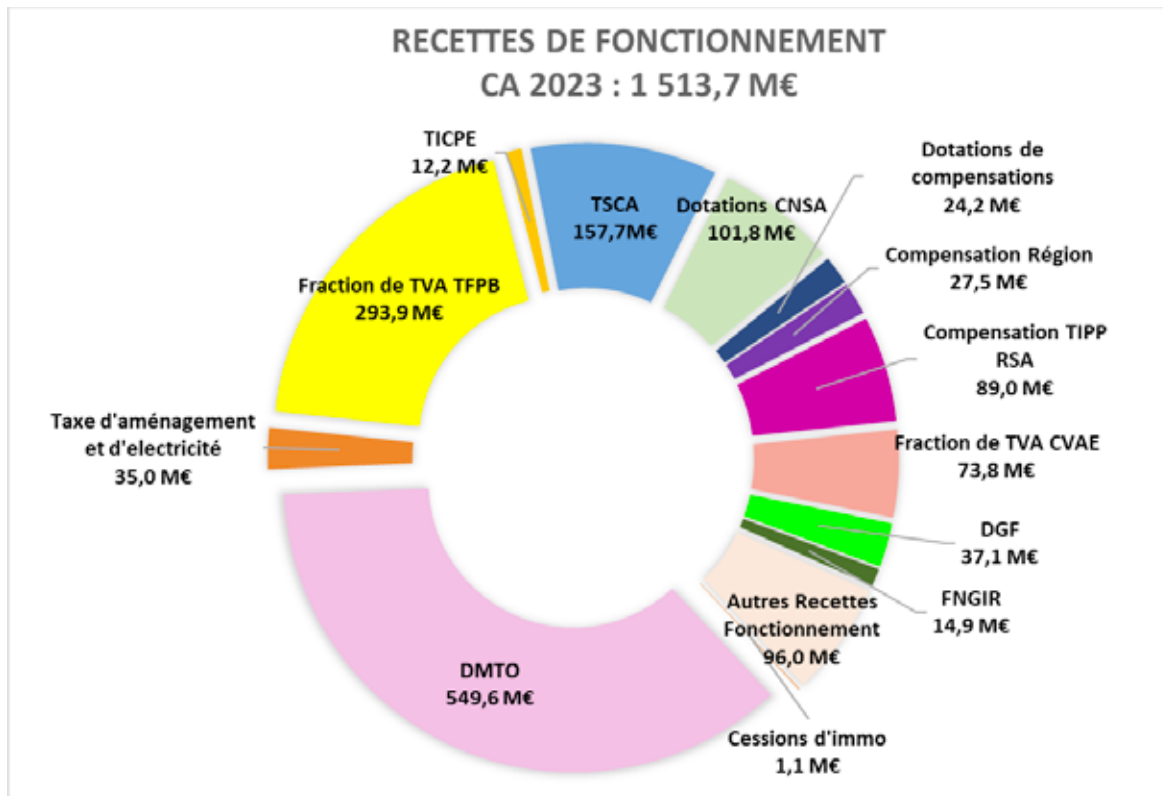
### Répartition des recettes réelles de fonctionnement : 1 513,7 M€

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 1%, par rapport à 2022.

La fraction de TVA perçue en 2023, en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), s'élève à 293,9 M€, soit une hausse de 5,2 M€ par rapport 2022.

**NOUVEAUTE : La fraction de TVA perçue en 2023, en compensation de la perte de la CVAE, s'élève à 73,8 M€. En 2022 63,3 M€ ont été perçus au titre de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est à son niveau le plus bas, à 371 M€.



## III. Trésorerie et dette propre

### Gestion de la trésorerie

En 2023, une ligne de trésorerie de 20 M€ a été souscrite auprès de La Banque postale à un taux variable €ster + marge de 0,53 %. Les frais d'utilisation pour 2023 s'élèvent à 37 833,34 €.

Cette ligne permet de suppléer aux éventuelles ruptures momentanées de trésorerie.

## Gestion active de la dette propre

### Historique de l'évolution de l'encours de dette

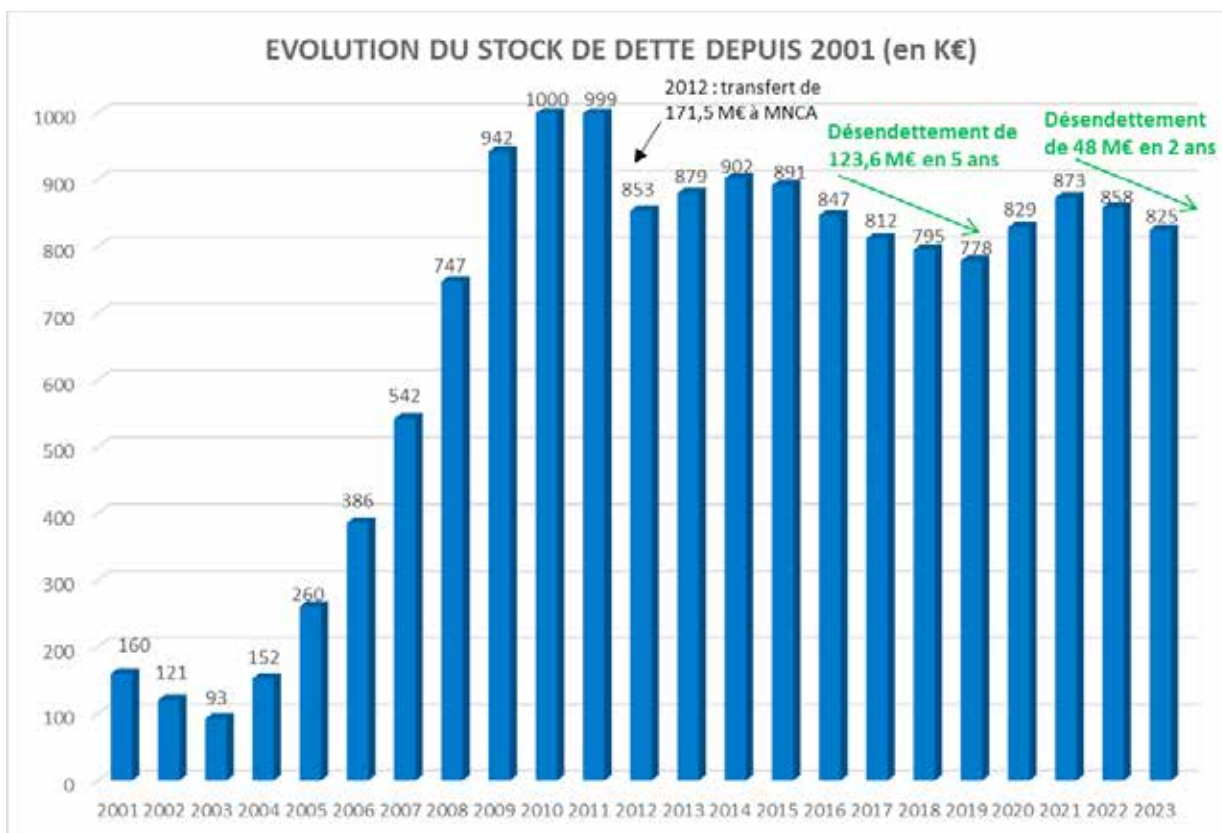
En 2021, comme en 2020, la collectivité a dû recourir à 115 M€ notamment pour financer les travaux de reconstruction suite aux intempéries causées par la tempête Alex.

En 2022, le Département a pu revenir à un niveau d'emprunt limité à 70 M€, permettant un désendettement de 16,1 M€.

En 2023, le recours à l'emprunt s'est élevé à 60 M€. Par ailleurs, le Département a pu rembourser 2 prêts auprès de la SFIL de manière anticipée pour un montant total de 12,5 M€.

En deux ans, entre le 31/12/2021 et le 31/12/2023 le Département s'est désendetté de 48 M€. A fin 2023 l'encours de dette s'élève à 824,9 M€.

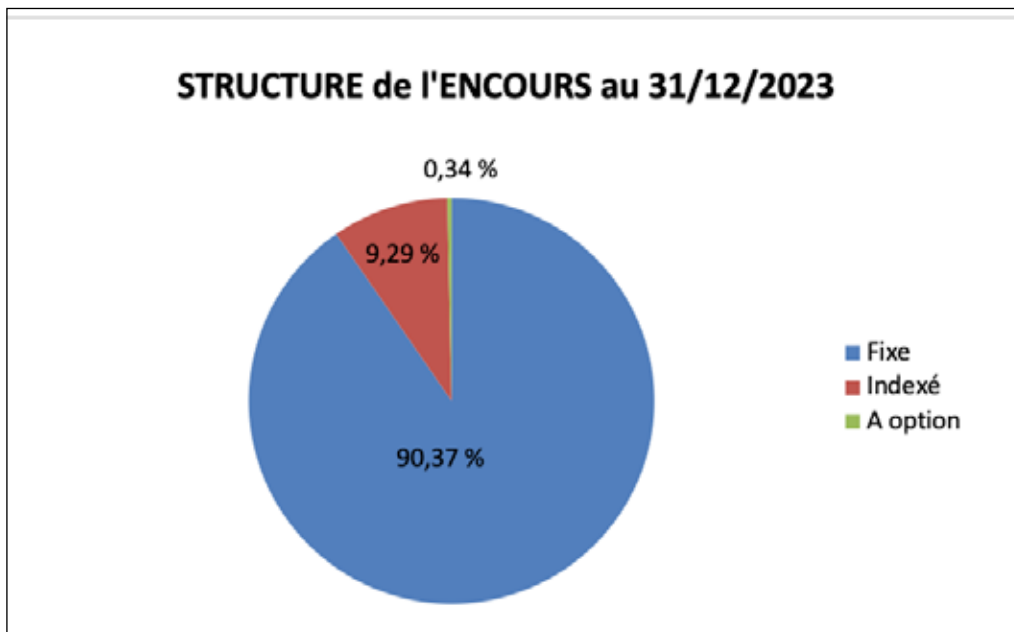
La dette mobilisée en 2023 finance 20,45 % des investissements de l'exercice.



## Un encours majoritairement à taux fixe

Ces dernières années, le niveau des taux était historiquement bas. En effet, depuis 2016 le taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) était à 0,00 %. Ce taux a augmenté progressivement en 2022 jusqu'à atteindre 4,50 % en 2023.

En 2023, la part de taux fixe dans l'encours se conforte (de 87,81 % en 2022 à 90,37 % en 2023), elle était de 59,99 % en 2009. La part variable qui représentait 11,80 % en 2022 est de 9,29 % en 2023. Les emprunts à option ne représentent que 0,34 % de l'encours.



## Le classement des emprunts selon la charte Gissler

Chaque emprunt réalisé par les collectivités locales est classé selon une échelle de risque de 1 à 6 défini au sein de la charte Gissler.

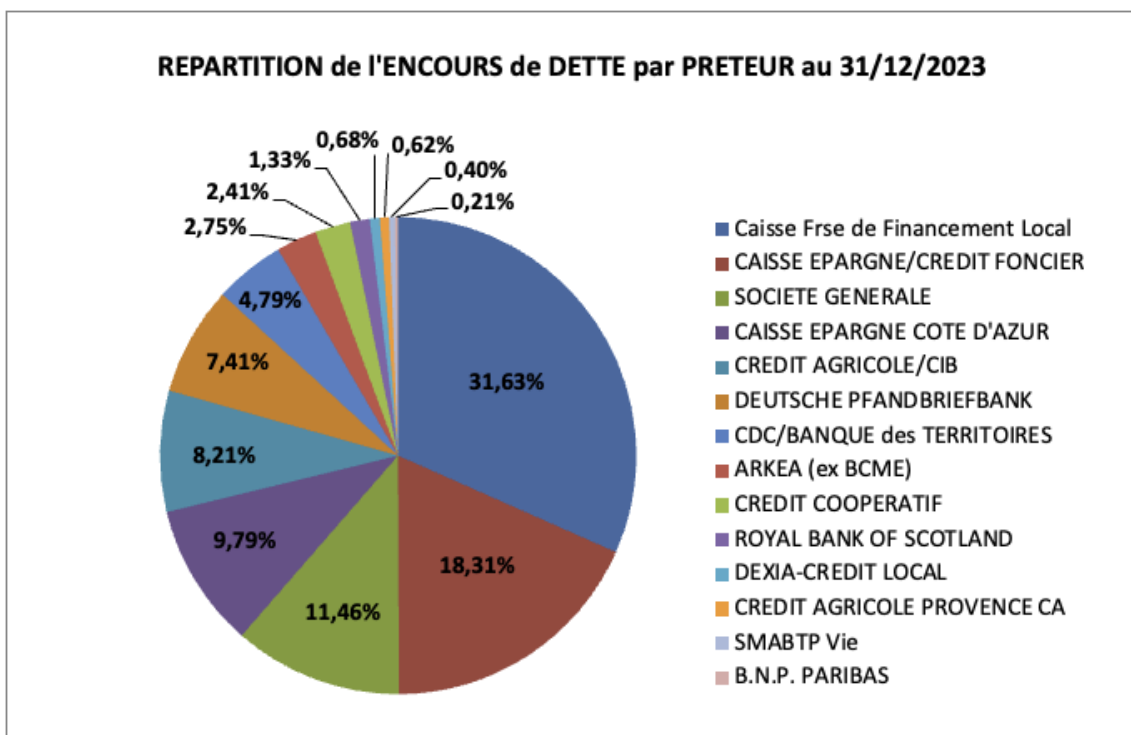
Le classement de l'encours du Département selon cette charte fait apparaître un pourcentage de **98,56 % d'encours de niveau 1A** (taux fixes ou révisables classiques), qui constitue le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple.	109 contrats					
	98,56 %					
	812 964 037,64 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	1 contrat					
	1,10 %					
	9 114 927,65 €					
(C) Option d'échange (swaption)	1 contrat					
	0,34%					
	2 800 500,00 €					
(D) Multiplificateur jusqu'à 3; multiplificateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplificateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structure						
TOTAL	<b>111 contrats</b>					
	<b>100 %</b>					
Encours de la DETTE au 31/12/2023	<b>824 879 465,29 €</b>					

## La répartition entre prêteurs

Trois établissements ont une part prépondérante dans l'encours de la collectivité :

- la Caisse française de financement local (31,63 %) qui a repris l'essentiel de l'encours DEXIA et qui reprend les contrats de La Banque postale après signature pour la gestion courante de leurs emprunts ;
- le pool Caisse d'épargne Côte d'Azur/Crédit foncier dont les financements sont conjoints et qui totalisent 18,31 % de l'encours ;
- et la Société générale avec 11,46 % de l'encours.



## Le niveau des taux

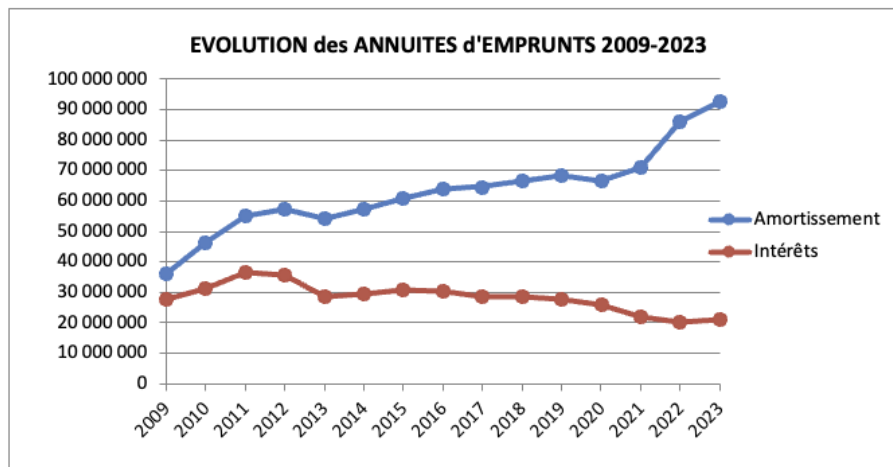
- Le taux moyen de la dette du Conseil départemental fin 2023 s'élève à 2,52 %.

## L'évolution des annuités d'emprunts

Les frais financiers (intérêts) payés sur les emprunts s'élèvent à 21 M€ en 2023 contre 20,4 M€ en 2022. Ils restent stables malgré l'augmentation des taux variables en 2023.

En 2023, la hausse de l'amortissement correspond au début du remboursement du capital des contrats signés en 2022.

Le coût de la dette pour la collectivité en 2023 représente 6,86 % de l'ensemble des dépenses réelles.



## Les ratios d'endettement

La dette par habitant : au 31 décembre 2023, la dette départementale représente 753,81 € par habitant.

Le taux d'endettement (rapport entre la dette totale et les recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 54,49 % en 2023.

La solvabilité du Département (durée mise par la collectivité pour rembourser intégralement sa dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute dégagée) s'établit fin 2023 à 3 années et 6 mois.

